

RAPPORT ANNUEL

2018



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



Sommaire



Avant-propos du Président Jean-Michel Jarre

La CISAC, singulières
« nations unies » des créateurs 02

Introduction d'Eric Baptiste

Nous nous battons pour
donner la priorité aux créateurs 03

Introduction de Gadi Oron

Créer un avenir meilleur pour
les créateurs de tous les répertoires 04

Nos Vice-Présidents

Ardents défenseurs des droits des
créateurs sur la scène internationale 06

Faits et chiffres clés

La communauté CISAC en chiffres 08

Chiffres clés 09

Les activités de la CISAC à la loupe 10

Faits marquants

Pingyao International Film Festival 29

L'UNESCO et la CISAC font front
commun sur le transfert de la valeur 30
Conférence des Créateurs d'Alger 31

Services clés de la CISAC

Campagne sur le transfert de la valeur 32

Garantir plus d'équité aux auteurs
dans l'univers numérique

Campagne audiovisuelle 34

Une rémunération équitable pour les
scénaristes et réalisateurs

Campagne pour le droit de suite 36

Des revenus équitables pour
les artistes visuels

Campagne sur la copie privée 38

Une source essentielle de revenus
pour les créateurs

Technologie et innovation 40

Développer des outils efficaces
de gestion des données

Gouvernance 42

Renforcer la gestion collective
partout dans le monde

Publications 44

Expertise, information, sensibilisation

Structure et comités

La CISAC, sa structure et ses comités
en un coup d'œil 46

Éducation

Formation et sensibilisation 48

Conseils des Créateurs

CIAM: vers une influence internationale
toujours plus grande 49

W&DW: nouveaux dirigeants et
nouvelles frontières 50

CIAGP: action et transition 51

Rapports régionaux

Asie-Pacifique 52

Afrique 54

Amérique latine et Caraïbes 56

Canada/États-Unis 58

Europe 60

Membres par région 62

Équipe de direction et
Conseil d'administration 64

Crédits et remerciements 65



La **CISAC**, singulières « nations unies » des **créateurs**

En tant que « nations unies » des créateurs, la CISAC dispose d'une voix singulière – une voix par laquelle elle peut s'exprimer universellement pour quatre millions de créateurs des cinq répertoires.

Et l'on peut dire qu'elle s'est fait remarquer sans relâche pendant toute cette année. Aux quatre coins du globe, nous avons fait entendre notre voix à un nouveau niveau en nous impliquant auprès des États, des décideurs et des médias.

Je suis pleinement investi dans mon travail pour la CISAC et je sens que nous faisons avancer la cause des créateurs. À Bruxelles, en mars, j'ai prononcé un discours au sujet de l'énorme impact international de la proposition de Directive sur le droit d'auteur qui doit être votée prochainement au Parlement européen. Je pense que nous sommes sur le point de franchir un tournant historique dans notre lutte pour remédier au transfert de la valeur.

Je me suis également associé aux Vice-Présidents de la CISAC pour réclamer une rémunération équitable pour les scénaristes et réalisateurs, une réforme de la législation sur la copie privée et l'adoption universelle du droit de suite.

Sans entrer dans les détails de ces diverses campagnes, que cherchons-nous à obtenir en priorité ? J'aimerais faire ressortir trois grandes idées.

D'abord, nous demandons simplement le droit de pouvoir vivre de notre travail. Les règles qui régissent le droit d'auteur sont le seul moyen dont nous disposons pour assurer notre subsistance et pouvoir continuer à créer. Ce sont aussi les seuls moyens de pression dont nous disposons lorsque nous négocions avec les utilisateurs de nos œuvres.

Ensuite, il faut savoir qu'aujourd'hui nos droits ne sont pas protégés de façon adéquate. Lois inappropriées ou mal appliquées et suprématie des grandes entreprises viennent rogner nos droits et nos revenus. Tout particulièrement dans l'environnement en ligne.

Enfin, nous ne nous battons pas pour le passé mais pour l'avenir. Au XXI^e siècle, nous avons besoin d'un cadre de protection du droit d'auteur en phase avec le marché numérique du XXI^e siècle – un cadre qui permettra aux futures générations de créateurs de vivre de leur travail.

Voilà, pour moi, les messages forts et simples qui sous-tendent notre campagne générale afin d'offrir un environnement de travail équitable aux créateurs. Et ce sont les messages qui transparaissent haut et fort dans les pages de ce rapport annuel.

**Aux quatre coins du globe,
nous avons fait entendre
notre voix à un nouveau niveau
en nous impliquant
auprès des États, des décideurs
et des médias**



Nous nous battons pour **donner** la **priorité** aux **créateurs**

Si je reviens sur ces douze derniers mois, je constate de nombreuses avancées pour la communauté internationale des créateurs. Nous avons enregistré un record des droits collectés en 2016 et tout indique que 2017 permettra d'atteindre un nouveau palier en partie grâce à la reprise économique mondiale et aux efforts infatigables des sociétés membres de la CISAC.

La révolution numérique commence enfin à faire sentir ses effets sur les revenus nets des sociétés membres de la CISAC, les collectes générées par le secteur numérique dépassant désormais la barre des 10 %. Compte tenu de ce que nous pouvons observer dans certaines régions comme les pays scandinaves, ce secteur dispose encore d'une immense marge de croissance.

Ce nouvel écosystème numérique a obligé nos membres à s'adapter rapidement à l'évolution des habitudes de consommation. Nous gérons souvent désormais des centaines de milliards de lignes de données qui correspondent à des micro-revenus. Dans un souci de répartir les droits avec encore plus de précision et de réactivité, nous avons dû entièrement réorganiser nos systèmes, processus et infrastructures pour faire face à cette explosion d'utilisations.

Au sein de la CISAC, nous avons mis en place des programmes pour aider les sociétés moins développées à rester en phase avec ces évolutions. Nous sommes également fiers d'avoir lancé cette année CIS-Net RHA, la version de CIS-Net – notre réseau de bases de données intersociétés – qui permettra aux créateurs et aux éditeurs d'accéder aux données relatives à leurs œuvres musicales. C'est un grand pas en avant pour honorer notre engagement pour plus d'efficacité, tout particulièrement en matière de données et de transparence.

Notre environnement juridique aussi est en pleine évolution, avec des réformes du droit d'auteur en cours dans de nombreuses régions du monde. Nous sommes en présence de forces très influentes et fortunées qui aimeraient beaucoup voir les lois sur le droit d'auteur nivelées par le bas. C'est pourquoi nous sommes attentifs à ce que se passe dans tous les pays.

Ce suivi de la législation sur le droit d'auteur nous offre l'opportunité de nous battre pour donner la priorité aux créateurs. La CISAC ne manque pas de projets pour améliorer la situation des créateurs dans toutes les régions et dans tous les répertoires.

Comme vous avez pu le constater ces dernières années, les créateurs qui s'engagent aux côtés de la CISAC, en particulier notre Président Jean-Michel Jarre et nos Vice-Présidents, mais aussi nos Conseils des Créateurs, ont été les meilleurs ambassadeurs de nos priorités. Attendez-vous donc à ce que nous continuions à faire entendre notre voix, cette année comme l'an dernier, sur tous les enjeux qui comptent pour nous.

***Nous avons mis en place
des programmes pour aider
les sociétés moins développées
à rester en phase avec
ces évolutions***



Créer un **avenir meilleur** pour les **créateurs** de tous **les répertoires**

Voilà encore une année extraordinairement riche en activités pour la CISAC.

Partout dans le monde, nous avons incité les pouvoirs publics à améliorer la rémunération des créateurs par nos campagnes. Nous avons soutenu les activités de nombre de nos membres et les avons aidés à améliorer leurs activités. Nous avons aussi renforcé notre capacité à encourager la bonne gouvernance, lancé d'importants projets technologiques, noué des liens avec de nouveaux partenaires internationaux et renforcé notre influence dans toutes les régions.

Gouvernance

La gouvernance des sociétés est l'un des axes sur lesquels nous avons obtenu le plus d'avancées au cours de l'année écoulée. Dans le secteur toujours plus réglementé et surveillé de la gestion collective, garantir la bonne gouvernance est un aspect incontournable de notre travail. Faire partie de la CISAC est et doit rester un gage de confiance et de légitimité. Un certain nombre des initiatives de l'année écoulée ont donc visé à aider les sociétés à se conformer aux normes de bonne gouvernance de notre communauté.

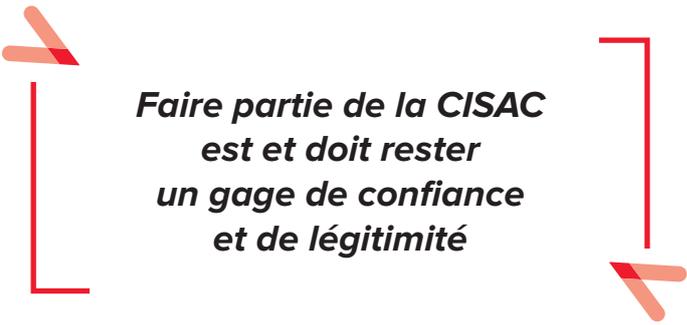
Par notre aptitude à tisser des liens, nos actions de suivi et de contrôle et notre seule ténacité, notre travail a déjà largement porté ses fruits. Nous avons non seulement renforcé les règles et les pratiques, mais avons aussi pris des mesures concrètes pour aider nos sociétés membres à s'y conformer.

En 2017, quatre sociétés basées en Albanie, au Guatemala, au Rwanda et en Thaïlande, ont bénéficié d'une assistance spécifiquement adaptée à leurs besoins de sociétés en développement.

De nombreuses autres ont participé à diverses formations et séminaires et à des programmes individuels de coaching et de soutien.

Technologies

Sur le plan technologique, la CISAC a été invitée par son Conseil d'administration à superviser une série de projets phares tels que l'accès des ayants droit à CIS-Net et un projet lié aux ISWC. Ces projets font écho à notre souci d'entretenir des relations plus dynamiques et attentives avec nos membres et les différents acteurs du marché. Préserver le rôle central que nous jouons dans la gestion des normes et identifiants du secteur reste et restera un enjeu majeur pour nous.



***Faire partie de la CISAC
est et doit rester
un gage de confiance
et de légitimité***



Affaires publiques : trois grandes études

Sur le plan des affaires publiques, nous coordonnons les activités de lobbying de nos membres dans le cadre de quatre grandes campagnes. Ces derniers mois, la CISAC a publié trois grandes études : l'étude économique du Prof. Liebowitz sur les règles de limitation de responsabilité, l'étude universitaire du Prof. Xalabarder sur la rémunération des créateurs audiovisuels et notre étude mondiale sur la copie privée. Ces publications très détaillées viennent étayer nos campagnes de lobbying en apportant des preuves tangibles nous permettant d'informer et de convaincre les décideurs.

Fer de lance du mouvement mondial visant à remédier au transfert de la valeur, la CISAC soutient les actions de lobbying des créateurs européens auprès des instances européennes et a pesé de tout son poids sur l'ordre du jour des organisations internationales. Nous sommes assurément sur le point de franchir une étape décisive dans cette campagne.

Sur le plan de la copie privée, le lancement de notre étude en octobre dernier a été le détonateur d'une série d'activités de lobbying, notamment en Côte d'Ivoire et en Algérie, afin de développer cette énorme source de revenus potentiels.

En ce qui concerne les créateurs audiovisuels, et grâce à l'engagement infatigable de Writers & Directors Worldwide, la campagne audiovisuelle a déjà permis l'adoption de nouvelles lois au Chili et en Colombie. Nous nous concentrons désormais sur de nouvelles perspectives de lobbying en Amérique latine, en Europe et ailleurs.

Pour les artistes visuels, la CISAC continue de faire fonds sur les progrès obtenus en 2017, lorsqu'elle a permis à une influente délégation d'artistes de faire entendre sa voix lors d'une conférence sur le droit de suite organisée par l'OMPI, l'agence des Nations Unies en charge de la propriété intellectuelle. Le mouvement pour l'adoption d'un droit de suite universel fait son chemin depuis quelques années. Il a d'ailleurs placé le droit d'auteur au centre des débats de l'OMPI.

La CISAC a également intensifié son implication auprès des pouvoirs publics pour soutenir ses sociétés membres. La Corée, le Japon, la Bulgarie, l'Algérie, la Chine et la Colombie font partie de la longue liste de pays où nous avons rencontré de hauts représentants de l'État ces douze derniers mois.

Un coup d'œil à la section « les activités de la CISAC à la loupe » de ce rapport suffit à comprendre à quel point nous sommes impliqués auprès des pouvoirs publics au cours de l'année écoulée.

La CISAC a publié trois grandes études. Ces publications très détaillées viennent étayer nos campagnes de lobbying en apportant des preuves tangibles nous permettant d'informer et de convaincre les décideurs

Référence mondiale pour les droits des créateurs

La CISAC continue également d'asseoir sa réputation de référence internationale pour tout ce qui touche au droit d'auteur et à la gestion collective. Le Rapport sur les collectes mondiales s'est étoffé et a reçu une couverture médiatique sans précédent. Sur le front pédagogique, la formation en ligne de la CISAC ouverte à tous ou MOOC permet à un public mondial de mieux s'informer sur le droit d'auteur en anglais et – grâce à nos sociétés membres UBC et SPAutores – maintenant aussi en espagnol et en portugais.

Toutes les activités de la CISAC servent deux grands objectifs : soutenir le travail et les moyens de subsistance des créateurs et défendre l'avenir des organisations de gestion collective. Dans ces deux domaines, nous disposons d'un atout unique et essentiel : notre lien direct avec les créateurs eux-mêmes. Notre Président et nos Vice-Présidents ont accompli un travail remarquable en soutenant l'adoption de nouvelles lois aux quatre coins du globe. Tout au long de l'année, ils ont épaulé nos missions de lobbying sur tous les continents. Nos trois Conseils de Créateurs – le CIAGP, le CIAM et W&DW – sont aussi indispensables à la conduite de nos activités et à la légitimité de notre discours. C'est uniquement grâce à cette collaboration que nous pourrions continuer à mener à bien notre mission de porte-parole unique des créateurs à travers le monde.

Je suis convaincu que la CISAC apporte un énorme plus à ses sociétés membres partout dans le monde. J'espère que vous en trouverez la preuve dans les pages de ce rapport annuel 2018.



Ardents défenseurs **des droits des créateurs** sur la scène **internationale**

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC sont des créateurs dont la réputation n'est plus à faire, n'ayant de cesse de défendre le droit d'auteur au nom de leurs pairs. Ils apportent à la confédération une légitimité unique et une influence mondiale.

Le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et nos quatre Vice-Présidents – l'auteur-interprète Angélique Kidjo, les réalisateurs Marcelo Piñeyro et Jia Zhang-ke et l'artiste visuel Miquel Barceló – se sont fait entendre à maintes reprises pour défendre le droit d'auteur au cours de cette année.

En février 2018, s'exprimant d'une même voix dans une lettre percutante, ils ont choisi le moment opportun pour faire ressortir les implications mondiales du débat européen sur le « paquet droit d'auteur ». « Cette proposition de réforme du droit d'auteur place l'Europe dans une position unique pour montrer l'exemple au reste du monde. En tant que créateurs représentant toutes les régions du monde – l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Nord et du Sud et l'Europe – nous observons avec beaucoup d'espoir ce qui se passe à Bruxelles. »

Ils ont également abordé la question spécifique des auteurs audiovisuels dans une lettre aux députés européens qu'ils enjoignent de soutenir l'introduction d'un juste droit à rémunération des scénaristes et réalisateurs lors des prochaines discussions sur la Directive européenne relative au droit d'auteur.

Miquel Barceló

En 2017, l'artiste visuel Miquel Barceló a été élu à l'unanimité à la Vice-Présidence de la CISAC par l'Assemblée Générale. Il succède au sculpteur Ousmane Sow décédé en décembre 2016. Dans son discours de remerciement, l'artiste espagnol a fait le vœu de poursuivre l'engagement d'Ousmane Sow pour les droits des créateurs. « La création est l'une des rares choses sans laquelle nous ne pouvons pas vivre. J'estime qu'une organisation qui se bat pour plus de quatre millions de créateurs à travers le monde a besoin de tout notre soutien », a-t-il déclaré. « La CISAC s'assure que tous ces artistes à travers le monde touchent les sommes qui leur sont dues et que leurs droits sont protégés. »



M. Barceló s'est activement impliqué dans la campagne pour le droit de suite et a soutenu les artistes visuels argentins et leur société, la SAVA, appelant le Gouvernement à soutenir l'adoption d'un projet de loi déjà approuvé par le Sénat.

La CISAC s'assure que tous ces artistes à travers le monde touchent les sommes qui leur sont dues et que leurs droits sont protégés

Il faut absolument que davantage de pays africains traitent les créateurs avec le respect qui leur est dû et adoptent des mesures pour les protéger, eux et leurs droits

Angélique Kidjo

Notre Vice-Présidente Angélique Kidjo est une vraie militante des droits des créateurs et de l'égalité des sexes, surtout en Afrique.

En mars 2018, elle a soutenu la CISAC et le BURIDA lors d'une conférence inédite sur la copie privée en Afrique, organisée dans le cadre du MASA Festival d'Abidjan.

Dans un message largement relayé, elle a appelé les dirigeants africains à adopter des solutions législatives efficaces pour soutenir la copie privée : « il faut absolument que davantage de pays africains traitent les créateurs avec le respect qui leur est dû pour les protéger, eux et leurs droits »



Jia Zhang-ke

Le célèbre réalisateur chinois Jia Zhang-ke a beaucoup œuvré à placer la sensibilisation au droit d'auteur au cœur de l'actualité, en Chine en particulier. Lors de la première édition du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival (PYIFF), en octobre 2017, il a remis au célèbre réalisateur chinois Feng Xiaogang venu représenter la China Film Directors Guild le tout premier Prix pour contribution exceptionnelle à la protection des droits des auteurs audiovisuels.



J'ai pu constater à quel point les accords internationaux et les réglementations commerciales peuvent être utilisés au profit des créateurs et de leurs conditions de travail

Jia Zhang-ke a également aidé la CISAC à renforcer ses liens avec l'UNESCO. Dans une déclaration publiée dans le rapport mondial 2018 de l'UNESCO « Repenser les politiques culturelles » saluant les mérites de la convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Jia Zhang-ke a lancé un appel à agir en faveur des droits des créateurs audiovisuels. « J'ai pu constater à quel point les accords internationaux et les réglementations commerciales peuvent être utilisés au profit des créateurs et de leurs conditions de travail. La Convention de 2005 est un symbole fondamental pour des millions de créateurs dans le monde. Nous devons poursuivre nos efforts afin qu'elle demeure pertinente et efficace pour les prochaines générations. »



Marcelo Piñeyro

Marcelo Piñeyro, réalisateur, scénariste et producteur argentin primé a lui aussi apporté sa pierre à la défense des créateurs audiovisuels. S'exprimant dans le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC en novembre 2017, il affirmait : « les scénaristes et réalisateurs jouent un rôle crucial dans le succès des œuvres audiovisuelles et de l'industrie cinématographique d'un pays. Leur travail est générateur d'emplois, de croissance économique et de prestige sur la scène internationale. Il est donc juste qu'ils soient équitablement protégés et rémunérés si l'on veut que le secteur audiovisuel continue à prospérer à l'avenir. »

Les scénaristes et réalisateurs jouent un rôle crucial dans le succès des œuvres audiovisuelles et de l'industrie cinématographique d'un pays

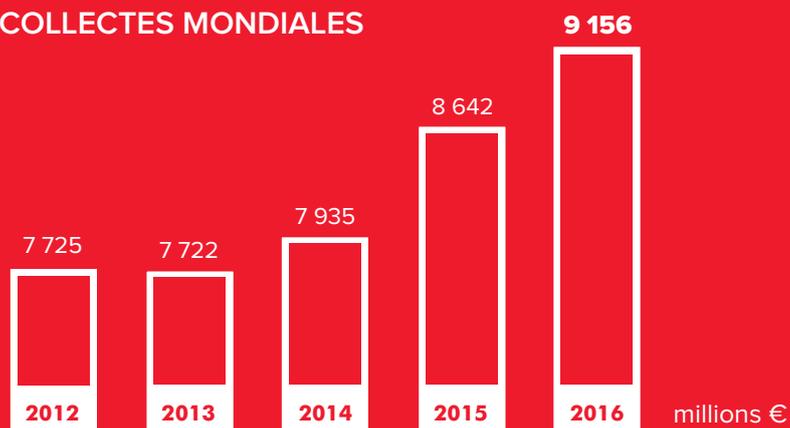


Faits et chiffres clés

La communauté CISAC en chiffres

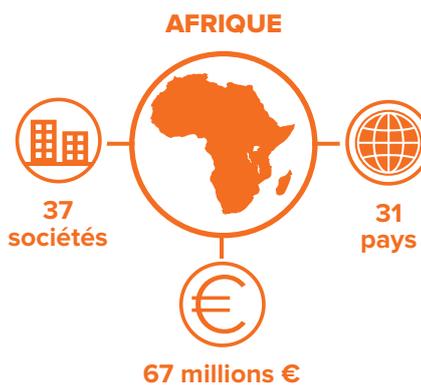
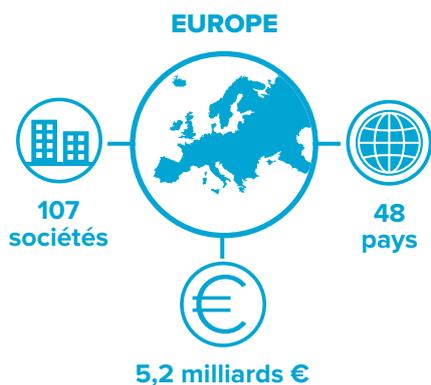


+18,5 % POUR LES COLLECTES MONDIALES DEPUIS 2012

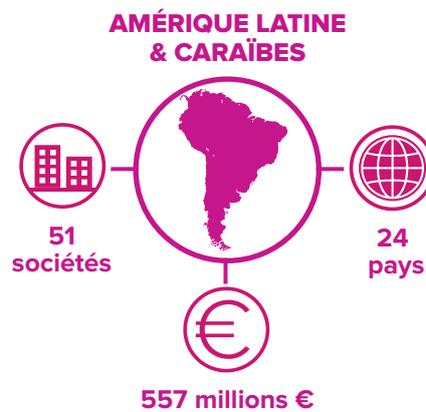
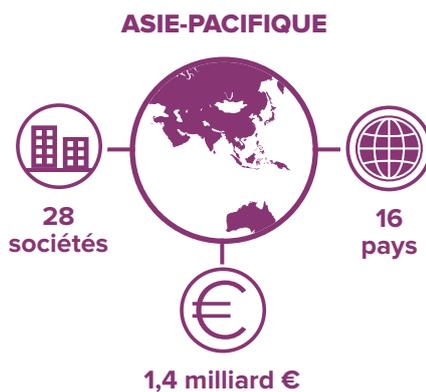
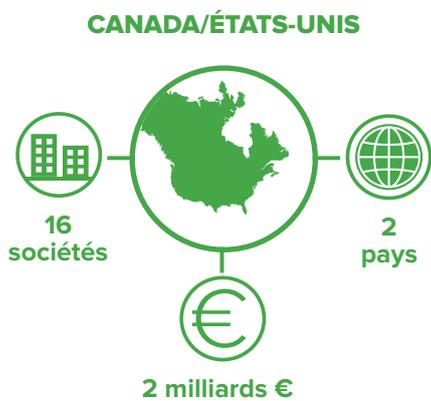




Collectes mondiales des sociétés membres de la CISAC.



LES 5 RÉGIONS CISAC DANS LE MONDE





Les activités de la CISAC

À la loupe

DÉFENSEUR DES POLITIQUES DE PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR, FACILITATEUR D'ACTIVITÉS ET RÉFÉRENCE MONDIALE POUR LES DROITS DES CRÉATEURS

La CISAC travaille avec 239 sociétés dans 121 pays.

Voici les temps forts qui ont marqué ses activités au cours de l'année écoulée.



Les activités de la CISAC à la loupe

Mai 2017

1 Le droit de suite au cœur des débats du SCCR de l'OMPI

La CISAC a participé à la 34^e session du comité permanent du droit d'auteur de l'OMPI où le débat sur le droit de suite s'est poursuivi dans la dynamique de conférence internationale. Chargée par l'OMPI de réaliser une étude sur les implications économiques du droit de suite, le Pr Graddy a souligné que rien n'indique qu'il a un impact significatif sur les prix ou les volumes de ventes du marché de l'art. Le Comité a convenu de maintenir ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session.

12 La CISAC et la SAYCE déposent une plainte contre l'Équateur

Avec le soutien du Bureau régional et du Comité Amérique latine et Caraïbes de la CISAC, la société équatorienne SAYCE a introduit une plainte auprès du Secrétariat Général de la Communauté andine des Nations, conformément à la décision du Comité régional de la CISAC de faire appel devant les juridictions internationales en cas de non-respect de la législation internationale sur le droit d'auteur. La plainte porte sur une violation des obligations de l'Équateur aux termes du cadre de protection du droit d'auteur de la Communauté andine.



12 SÉMINAIRE DES CRÉATEURS EN CORÉE

Le séminaire des créateurs organisé à Séoul par la CISAC et KOMCA a réuni auteurs, représentants des pouvoirs publics et des organisations de gestion collective et experts pour toute une journée de travail sur les droits des créateurs de la région. Le Président de la Commission coréenne du droit d'auteur Lim Won Seon, le Directeur Général de la CISAC Gadi Oron, la Directrice Générale et la Secrétaire Générale de l'IFRRO Caroline Morgan et le Président de KOMCA Yoon Myung Sun ont tour à tour pris la parole. Les participants se sont penchés sur le transfert de la valeur, l'évolution du paysage numérique et la copie privée.



11 L'ASIA-PACIFIC MUSIC CREATORS ALLIANCE PUBLIE LA DÉCLARATION DE SÉOUL

Lors de la première réunion de son Comité exécutif, l'Asia-Pacific Music Creators Alliance (APMA), alliance partenaire du CIAM, a publié une déclaration appelant les Gouvernements, les décideurs politiques et le législateur à chercher des solutions aux problèmes des auteurs de musique de la région. La Déclaration de Séoul dégage trois grands enjeux : le transfert de la valeur sur le marché numérique, l'harmonisation mondiale de la protection du droit d'auteur à 70 ans après la mort et la multiplication des pratiques de buy-outs (acquisition forfaitaire des droits).

17 Grâce à la CISAC, l'UACRR collecte des droits pour le concours Eurovision en Ukraine

La société UACRR, membre de la CISAC a pu, pour la première fois, délivrer une licence pour la musique live exécutée lors du concours Eurovision à Kiev. Cette avancée notable couronne des années d'efforts de la CISAC pour remédier aux défaillances du cadre de gestion collective en Ukraine. Télédiffuseurs et radiodiffuseurs y ont longtemps abusé du système et refusé d'honorer leurs obligations en matière de droit d'auteur.

17 Début de l'évaluation d'aide au développement d'Albator en Albanie

Le Directeur Régional Europe de la CISAC et Michael Battiston, consultant externe, ont mené une première visite auprès d'Albator dans le cadre de l'évaluation d'aide au développement. Albator est la première société européenne à faire l'objet d'une telle évaluation, conformément à la nouvelle stratégie visant à renforcer les sociétés moins développées par des initiatives ciblées.

Les activités de la CISAC à la loupe Mai 2017

19 La Lituanie entend les demandes de la CISAC sur la rémunération pour copie privée

Le ministère lituanien de la Culture a répondu positivement au courrier du DG de la CISAC soulignant les défaillances du cadre juridique de la copie privée. Les autorités ont fait savoir qu'un nouveau projet de loi introduisant une rémunération pour l'usage privé d'œuvres visuelles et littéraires serait bientôt présenté au Parlement.

19 Le Comité de gestion de l'IDA se réunit à Londres

Le Comité de gestion de l'IDA a examiné les recommandations du Comité technique en vue de leur validation. Une société externe a présenté différents outils de comparaison de données modernes susceptibles d'améliorer les processus d'identification dans la base de données IDA. Le Comité de gestion s'est accordé sur un nouveau modèle de financement qui doit être validé en décembre et mis en œuvre en 2018.



23 LA LOI PEPE SÁNCHEZ CHANGE LA DONNE EN AMÉRIQUE LATINE

Le Sénat colombien a approuvé la Loi Pepe Sánchez instaurant un droit inaliénable à rémunération pour les auteurs audiovisuels. Les contributions sans précédent de la société argentine DAC ont reçu le soutien de nombreuses organisations nationales et internationales, dont celui du Bureau régional de la CISAC, d'ARGENTORES et de l'Alliance des réalisateurs audiovisuels latino-américains (ADAL). Cette campagne a conduit à la création de deux sociétés audiovisuelles, DASC et REDES, membres provisoires de la CISAC.

Les activités de la CISAC à la loupe Juin 2017



6 FORMATION POUR LES SOCIÉTÉS LATINO-AMÉRICAINES ET CARIBÉENNES À LISBONNE

Le Bureau régional Amérique Latine et Caraïbes de la CISAC et SPAutores ont organisé une formation de deux jours pour 15 sociétés d'Amérique Latine et des Caraïbes au siège de SPAutores. Le programme portait principalement sur les déclarations et obligations de la CISAC et les activités de SPAutores.

6 Le Conseil d'administration de la CISAC se réunit à Lisbonne

Dans son discours de bienvenue au Conseil d'administration de la CISAC, le Président de SPAutores a attiré l'attention sur les changements attendus en Europe, la nécessité pour la communauté des créateurs de présenter un front uni et les activités de lobbying visant à promouvoir et défendre les droits des auteurs.



7 LE MAIRE DE LISBONNE REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE LA CISAC

Fernando Medina, maire de Lisbonne et Catarina Vaz Pinto, conseillère à la Culture, ont reçu une délégation de membres du Conseil d'administration et des représentants de la CISAC. Emmenée par le Président de SPAutores, José Jorge Letria, la délégation s'est intéressée à la longue tradition culturelle et créative de Lisbonne.



8 LE MONDE DE LA GESTION COLLECTIVE RÉPOND PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LISBONNE

À l'invitation de SPAutores, l'Assemblée Générale 2017 de la CISAC a attiré plus de 200 créateurs et représentants des sociétés membres. Elle a approuvé les amendements aux statuts, Règles Professionnelles et Résolutions Obligatoires de la CISAC. Les Présidents des Conseils des Créateurs se sont joints au Président Jean-Michel Jarre pour une table ronde sur les grandes campagnes de la CISAC. Le renforcement des partenariats entre la Confédération, l'OMPI et l'ARIPO a été mis en avant et l'artiste visuel espagnol Miquel Barceló été élu à la Vice-Présidence. L'auteur Fernando Pinto do Amaral a délivré un message de soutien du Gouvernement portugais au nom du ministre de la Culture Luís Filipe Castro Mendes.

9 Les créateurs de musique réunis pour le Comité Exécutif du CIAM

Créateurs, membres et observateurs du CIAM et de ses alliances régionales se sont réunis pour le Comité Exécutif à Lisbonne. La réunion a porté sur le transfert de la valeur, le projet Fair Trade Music, la technologie blockchain et l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur à la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort.

Le Comité a accueilli sa dernière alliance partenaire : l'Asia-Pacific Music Creators Alliance (APMA).

9 Réunion du Comité Exécutif de Writers & Directors Worldwide

Les créateurs audiovisuels, littéraires et dramatiques se sont réunis pour faire le point sur les stratégies de la campagne audiovisuelle et ont prévu de renforcer le partenariat avec la fédération panafricaine FEPACI. Le Conseil mettra en place un réseau d'ambassadeurs et de nouveaux supports de campagne. Le Comité a adopté une déclaration regrettant la décision de la Commission Marché intérieur du Parlement européen de rejeter les amendements sur la rémunération équitable des auteurs audiovisuels.

13 La CISAC demande au Gouvernement polonais d'amender la Loi sur le droit d'auteur

Dans une lettre au ministère polonais de la Culture, la CISAC a demandé de prêter attention à la récente résolution du Comité Européen de la CISAC appelant à amender la loi nationale sur le droit d'auteur et à mettre en place un droit inaliénable à rémunération pour l'utilisation en ligne des contenus audiovisuels.

13 La CISAC réclame un renforcement du droit de radiodiffusion lors d'un séminaire en Chine

À l'invitation de l'Office Britannique de la propriété intellectuelle, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé sur les organismes de radiodiffusion et le droit d'auteur devant un parterre de plus de 70 représentants officiels de la Chine et du Royaume Uni, universitaires et radiodiffuseurs. Il a enjoint les autorités chinoises de renforcer la protection du droit de radiodiffusion.

16 La CISAC réfléchit à l'amendement du droit d'auteur avec les autorités singapouriennes

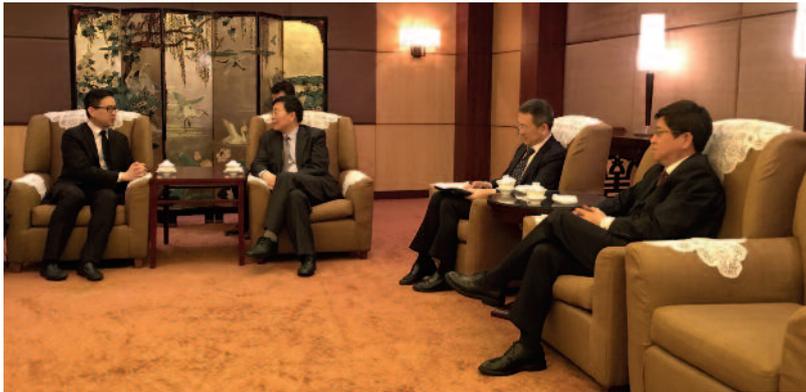
Le Directeur Régional de la CISAC et le Vice-Président du Comité Asie-Pacifique, Scott Morris, ont été consultés par le ministère de la Justice de Singapour sur les propositions d'amendement du droit d'auteur. La Confédération a fait connaître son point de vue sur la réforme de la réglementation sur la gestion collective.



12 L'UNESCO ET LA CISAC ORGANISENT UNE CONFÉRENCE CONJOINTE SUR LE TRANSFERT DE LA VALEUR À PARIS

L'UNESCO et la CISAC ont tenu une conférence conjointe sur le transfert de la valeur et les difficultés des industries créatives. Dans son discours, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a souligné l'importance de l'UNESCO dans la protection du patrimoine culturel et des sources de revenu des créateurs. Le Directeur Général de la CISAC a appelé de ses vœux une « solution mondiale » au transfert de la valeur passant par une réponse législative internationale (voir p. 30).

Les activités de la CISAC à la loupe Juin 2017



19 LA CISAC RENCONTRE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION CHINOISE DU DROIT D'AUTEUR

La CISAC a rencontré Zhou Huilin, Vice-ministre de la NCAC, Yu Cike, Directeur Général du Département Droit d'auteur, Tang Zhaozhi, Vice-Directeur Général et Hu Ping, Directrice adjointe. Ils sont revenus sur la collaboration entre la CISAC et les autorités chinoises depuis le déménagement du Bureau régional de la Confédération à Pékin en 2014.

Le Vice-ministre de la NCAC s'est engagé à travailler en étroite coopération avec la CISAC pour renforcer la protection des créateurs en Chine.



19 LES DROITS AUDIOVISUELS À L'HONNEUR D'UN SÉMINAIRE DE L'OMPI PENDANT LE SHANGHAI FILM FESTIVAL

La CISAC a présenté sa campagne audiovisuelle au « forum international du droit d'auteur – protection des droits des créateurs et promotion du développement de la culture et de l'industrie cinématographique » organisé par l'OMPI et l'Administration du droit d'auteur de Chine qui a attiré plus de 150 participants, dont les représentants des autorités de 23 pays.

Le Directeur Régional de la CISAC a attiré l'attention sur les progrès de la campagne et l'évolution de la législation dans le monde.

22 La CISAC intervient en Géorgie au nom de la GCA

Pour soutenir la GCA, sa société membre en Géorgie, la CISAC a écrit à plusieurs organisateurs de concerts et de festivals afin de clarifier le contexte international dans lequel elle exerce ses activités et l'aider à collecter des droits d'exécution pour les prestations en direct live.

26 La CISAC forme 14 sociétés à Bangkok

42 représentants de 14 sociétés Asie-Pacifique se sont réunis pour un séminaire sur la documentation, la répartition et les Résolutions Obligatoires également ouvert aux éditeurs de la région.

27 La ZAIKS accueille la Commission Juridique de la CISAC à Varsovie

La Commission juridique de la CISAC a tenu sa réunion annuelle au siège de la ZAIKS.

Elle s'est penchée sur la réforme du droit d'auteur de l'UE, les décisions de la CJUE sur le droit de communication au public, les répercussions du nouveau règlement général sur la protection des données sur les activités des OGC, la copie privée et les Consent Decrees américains.

Le Pr Raquel Xalabarder a présenté son étude sur le droit à rémunération des auteurs audiovisuels.

29 La CISAC et DASC suivent la mise en œuvre de la Loi Pepe Sánchez en Colombie

Le Directeur Régional de la CISAC et le Conseil d'administration de DASC ont rencontré la Directrice de l'Office colombien du droit d'auteur Carolina Romero et son équipe juridique pour discuter de la mise en œuvre de la Loi Pepe Sánchez.

30 La CISAC et la CIEM interpellent l'Ukraine concernant le projet de loi sur la gestion collective

La CISAC et la CIEM ont attiré l'attention du ministère ukrainien du Développement économique et du Commerce sur l'absence de progrès du projet de loi sur la gestion collective qui doit mettre un terme au chaos actuel dans lequel de nombreuses OGC illégitimes sont autorisées à fonctionner. Il transformerait l'UACRR, actuellement agence d'État, en organisation non gouvernementale tenue de rendre des comptes aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Les activités de la CISAC à la loupe Juillet 2017

4 La CISAC soutient les droits audiovisuels en Slovaquie

La CISAC encourage le renforcement des droits des créateurs audiovisuels, notamment l'instauration d'un droit inaliénable à rémunération.

Dans une lettre aux autorités slovaques, elle souligne que le projet de loi à l'étude permettrait de soutenir le secteur audiovisuel et d'encourager les productions locales, avec un effet positif sur l'économie nationale.

15 Soutien à la formation universitaire sur la propriété intellectuelle au Paraguay

Le Directeur Régional de la CISAC a souligné l'importance de la propriété intellectuelle et de la gestion collective lors de la cérémonie de remise des diplômes en nouvelles technologies et propriété intellectuelle à Asunción. Cette formation universitaire qui comprend une journée spéciale sur la gestion collective dans l'environnement numérique est organisée par le CEDEP, l'Heidelberg Center for Latin America, l'Université du Chili et la CISAC.

Les activités de la CISAC à la loupe **Juillet 2017**

18 Plans de coopération avec l'OMPI pour l'Amérique centrale

La CISAC a rencontré les directeurs des Offices du droit d'auteur d'Amérique centrale et le Directeur Général de l'OMPI Francis Gurry et présenté ses recommandations pour améliorer la gestion collective dans la région. Notamment l'organisation conjointe de formations sur la documentation et la répartition, un soutien aux secteurs public et privé sur la base des Règles Professionnelles de la CISAC, une campagne contre l'utilisation unilatérale des répertoires par les grands utilisateurs et la promotion des avantages de la gestion collective pour les utilisateurs.

24 La CISAC soutient l'atelier organisé par le Rwanda Development Board à Kigali

Le Rwanda Development Board a organisé un atelier sur le droit d'auteur et les OGC avec le soutien de la CISAC et de sa société membre locale, RSAU. Le Secrétaire permanent du ministère rwandais des Sports et de la Culture, Patrice Rugambwa, a reconnu l'importance des OGC dans la protection des créateurs et réaffirmé le soutien du Gouvernement.

Le DG de la CISAC a expliqué aux créateurs et représentants des pouvoirs publics et des OGC tout ce que la CISAC entreprend pour renforcer les droits des auteurs et augmenter les collectes dans le pays.



De g. à d. : Inger Dirdal, Directrice Générale de NORCODE, Eino-John Max, Directeur Général de la NASCAM et Chinedu Angus Chukwuji, Directeur Général de la COSON.

25 ATELIER CISAC-OMPI SUR LE DROIT DE SUITE À KIGALI

Les membres du Comité Africain de la CISAC ont participé à un atelier sur le droit de suite organisé par la CISAC et l'OMPI pour les artistes visuels. La formation était assurée par le célèbre artiste Epa Binamungu, Président de la Rwanda Society of Auteurs (RSAU), qui a fait de son « Inzango Art Gallery » un centre de travail et de formation pour jeunes peintres.



Assis de g. à d. : Epa Binamungu, artiste et Président de la RSAU, François Kanimba, ministre rwandais du Commerce et de l'Industrie, Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC et Irène Vieira, Directrice Générale du BURIDA.

25 LE COMITÉ AFRICAIN DE LA CISAC DISCUTE STRATÉGIES RÉGIONALES À KIGALI

Les OGC africaines et divers observateurs comme la SACEM, PRS for Music, SPAutores, l'OMPI, l'ARIPO et NORCODE se sont retrouvés au Rwanda pour la réunion du Comité Africain de la CISAC. Principaux points abordés : la situation actuelle de la gestion collective, les difficultés communes et l'aide au développement.

Les activités de la CISAC à la loupe **Août & septembre 2017**

24 Commentaires sur les responsabilités des intermédiaires Internet au Conseil de l'Europe

La CISAC a fait part de ses inquiétudes concernant le projet de recommandation du Conseil de l'Europe sur les responsabilités juridiques des intermédiaires Internet. Elle a reconnu qu'il est essentiel de préserver les droits fondamentaux sur Internet mais souligné qu'il est tout aussi nécessaire de protéger le droit fondamental à la propriété intellectuelle.

8 La CISAC soutient BMI devant la Cour d'appel des États-Unis

Pour soutenir BMI concernant l'interprétation des Consent Decrees et l'octroi de licences pour les œuvres détenues conjointement, la CISAC a introduit un mémoire d'*amicus curiae* devant la Cour d'appel fédérale du 2^e Circuit. Elle y attire l'attention sur les conséquences potentielles d'une interdiction de l'octroi de licences couvrant des intérêts fractionnels par les sociétés américaines qui gèrent les droits d'exécution et souligne que des licences couvrant l'intégralité des droits compromettraient la liberté dont jouissent les créateurs étrangers de choisir entre les différentes sociétés américaines pour gérer leurs droits.



8 LA CISAC ENCOURAGE LA RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR EN MOLDAVIE

Le Directeur Régional de la CISAC a participé à un séminaire sur la gestion collective organisé par l'OMPI et l'AGEPI, l'Office moldave de la propriété intellectuelle. La CISAC a encouragé une réforme de la loi afin de remédier au chaos actuel créé par les multiples organisations qui gèrent les mêmes droits et de se conformer aux meilleures pratiques internationales.

Les activités de la CISAC à la loupe Septembre 2017



12 LA CISAC FAIT CAMPAGNE AU CONGRÈS AUDIOVISUEL DE BUENOS AIRES

La CISAC a soutenu l'appel des sociétés ARGENTORES, DAC et SADAIC à renforcer la protection du répertoire audiovisuel en Argentine qui fait face à une grave crise de la production. Marcelo Piñeyro, Vice-Président de la CISAC, a rappelé que les droits et les atouts du répertoire audiovisuel sont des piliers indispensables du développement de la culture argentine et latino-américaine.

Le Président d'ARGENTORES Miguel Ángel Diani a appelé les autorités à promouvoir avant tout l'activité créative des auteurs audiovisuels et à rejeter les projets qui affaibliraient la loi sur la gestion collective.



13 CONFÉRENCE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS À ALGER

L'ONDA, la CISAC, le CIAM, W&DW et PACSA ont invité créateurs et sociétés de 22 nationalités et organisations régionales de la propriété intellectuelle à une conférence inaugurée par le ministre algérien de la Culture. L'évènement a renforcé la sensibilisation et la coopération des acteurs du secteur créatif dans les pays africains (voir p. 31).

13 La CISAC soutient la 2^{de} édition des Songwriting Camps à Paris

Le 2^{de} Songwriting Camp de Paris a permis à des auteurs et producteurs de musique de 13 nationalités de faire connaissance, partager leurs expériences et mettre en place de nouvelles collaborations. Lancée à Stockholm en 2015, cette initiative offre un forum international à des organisations comme la CISAC, le CIAM et les OGC pour se faire connaître et apporter leur soutien aux auteurs et producteurs de musique.



Le DG de la CISAC Gadi Oron et le DG de l'OAPI Denis Bohoussou signant le protocole.

15 LA CISAC ET L'OAPI VEULENT DYNAMISER LA CROISSANCE EN AFRIQUE

La CISAC et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont signé un accord de coopération pour promouvoir et défendre les droits des créateurs en Afrique francophone.

Le protocole d'accord prévoit des séminaires pour améliorer la collecte des droits, l'éducation et la recherche. Il fait suite à la signature d'un accord similaire avec l'ARIPO.

18 La CISAC, le GESAC et MUSICAUTOR dénoncent le transfert de la valeur en Bulgarie

En coordination avec le GESAC, le Directeur Régional de la CISAC et MUSICAUTOR ont rencontré les membres bulgares du Parlement européen à Sofia pour réclamer des mesures face au transfert de la valeur à l'approche du vote relatif au «droit d'auteur» de l'UE.

20 Appel en faveur du droit à rémunération au Festival du film de Brasilia

Au 50^{ème} Festival du film de Brasilia, la CISAC et les sociétés DAC, DASC, DBCA et GEDAR ont enjoint les autorités à reconnaître un droit inaliénable et équitable à rémunération pour les scénaristes et réalisateurs brésiliens. Selon les conclusions du débat d'experts, la législation actuelle accorde déjà un tel droit aux réalisateurs et scénaristes et le seul obstacle à son application vient du manque de volonté de l'administration d'autoriser l'OGC nationale à collecter ces droits.

26 Réunion du Comité technique de l'IDA

À l'invitation de la SACD, le Comité technique de l'IDA a réuni à Paris les représentants de 12 sociétés audiovisuelles afin de discuter des problèmes techniques et d'améliorer la conception visuelle de l'outil.

26 Visite de responsables chinois en Espagne

Par l'entremise de la CISAC, des représentants de l'Administration du droit d'auteur de Chine ont rendu visite aux sociétés espagnoles et rencontré des représentants de la CISAC et de ses sociétés membres locales. À l'invitation de la SGAE, d'EVA et du GESAC, la délégation a pu en apprendre plus sur le système du droit de suite et les activités de la CISAC pour promouvoir son adoption universelle.

Les activités de la **CISAC** à la loupe **Septembre 2017**



> 27 LA CISAC AU CONGRÈS DE LA CIEM POUR L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE EN POLOGNE

Le Directeur Régional de la CISAC a fait le point sur les collectes et les faits qui ont marqué la région au Congrès annuel de la CIEM pour l'Europe centrale et orientale de Varsovie.

Il a présenté les initiatives conjointes des deux organisations, notamment le lobbying pour obtenir une loi adéquate sur la gestion collective en Ukraine et résoudre les problèmes rencontrés en Turquie, en Russie et en Grèce.

27 Réunion du Groupe des Experts de la Communication à Paris pour parler campagnes et meilleures pratiques

Les stratégies de communication autour des grandes campagnes de la CISAC et de ses sociétés membres ont occupé le Groupe des Experts de la Communication qui a rassemblé 17 sociétés et organisations. PRS for Music, DACS, UBC et la SACEM ont présenté des études de cas en matière d'éducation et de repositionnement de leur marque et de leur image.

28 La CISAC, EVA et le Gouvernement polonais discutent des arts visuels

Une délégation CISAC-EVA a rencontré le Directeur du Département droit d'auteur du ministère polonais de la Culture, Karol Kościński, pour encourager la protection des arts visuels en Pologne. La loi doit être amendée afin d'introduire un système de gestion collective obligatoire ou du moins étendu pour le droit de suite. Cette réunion intervient dans le contexte de la transposition de la Directive GCD en Pologne – la société locale, la ZPAP, étant Membre provisoire de la CISAC.

28 Conférence sur « la traçabilité de l'œuvre d'art » à Paris

Hervé Di Rosa, artiste visuel et Président du CIAGP, a rejoint universitaires, responsables politiques et professionnels du marché de l'art pour discuter de la traçabilité de l'art et du rôle des sociétés dans la protection et la rémunération des artistes visuels. Le Directeur Business de la CISAC a présenté les solutions mises en place pour identifier les œuvres qui circulent sur Internet afin de garantir une rémunération équitable aux artistes.

Les activités de la **CISAC** à la loupe **Octobre 2017**



De g. à d. : Hervé Di Rosa, artiste et Président sortant du CIAGP, le sculpteur américain Joel Shapiro, son successeur, et Javier Gutiérrez, Directeur Général de VEGAP.

> 2 NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CIAGP À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE NEW YORK

L'assemblée annuelle du CIAGP a réuni quelque 50 experts qui ont fait le point sur la campagne pour le droit de suite et le projet de reconnaissance d'images AIR et assisté à la signature d'accords unilatéraux entre sept membres du CIAGP et l'Images Copyright Society of China. Suite à ces accords, les œuvres des photographes chinois peuvent être représentées par ces sociétés. Le célèbre sculpteur américain Joel Shapiro a été nommé à la Présidence du CIAGP et succède à l'artiste français Hervé Di Rosa qui a quitté ses fonctions au terme de son mandat.

4 Réunion entre la CISAC et l'Office américain des brevets et des marques à Washington

Le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC et l'US Patent and Trademark Office (USPTO) ont discuté des possibilités de coopération dans la région. L'USPTO a demandé conseil à la CISAC concernant l'organisation de séminaires de formation en Asie du Sud et du Sud-Est, tandis que la CISAC a demandé le soutien de l'Office pour tenter de résoudre les problèmes juridiques et d'octroi de licences en Chine, en Corée et en Asie du Sud-Est.

10 Le Comité Technique Médias encourage les efforts d'octroi de licences à Budapest

120 représentants des sociétés membres ont discuté évolution du marché de la radiodiffusion, impact de l'injection directe, services musicaux « libres de droits » et analyse des droits d'exécution collectés dans le monde.

Les tables rondes sur le transfert de la valeur et les licences sur les applis musicales ont notamment donné la parole à AudibleMagic et OCL.

12 10^{ème} anniversaire de la Journée européenne des droits mécaniques à Budapest

La 10^{ème} édition de la Journée européenne des droits mécaniques était co-organisée par le BIEM et la CISAC. Plus de 50 représentants des sociétés européennes y ont parlé gestion des droits mécaniques et rémunération pour la copie privée.

13 **Le Comité de Politique Globale (GPC) envisage la suite des campagnes**

Réfléchissant aux prochaines étapes des campagnes internationales, le GPC a examiné la première version de l'étude économique du Pr Stan Liebowitz et le projet d'étude mondiale sur la copie privée. Il a aussi fait le point sur les avancées du droit de suite, la campagne audiovisuelle, l'Université CISAC et la coopération avec les organisations internationales.

19 **Le Comité Exécutif et de Gouvernance (EGC) travaille à la réforme des critères d'adhésion**

L'EGC a poursuivi son travail sur les critères d'adhésion et fait le point sur le respect des obligations des sociétés membres de la CISAC. Il a discuté de la situation dans certains pays suite aux décisions d'exclusion prises par l'Assemblée Générale 2017.

23 **La CISAC s'adresse aux Directeurs d'Offices du droit d'auteur d'Asie-Pacifique à Tokyo**

L'OMPI et la CISAC s'efforcent d'aider les Directeurs d'Offices du droit d'auteur à élaborer des stratégies de protection de la propriété intellectuelle. Cette réunion régionale de l'OMPI a rassemblé les représentants des Offices du droit d'auteur de 28 pays. La CISAC s'est exprimée sur « le rôle des Offices du droit d'auteur : comment mieux faire pour répondre aux nouveaux défis et aux nouveaux besoins ».

24 **Formation pour les sociétés audiovisuelles à Bogota**

30 techniciens de sociétés audiovisuelles latino-américaines ont reçu une formation sur la documentation et la répartition des droits sur les films et séries télévisées en marge de la réunion du CTDLV. Nombre de sociétés commencent à représenter les scénaristes et réalisateurs suite à l'approbation de nouvelles lois en Colombie et au Chili.

La CISAC a expliqué les règles d'adhésion, la documentation des productions audiovisuelles et les échanges de données.

25 **L'étude mondiale sur la copie privée met en évidence des sources de revenus inexploitées pour les créateurs**

Cette toute première analyse mondiale des systèmes de copie privée se penche sur la législation de 191 pays sur les 5 continents (voir p. 38-39).



17 **UN AVENIR PROMETTEUR POUR LES BALKANS OCCIDENTAUX ?**

Ljubljana a accueilli l'un des premiers grands rassemblements des Balkans autour de la protection des artistes visuels et de leurs droits. Organisée par la CISAC et EVA en coopération avec la Fédération slovène des associations d'artistes visuels et le ministère slovène de la Culture, cette conférence a attiré plus de 40 représentants des associations d'artistes visuels, des pouvoirs publics et des OGC et donné l'opportunité d'annoncer la création de la société Slovenian Visual Artists (SVA).

25 **Réunion du Comité Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (CTDLV) à Bogota**

La réunion du CTDLV a enregistré une affluence record des représentants des sociétés d'Amérique latine. La CISAC a attiré l'attention sur les avancées obtenues au Chili et en Colombie après l'adoption de lois qui protègent les créateurs audiovisuels. Le Comité a réagi au projet d'étude de la CISAC sur le droit à rémunération des auteurs audiovisuels. Deux professeurs de l'Université du Chili ont présenté leurs recherches sur les paramètres économiques de la fixation des tarifs dans ce secteur. Après deux mandats à la Présidence, Hanneke Verschuur (LIRA) a été remerciée pour son dévouement et son travail. Géraldine Loulergue (SACD) lui succède.

25 **Réunions du forum sociétés-éditeurs et de l'initiative transsectorielle à Nashville**

Avec le soutien de la CISAC, l'Initiative transsectorielle et le forum sociétés-éditeurs se sont réunis au siège de la SESAC à Nashville où les représentants des sociétés, des éditeurs et des créateurs ont été informés des projets du Comité directeur. Le forum sociétés-éditeurs a réuni environ 70 participants qui ont examiné les spécifications du format CWR v3. Cette réunion a été encadrée par les Co-Présidents Alex Batterbee (SONY/ATV) pour les éditeurs et Gustavo Gonzalez (ABRAMUS) pour les sociétés.

25 **La CISAC soutient MÜST pour le premier Songwriting Camp de Taïwan**

MÜST a invité ses sociétés sœurs de la CISAC, les organisateurs des Songwriting Camps en Europe et aux États-Unis, les maisons de disques et les éditeurs de musique à coopérer à l'organisation du premier Songwriting Camp de Taïwan. 70 auteurs de musique de Taïwan, de Finlande, de Hong Kong, du Japon, de Corée, de Macao, de Malaisie, des Philippines, de Singapour, de Suède, de Thaïlande, des États-Unis et du Vietnam se sont réunis à Taipei et ont produit 67 œuvres musicales.

26 **Atelier sur le droit d'auteur au Burkina Faso avec le BBDA**

La CISAC et PACSA se sont associées à *La Rentrée du Droit d'Auteur*, un événement organisé à Bobo-Dioulasso par le BBDA pour informer créateurs, décideurs, utilisateurs et grand public sur la gestion collective. La CISAC a insisté sur l'importance de la documentation pour la répartition des droits, des accords de représentation réciproque et des rapports d'utilisation et évoqué le projet de base de données commune des OGC africaines.

27 **Promotion du droit d'auteur et pressions sur le Gouvernement en Bolivie**

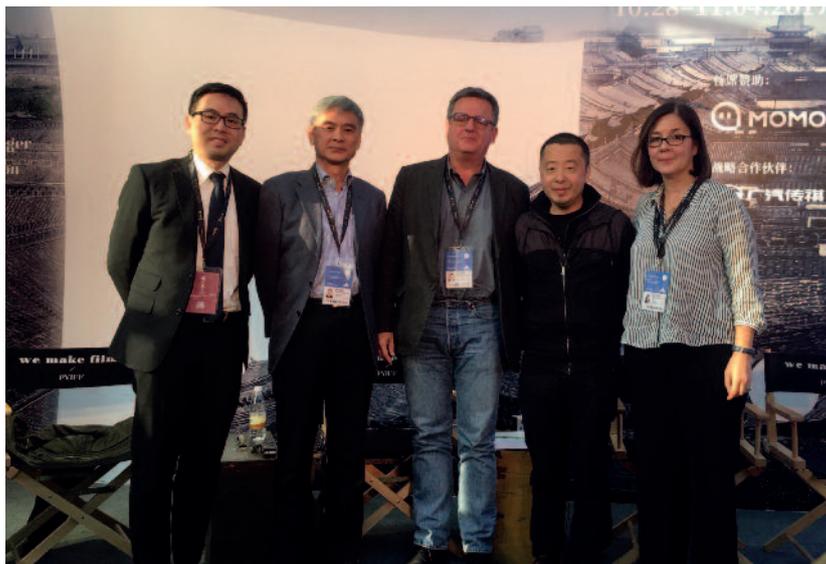
Le Gouvernement bolivien a invité la CISAC à s'exprimer à la conférence de l'Unité culture de l'organisation Mercociudades sur « la culture comme quatrième pilier du développement ». Devant plus de 200 participants, la CISAC a souligné le rôle de l'État dans l'application des lois et de mesures appropriées pour améliorer le cadre de protection des créateurs.

Les activités de la CISAC à la loupe Octobre 2017



> 28 LE DROIT D'AUTEUR AU CENTRE DU PINGYAO CROUCHING TIGER HIDDEN DRAGON INTERNATIONAL FILM FESTIVAL

Grâce à Jia Zhang-ke, réalisateur et Vice-Président de la CISAC, le droit d'auteur a été particulièrement mis à l'honneur lors du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival (voir p. 29).



> 30 LA CISAC CONTRIBUE À UN SÉMINAIRE DESTINÉ AUX CRÉATEURS AUDIOVISUELS EN CHINE

Plus de 150 jeunes réalisateurs, scénaristes, producteurs et étudiants ont assisté à un séminaire sur les droits audiovisuels organisé par la CISAC, le PYIFF et W&DW. Une table ronde a réuni le Vice-Président de la CISAC Jia Zhang-ke, le Président de W&DW Yves Nilly, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC et l'ancien Directeur Général du Département Politique et Réglementation de l'Administration du droit d'auteur de Chine Wang Ziqiang.

30 Signature d'un accord sur la copie privée par la SGACEDOM en République dominicaine

Avec le soutien de la CISAC, la SGACEDOM a signé un accord de trois ans qui implique toutes les OGC du pays concernant la collecte de la rémunération pour copie privée. Cet accord a été encouragé par l'Office du droit d'auteur de République dominicaine.

30 La CISAC met en avant ses initiatives internationales lors d'un séminaire de l'OMPI en République dominicaine

La CISAC a présenté ses activités lors d'un séminaire public organisé par l'OMPI et l'Office du droit d'auteur de République dominicaine. La CISAC a soutenu le plan de développement stratégique du droit d'auteur du Dr Trajano Santana, Directeur de l'Office du droit d'auteur. Le Dr Jorge Subero, ancien Président de la Cour suprême, a assuré une master class sur la responsabilité civile en cas d'atteinte au droit d'auteur et aux droits voisins. Le Directeur Régional de la CISAC a mis en avant le travail de la Confédération sur les identifiants normalisés des œuvres et des ayants droit.

Les activités de la CISAC à la loupe Novembre 2017



> 1 LE COMITÉ RÉGIONAL ASIE-PACIFIQUE DE LA CISAC SE RÉUNIT À TAIPEI

Octroi de licences aux cinémas et aux bars karaoké, services de musique d'ambiance libre de droits, traitement des caractères multi-octets et accords entre plusieurs OGC, tels ont été les thèmes de la réunion du Comité Asie-Pacifique de la CISAC organisée par MÜST.

Devant 16 sociétés d'auteurs, la CISAC a fait le point sur ses efforts de lobbying visant à supprimer les limitations au droit d'exécution publique en Corée du Sud et à augmenter les collectes en Inde. Le Comité a en outre rencontré l'Office taiwanais de la propriété intellectuelle pour parler du projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur.



> 3 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL RENFORCE LES LIENS AVEC LES ÉDITEURS DE MUSIQUE INDÉPENDANTS DE L'IMPFF

L'assemblée annuelle de l'IMPFF a réuni plus de 60 représentants des éditeurs de musique indépendants à New York.

Le DG de la CISAC a été invité à s'exprimer sur le secteur mondial de la gestion collective, les obstacles à la collecte des droits et les opportunités qui s'ouvrent dans les marchés émergents.

Il a rencontré le CA de l'IMPFF pour discuter collecte des droits et possibilités de coopération renforcée.



Shunichi Tokura, Président de l'APMA et Conseiller exécutif de la JASRAC, Lorenzo Ferrero, ancien Président du CIAM et plusieurs créateurs de musique du Cambodge, du Laos et du Myanmar autour d'une table ronde intitulée : « l'importance de l'APMA ».

6 PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APMA À TOKYO

L'Asia-Pacific Music Creators Alliance (APMA) a tenu sa première assemblée générale au Japon en présence de créateurs de musique du Cambodge, du Laos et du Myanmar. L'assemblée a adopté la « Déclaration de Tokyo ». Le Comité Exécutif a élu Yoon Myung Sun, Président de KOMCA, à la Vice-Présidence, aux côtés des Vice-Présidents déjà en place.



7 CONGRÈS ANNUEL ET ÉLECTIONS DU CIAM À TOKYO

Les créateurs de musique ont élu Eddie Schwartz, auteur-compositeur et producteur canadien, à la Présidence, ainsi que le nouveau Comité Exécutif. Les délégués ont rencontré le ministre de la Culture, de l'Éducation, des Sports, des Sciences et de la Technologie Yoshimasa Hayashi et le Commissaire de l'Agence pour les Affaires Culturelles Ryohei Miyata (voir p. 49).



9 CONFÉRENCE DE PRESSE À TOKYO SUR LES TARIFS AUDIOVISUELS

Le Président de JASRAC Michio Asaishi, son Vice-Président Haku Ide, le Président de l'APMA Shunichi Tokura, l'ancien Président du CIAM Lorenzo Ferrero, le Président du CIAM Eddie Schwartz et le Directeur Général de la CISAC Gadi Oron ont participé à une conférence de presse organisée par la JASRAC pour réclamer la révision de tarifs d'exploitation des films largement obsolètes. En butte à la farouche opposition de l'industrie cinématographique japonaise, les négociations sont dans une impasse.



15 WRITERS & DIRECTORS WORLDWIDE ÉLIT SON NOUVEAU PRÉSIDENT AU CONGRÈS ANNUEL DE VENISE

Le congrès de W&DW a réuni les créateurs de 23 pays et élu le réalisateur et scénariste argentin Horacio Maldonado à sa Présidence. Le Président sortant Yves Nilly a été élu à la Vice-Présidence (voir p. 50).

15 Albator bénéficie d'une formation de la CISAC à Budapest

En Hongrie, la CISAC a donné une formation sur la documentation et la répartition à la société Albator dans le cadre de l'évaluation de l'aide au développement de la société qui vise à améliorer ses activités conformément aux Règles Professionnelles de la CISAC.

16 Le Secrétariat de la CISAC à l'OMC

La CISAC a rencontré le représentant de la Division de la propriété intellectuelle de l'OMC à Genève pour lui exposer le travail et les priorités de la CISAC, notamment sa campagne sur le transfert de la valeur.

16 Les sociétés parlent innovation et efficacité à Budapest

À l'initiative du bureau régional de la CISAC et du BIEM, plus de 30 sociétés européennes se sont demandé comment l'innovation peut les rendre plus efficaces malgré leur taille et les problèmes d'octroi de licences. Le DG d'ARTISJUS András Szinger est revenu sur l'évolution de l'univers numérique : de monopoles territoriaux à un secteur très concurrentiel, avec l'émergence de plateformes centralisées qui ont transformé les modèles économiques de l'industrie du contenu, l'économie du partage et l'octroi de licences d'exploitation en ligne. Roope Pajasmaa, Responsable de la transition numérique de TEOSTO, a présenté le projet Futures Lab.

21 Le Comité de gestion de l'IDA travaille sur l'index d'identification des œuvres audiovisuelles

Le Comité de gestion de l'IDA a étudié les recommandations du Comité technique de l'IDA en vue de leur validation et examiné le plan de développement pour 2018, les rapports sur la qualité des données et le niveau de déploiement. Il a aussi examiné les résultats du test visant à améliorer l'identification des œuvres audiovisuelles dans la base de données IDA.

22 Droit d'auteur et OGC mis en avant lors d'une conférence du secteur de l'édition au Cameroun

La CISAC a participé à une conférence sur l'industrie de l'édition en Afrique et son rôle dans l'éducation et la croissance économique. L'évènement était organisé par l'OMPI à Yaoundé, en coopération avec le ministère des Arts et de la Culture de la République du Cameroun. La CISAC a souligné l'importance de systèmes solides de protection du droit d'auteur pour favoriser la création et l'accès à du matériel pédagogique, ainsi que le rôle essentiel des OGC, en particulier pour les licences d'exploitation en ligne.

22 La CISAC facilite la collecte de droits auprès des télédiffuseurs et câblo-opérateurs au Guatemala

Suite à la visite d'une délégation de la CISAC aux autorités compétentes et aux utilisateurs, le Guatemala se dirige vers la reconnaissance et la collecte de droits auprès des télédiffuseurs et câblo-opérateurs pour les titulaires de droits nationaux et internationaux. Cette délégation a rencontré le Directeur et d'autres représentants de l'Office national du droit d'auteur, mais aussi des utilisateurs qui ont accepté qu'une délégation internationale vienne réclamer le versement des droits pour la première fois. Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme de soutien aux membres de la CISAC.

23 La Lituanie s'engage sur la copie privée et les droits des créateurs audiovisuels

Le ministère lituanien de la Culture a répondu aux demandes de la CISAC sur la copie privée, la rémunération des auteurs visuels et littéraires et le droit inaliénable à rémunération des créateurs audiovisuels. Le ministère prévoit de présenter un projet de loi qui permettra à toutes les catégories de créateurs de bénéficier de la rémunération pour copie privée, comme le recommande la CISAC.

Le Gouvernement attendra l'issue des débats sur la réforme du droit d'auteur de l'UE avant d'envisager d'instaurer un droit pour les auteurs audiovisuels.

27 Séminaire sur la gestion collective à Madrid

La CISAC a participé à une formation de perfectionnement organisée par l'OMPI, la SGAE et l'Instituto Autor sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins en Espagne pour 25 représentants des pouvoirs publics et de diverses organisations privées, dont 7 sociétés latino-américaines.



28 LES CAMPAGNES DE LA CISAC À L'HONNEUR D'UN SÉMINAIRE DE L'OMPI À SOFIA

La CISAC a présenté la campagne audiovisuelle et celle sur le transfert de la valeur lors d'un séminaire sur le secteur audiovisuel à l'ère numérique. Cet évènement était co-organisé par l'OMPI, l'Université d'Économie nationale et mondiale et le ministère bulgare de la Culture.

28 La CISAC rencontre les autorités grecques à propos de l'AEPI

La CISAC a rencontré le Commissaire d'État nommé pour contrôler les collectes et répartitions de l'AEPI suite à la crise financière et aux enquêtes portant sur la direction de la société. L'AEPI a été exclue de la CISAC pour un an lors de l'Assemblée Générale 2017. Son avenir a fait l'objet de discussions avec les différents acteurs du secteur. La société AUTODIA a fait le point sur ses efforts pour développer ses activités et signer de nouveaux accords de représentation réciproque.

28 Avancées positives pour le droit d'auteur lors d'une réunion entre les OGC latino-américaine et le Groupe de Montevideo

Le Groupe de Montevideo a rencontré les représentants des sociétés pour discuter gestion collective et priorités pour 2018-2019. La CISAC a présenté son étude mondiale sur la copie privée. La CISAC et le Groupe de Montevideo ont convenu de former le personnel des Offices du droit d'auteur sur la gestion collective et le droit d'auteur, de lutter contre l'utilisation unilatérale du répertoire national et international dans les pays où les droits de communication au public, de diffusion et de rediffusion ne font pas l'objet de licences et d'organiser un séminaire à l'intention des juges judiciaires et administratifs.



29 LA CISAC ORGANISE LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION CHINOISE AU CHILI

Une délégation de l'Administration du droit d'auteur de Chine a rendu visite aux sociétés chiliennes en vue de renforcer la gestion collective en Chine. Elle a rencontré les sociétés SCD, ATN et CREAMAGEN par l'entremise des bureaux régionaux Amérique latine et Caraïbes et Asie-Pacifique de la CISAC et a pu en apprendre plus sur les processus de demande d'adhésion et d'admission, les modèles concurrentiel et monopolistique, la fixation des tarifs, la gestion collective étendue et le rôle des pouvoirs publics dans la gestion collective.

Les délégués chinois ont été informés sur l'évolution de la législation, l'application du droit de suite et la loi Ricardo Larraín considérée comme exemplaire.



1 LA CISAC ORGANISE UNE CONFÉRENCE SUR LE DROIT ET LES ENTREPRISES DE LA CRÉATION ET DE L'INNOVATION À BOGOTA

La 2^{de} édition de cette conférence sur les industries créatives a attiré 47 intervenants qui se sont exprimés en tables rondes devant plus de 200 délégués des sociétés membres de la CISAC, professeurs et étudiants. Organisé avec le soutien de la CISAC, l'évènement vise à promouvoir le droit d'auteur au sein du monde universitaire et à renforcer le rôle de spécialiste de la propriété intellectuelle de la Confédération. Les intervenants et animateurs des tables rondes représentaient pas moins de 17 universités latino-américaines et espagnoles, 14 offices du droit d'auteur et 10 sociétés membres de la CISAC.

6 Formation sur le droit d'auteur au Vietnam

À l'invitation de l'OMPI et de l'Office vietnamien du droit d'auteur, la CISAC a expliqué l'importance du droit d'auteur pour le développement des industries culturelles et créatives.

L'évènement a réuni plus de 100 invités, représentants des pouvoirs publics et acteurs du secteur et la CISAC a été interviewée dans les médias nationaux.

6 Le Conseil d'administration de la CISAC se réunit au Cap

L'un des points clés à l'ordre du jour était l'examen de la version révisée des critères d'adhésion de la CISAC. Le Conseil a été informé des projets d'accès des titulaires de droits à CIS-Net, ISWC et la campagne sur le transfert de la valeur et la situation dans les différentes régions.

6 La CISAC participe à la formation des offices asiatiques du droit d'auteur

Les représentants des offices du droit d'auteur de 15 pays asiatiques se sont réunis à Bangkok pour un séminaire sur « l'économie de la création et le droit d'auteur, moteurs de la durabilité et du développement ». Cet atelier était organisé par l'OMPI et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies, en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du ministère thaïlandais du Commerce.

11 L'Albanie présente sa réforme du droit d'auteur à la CISAC à Tirana

La ministre de la Culture Mirela Kumbaro s'est engagée à poursuivre les réformes du droit d'auteur malgré la résistance de certains utilisateurs. Dans le contexte de l'évaluation d'aide au développement d'Albator, le Directeur Régional de la CISAC a parlé des « guichets uniques d'octroi de licences » lors d'un séminaire de l'OMPI à Tirana. Ces démarches interviennent après une réunion sur l'Albanie entre la CISAC et les représentants de la Commission européenne à Bruxelles.

14 La CISAC et le GESAC interpellent le Premier ministre bulgare sur le droit d'auteur et le marché numérique

La CISAC et le GESAC ont écrit au Premier ministre bulgare pour lui proposer leur expertise et leur aide pour rédiger la loi qui transposera la Directive GCD et prévenir l'application de sanctions contre ce pays. La Commission européenne a récemment suggéré des sanctions contre quatre pays n'ayant pas encore transposé la Directive : la Bulgarie, le Luxembourg, la Roumanie et l'Espagne. La CISAC et le GESAC ont appelé la Bulgarie à profiter de son accession à la Présidence de l'UE pour appliquer une véritable politique européenne sur le droit d'auteur et le marché numérique.



15 MIQUEL BARCELÓ S'INQUIÈTE DES RÉPERCUSSIONS DU BREXIT SUR LE DROIT DE SUITE AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Soulignant le poids du Royaume-Uni parmi les sources de revenus liés au droit de suite, le Vice-Président de la CISAC Miquel Barceló et le Directeur Général de la CISAC ont écrit à l'unité Droit d'auteur de la DG Connect de la Commission européenne pour exprimer leurs inquiétudes face à la sortie du Royaume-Uni de l'UE et à ses possibles répercussions. Le Royaume-Uni fait partie des trois plus grands marchés de l'art du monde et génère un quart des droits collectés pour les artistes visuels à l'échelle mondiale.

Les activités de la CISAC à la loupe Janvier 2018

3 Observations sur un projet de loi au Cap Vert

La CISAC a soumis ses observations sur un projet de loi sur la gestion collective au Cap Vert. Aux côtés de sa société membre locale SCM, la CISAC aide le Gouvernement à mettre en place un système de gestion collective conforme aux normes internationales.

9 Le Comité Exécutif du CIAM élit ses Vice-Présidents et définit son orientation stratégique

Le Comité Exécutif du CIAM a défini ses objectifs stratégiques : soutien actif de ses alliances partenaires en Afrique (PACSA), Asie-Pacifique (APMA), Amérique latine (ALCAM) et Amérique du Nord (MCNA) et renforcement de sa collaboration avec l'ECSA, l'alliance européenne au statut d'observateur permanent. Il a créé de nouveaux groupes de travail (Métadonnées et TI, Gouvernance, Women@CIAM, Formation et Développement) en vue de promouvoir les droits des créateurs dans ces domaines. Jörg Evers et Iván García Pelayo ont été élus à la Vice-Présidence.



Les représentants de la CISAC et du GESAC rencontrent la Commission européenne à Bruxelles.

10 LA CISAC, LE GESAC ET LA COMMISSION EUROPÉENNE DISCUTENT DES RELATIONS AVEC LES PAYS HORS-UE SUR LES QUESTIONS DE DROIT D'AUTEUR

La CISAC et le GESAC ont rencontré les responsables de la DG Commerce en charge des négociations commerciales avec les pays hors-UE.

Le DG de la CISAC, les Directeurs Régionaux, le département Affaires publiques et juridiques et les représentants du GESAC ont été reçus par le Directeur de la DG Commerce pour parler des priorités en matière de droit d'auteur en dehors de l'UE.

18 La Roumanie consulte la CISAC sur la réforme du droit d'auteur

La CISAC a participé à une consultation sur le projet de directive européenne sur le droit d'auteur organisée par le ministère roumain de la Culture aux côtés d'un représentant de la société locale UCMR-ADA et réclamé une réelle solution au transfert de la valeur.

22 La CISAC aide APA à sélectionner son Directeur Général au Paraguay

La Confédération a contribué à la sélection du nouveau Directeur Général dans le cadre de son programme de coopération. Les candidats ont été vus en entretien et évalués par le Directeur Régional de la CISAC avant que le conseil d'administration d'APA ne prenne une décision.



23 INFORMATION D'UNE DÉLÉGATION TURQUE SUR LA COPIE PRIVÉE ET LA GESTION COLLECTIVE

La CISAC et Artisjus ont rencontré des représentants du ministère turc de la Culture à Budapest dans le cadre du projet de coopération UE-Turquie. Les représentants turcs ont pu mieux comprendre le succès du système hongrois de gestion collective et du système de rémunération de la copie privée, les Règles Professionnelles de la CISAC et les meilleures solutions de « guichet unique ».

23 L'Indonésie enjoint de réformer son système de gestion collective

La CISAC a rencontré le Directeur du Droit d'auteur de la DGIP pour qu'il soutienne la nomination d'un représentant de la WAMI parmi les commissaires de l'OGC nationale indonésienne.

La CISAC a enjoint la DGIP d'amender la réglementation afin que les répartitions soient basées sur les utilisations réelles plutôt que de les scinder entre trois sociétés d'auteurs selon un coefficient arbitraire et inéquitable.

24 Le programme de soutien à l'AEI au Guatemala franchit une étape supplémentaire

Le programme de soutien de la CISAC à l'AEI au Guatemala progresse ; la CISAC encourage la société à engager le cabinet d'avocats Central Law pour l'aider dans ses négociations avec les principaux utilisateurs. L'AEI recevra les conseils d'experts en négociation. L'équipe de négociation intégrera des représentants des sociétés AGADU, SACM et UBC, ainsi que du Bureau régional de la CISAC.

25 W&DW lance un programme de financement d'urgence pour les sociétés émergentes

Le Comité Exécutif de Writers & Directors Worldwide a décidé de créer un programme de soutien aux sociétés d'auteurs émergentes. Ce programme de collecte de fonds et d'aide d'urgence prévoit la rédaction d'une méthodologie et un système d'avances aux sociétés en développement. Les sociétés éligibles seront conseillées par des sociétés partenaires bien établies, qui gèreront également les dépenses. Trois observateurs ont été nommés :

Alexandra Restrepo, Présidente du REDES, Ricardo Pinto Da Silva, Secrétaire Général de DBCA, et Peter Carpenter, membre du Conseil d'administration de Bildkunst.

Les activités de la CISAC à la loupe Janvier 2018

30 La CISAC et 23 autres organisations present la Présidence bulgare de l'UE de remédier au transfert de la valeur

Dans une lettre commune adressée au Premier ministre bulgare Borissov et aux ministres Pavlova et Banov, la CISAC et 23 organisations représentant le secteur de la création et ses répertoires ont enjoint la Présidence bulgare de l'Union européenne de saisir cette opportunité pour assurer plus d'équité aux créateurs européens.



31 LA CISAC DISCUTE DROIT DE SUITE ET COPIE PRIVÉE AVEC LE MINISTRE SÉNÉGALAIS DE LA CULTURE

Le Directeur Régional Afrique de la CISAC a obtenu le soutien du ministre sénégalais de la Culture Abdou Latif Coulibaly pour accélérer la mise en œuvre de la copie privée au Sénégal. Le ministre a invité la CISAC et le Directeur Régional Afrique à organiser une mission pour étudier les mécanismes d'application de la copie privée auprès de l'ONDA en Algérie.

Marie-Anne Ferry-Fall représentait le CIAGP lors de cette réunion, où il a également été question du rôle majeur du Sénégal dans la promotion du droit de suite à l'OMPI.

De g. à d. : Aly Bathily, Directeur Général de SODAV, Samuel Sangwa, Directeur Régional Afrique de la CISAC, Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice Générale de l'ADAGP, Abdou Latif Coulibaly, ministre sénégalais de la Culture, Ngoné Ndour, Présidente du Conseil d'administration de SODAV et Abdoul Aziz Dieng, Conseiller du ministre sénégalais de la Culture.

Les activités de la CISAC à la loupe Février 2018



5 Réunion du Comité Exécutif du Comité Africain à Paris

Sous la Présidence d'Irène Vieira, le Comité Exécutif du Comité Africain (CE-CAF) a convenu de faire du 14 septembre la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective. Ce jour-là, les sociétés membres du CAF organiseront des activités de promotion et de sensibilisation au droit d'auteur et à la gestion collective.

6 Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC demandent à l'UE d'agir

Les membres du Parlement européen et de la commission JURI ont reçu une lettre signée du Président Jean-Michel Jarre et des quatre Vice-Présidents. Elle demande que la législation européenne sur le droit d'auteur s'applique aux services de contenus générés par l'utilisateur et rappelle le rôle exemplaire de l'Europe dans le monde. « Le droit européen ne doit pas servir de prétexte à ces services pour tirer de vastes profits des contenus en ligne sans rémunérer équitablement les créateurs ».

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE MONDIALE SUR LA COPIE PRIVÉE EN SLOVÉNIE

La CISAC a présenté son étude mondiale sur la copie privée à Ljubljana lors d'un atelier intitulé « comment orienter efficacement les politiques de droit d'auteur dans le secteur audiovisuel au niveau national et européen ? » organisé par la Guilde des Réalisateur slovénes (DRA) et l'AIPA en partenariat avec la Fédération européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel (FERA), la Fédération des Scénaristes européens (FSE) et SAA.

2 La CISAC soutient l'accréditation d'une OGC en Colombie

Suite à l'adoption de la Loi Pepe Sánchez en mai 2017, la société colombienne DASC a obtenu l'autorisation de l'Office du droit d'auteur d'exercer en tant qu'OGC grâce aux efforts de la CISAC, de W&DW, de l'ADAL et de la DAC.

4 La CISAC aide la SGACEDOM en République dominicaine

Suite aux recommandations d'amender ses statuts et ses processus de prise de décisions pour plus d'efficacité et de transparence, la SGACEDOM a renouvelé ses organes directeurs. Son nouveau Conseil d'administration intègre désormais des représentants des auteurs et des éditeurs, il est présidé par le célèbre compositeur dominicain Félix Mirabal et s'est réuni en présence du Directeur Régional de la CISAC.

7 L'EGC se penche sur les critères d'adhésion à Paris

Le Comité Exécutif et de Gouvernance (EGC) de la CISAC a examiné la proposition de révision des critères d'adhésion après consultation des sociétés membres de la CISAC.

Les activités de la CISAC à la loupe Février 2018

8 Réunion du Groupe de liaison CISAC/CIEM à Paris

Le groupe de liaison a réuni des représentants des éditeurs et des sociétés et discuté de la situation dans certains pays. La CIEM a informé la CISAC de son intention d'introduire une plainte demandant que l'adhésion de la SGAE à la CISAC soit suspendue conformément aux Règles Professionnelles.

12 Observations sur un projet de loi en Ukraine

La CISAC a répondu au ministère ukrainien du Développement économique concernant la dernière version du projet de loi sur la gestion collective. Malgré certains aspects positifs, la CISAC a attiré l'attention sur d'importantes failles à corriger.



> 15 UNE DÉLÉGATION DISCUTE RÉFORMES EN BULGARIE

La CISAC, Musicautor, Filmautor, le GESAC et SAA se sont rendus en Bulgarie qui doit superviser la réforme du droit d'auteur après son accession à la Présidence tournante de l'Europe. La délégation a rencontré les représentants du ministère de la Culture et du Parlement bulgares et obtenu le soutien du ministre de la Culture Boil Banov. La Télévision nationale bulgare a interviewé le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et son Directeur Général sur la réforme du droit d'auteur de l'UE.



Jean-Michel Jarre, electronic music composer and performer
CISAC President

Angelique Kidjo, singer and songwriter
CISAC Vice President

Marcelo Piñeyro, film director
CISAC Vice President

Miquel Barceló, visual artist
CISAC Vice President

Jia Zhang-ke, film director
CISAC Vice President

> 19 APPEL DE LA PRÉSIDENTIE DE LA CISAC AUX DÉPUTÉS EUROPÉENS

La CISAC s'est associée à la SAA dans une lettre du Président et des Vice-Présidents de la CISAC enjoignant les députés européens de soutenir les scénaristes et réalisateurs lors des discussions à venir sur la directive européenne sur le droit d'auteur : « le vote de la Commission des Affaires juridiques du Parlement européen représente une occasion décisive de garantir aux auteurs audiovisuels un système de rémunération pour l'exploitation à la demande de leurs œuvres partout en Europe, comme le secteur le réclame depuis longtemps ».



> 21 RENCONTRE ENTRE LA CISAC ET PLUSIEURS MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CORÉENNE

Le Directeur Général de la CISAC a été invité à l'AG de KOMCA par le Président de la société Yoon Myung-Sun. La CISAC a remis une plaque à cinq parlementaires en reconnaissance de leur engagement en faveur du développement du marché coréen de la musique. Le DG leur a en outre exposé les priorités en matière de droit d'auteur en Corée, notamment la nécessité d'amender la loi pour permettre à KOMCA de collecter les droits d'exécution publique et de copie privée et lui donner davantage de contrôle et de flexibilité pour fixer les tarifs.

Les activités de la CISAC à la loupe Février 2018



> 22 PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CISAC ET KCOPA EN CORÉE

Korea Copyright Protection Agency (KCOPA), l'agence gouvernementale chargée de la protection du droit d'auteur et la CISAC ont signé un protocole d'accord prévoyant une coopération dans de nombreux domaines (protection des œuvres sur Internet, lutte contre le piratage en ligne, etc.).



> 22 LA CISAC RENCONTRE LE PRINCIPAL SERVICE MUSICAL CORÉEN

Le Directeur Général de la CISAC et KOMCA ont rencontré les représentants de LOEN Entertainment, propriétaire et exploitant de Melon. Lors d'une réunion avec Sean Park, PDG de Melon, et Jewook Lee, son Vice-Président Exécutif, la CISAC et LOEN ont discuté des possibilités de coopération pour lutter contre le transfert de la valeur et encourager des conditions égales pour tous sur le marché en ligne coréen.

22 La CISAC et ASCAP apportent leur soutien à l'APDAYC suite à la décision de l'INDECOPI

ASCAP et la CISAC ont apporté leur soutien à l'APDAYC suite à la décision de l'INDECOPI de refuser qu'elle délivre des licences pour l'utilisation des œuvres musicales intégrées dans les œuvres audiovisuelles. ASCAP fournit à l'APDAYC tous les documents et déclarations des grands studios de cinéma américains afin de soutenir la société.

27 Publication de l'étude du Dr Stan J. Liebowitz sur les règles de limitation de responsabilité

La CISAC a publié l'« Economic Analysis of Safe Harbour Provisions » du Dr Stan J. Liebowitz, Ashbel Smith Professor of Economics à l'Université du Texas de Dallas. Cette étude est la plus détaillée à ce jour sur la façon dont les titulaires de droits ont été lésés par les règles dites « de limitation de responsabilité » prévues par la législation sur le droit d'auteur (voir p. 33).

Les activités de la CISAC à la loupe Mars 2018



> 6 LE PRÉSIDENT DE LA CISAC ET UNE DÉLÉGATION D'AUTEURS FONT PRESSION SUR LE PARLEMENT EUROPÉEN À BRUXELLES

À Bruxelles, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a pris la tête d'une délégation d'auteurs de 5 États membres qui a demandé l'appui des députés européens pour garantir plus d'équité aux auteurs dans l'environnement numérique. J.-M. Jarre et les auteurs de la délégation ont présenté une pétition signée par plus de 14 000 auteurs et compositeurs de toute l'UE. Le groupe a rencontré la Commissaire Mariya Gabriel et différents députés, dont Pervenche Berès, coprésidente de 2C2I.

La délégation, coordonnée conjointement par le GESAC, a exprimé tout son soutien à la proposition de Directive sur le droit d'auteur de la Commission européenne. J.-M. Jarre a appelé le Parlement européen à rester ferme et à régler le problème du transfert de la valeur lors d'une interview en direct dans l'émission « Talking Business with Aaron Helsehurst » sur BBC World : « le monde se tourne désormais vers l'Union européenne. À l'Europe de démontrer qu'elle reste le meilleur défenseur de la culture. »



De g. à d. : la compositrice espagnole Cora Novoa, l'auteur-interprète allemande Astrid North, la députée européenne Viviane Reding et le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre.



14 LA CISAC SOULIGNE L'IMPORTANCE DES REVENUS DE LA COPIE PRIVÉE POUR LES CRÉATEURS AFRICAINS

Lors du MASA Festival d'Abidjan en Côte d'Ivoire, la CISAC et le BURIDA se sont associés à PACSA, BBDA, GDA et ODAV pour attirer l'attention des responsables ivoiriens sur l'importance de la copie privée. La CISAC a présenté son étude mondiale sur la copie privée et reçu le soutien de Maurice Kouakou Bandamandu, ministre ivoirien de la Culture et de la Francophonie, et de Bruno Nabagné Koné, ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste.

Dans un message vidéo aux participants d'une table ronde sur les avantages de la copie privée pour les créateurs africains, Angélique Kidjo, Vice-Présidente de la CISAC, a appelé les dirigeants africains à adopter des solutions législatives efficaces pour soutenir la copie privée. Le ministre de la Culture Maurice Kouakou Bandaman, la DG du BURIDA Irène Vieira, l'illustre musicien congolais et ambassadeur de la CISAC en Afrique Lokua Kanza, le célèbre artiste ivoirien Meiway et la conseillère juridique de la CISAC ont eux aussi insisté sur la nécessité d'un système efficace de rémunération pour copie privée. Cette table ronde a attiré plus de 400 participants – représentants des autorités, créateurs et journalistes, ce qui en a fait la journée professionnelle la plus fréquentée du festival.

14 Réunion du Conseil d'administration de la CISAC à Paris

Réuni à Paris, le Conseil d'administration s'est penché sur la réforme des critères d'adhésion et la nécessité de réviser les systèmes et identifiants.

Il a fait le point sur le respect des obligations statutaires des membres et approuvé les comptes 2017, qui seront examinés par le Comité d'audit interne et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

26 Le GPC prévoit la suite de la campagne sur le transfert de la valeur

Le GPC s'est réuni à Paris pour définir la suite de la campagne sur le transfert de la valeur auprès de l'UE qui passera par la promotion de l'étude économique du Pr Liebowitz et l'organisation d'événements impliquant les créateurs. Les participants se sont également penchés sur les buy-outs et ont défini les aspects à analyser lors de la prochaine étude commandée par la CISAC.

26 La CISAC soumet ses observations sur les dispositions du RGPD

La CISAC a participé à la consultation publique sur l'Article 49 du Règlement général européen sur la protection des données qui donne des recommandations sur les exemptions applicables aux transferts de données à caractère personnel vers des pays extérieurs à l'UE, y compris dans le contexte de la gestion et de la répartition des droits. La CISAC a demandé au groupe de travail d'adapter ses recommandations et de tenir compte des activités spécifiques des OGC et de préserver l'exemption applicable aux transferts de données sur les ayants droit aux sociétés extérieures à l'UE.



15 LA CISAC SE REND EN BULGARIE POUR DISCUTER TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE GCD, COPIE PRIVÉE ET CÂBLO-OPÉRATEURS

Une délégation de la CISAC a rencontré les autorités bulgares pour discuter du non-respect par les câblo-opérateurs de leurs obligations en matière de droit d'auteur et réclamer l'amélioration du système de copie privée qui fonctionne mal en Bulgarie.

La Directrice des Affaires Publiques et Juridiques et le Directeur Régional de la CISAC se sont joints à la DG de Filmator Maria Palaurova et à son Président Victor Bojinov pour rencontrer le Directeur du Département Droit d'auteur du ministère bulgare de la Culture Mehti Melikov. Celui-ci s'est engagé à soutenir les titulaires de droits locaux et internationaux représentés par Filmator.

Le 15 mars, la Bulgarie a adopté une nouvelle loi transposant la Directive GCD de l'UE qui, le ministère l'espère, permettra d'améliorer la situation. La CISAC et ses sociétés membres GEMA et Artisjus ont également participé à la « conférence sur la propriété intellectuelle – droit d'auteur » organisée par la Présidence bulgare de l'UE et le ministère de la Culture. Différentes tables rondes ont été consacrées à la Directive GCD, à la copie privée et à la reprographie.

Les activités de la CISAC à la loupe Avril 2018



De g. à d. : Mitko Chatalbashev, Directeur Régional Europe, José Jorge Letria, Président du Comité Européen, Gadi Oron, Directeur Général, et Javier Gutierrez, Vice-Président du Conseil d'administration de la CISAC, avec Ana Ilic, Conseillère du Premier ministre chargée des Industries numériques et créatives, du Cinéma et du Tourisme.

3 DEMANDES AU BUREAU DU PREMIER MINISTRE SERBE À BELGRADE

Saluant les progrès accomplis tout en réclamant une meilleure protection des exécutions publiques et de la copie privée, une délégation de la CISAC a rencontré la Conseillère du Premier ministre chargée des Industries numériques et créatives, du Cinéma et du Tourisme et le Directeur de l'équipe en charge des TI et de l'entrepreneuriat.

La CISAC réclame la fin de l'exemption de certaines catégories d'utilisateurs de payer des droits d'exécution publique et presse la Serbie de moderniser son système de copie privée à l'ère numérique.



De g. à d. : Satoshi Watanabe, Directeur à la JASRAC et Président du CAP, Michio Asaishi, Président de la JASRAC, Akihiro Yoshizawa, Directeur Général de la JASPAR, Akiko Ogawa, Directrice à la JASPAR, Shintaro Ito, membre de la Chambre des représentants et Secrétaire Général de la Ligue des Représentants et Sénateurs pour les affaires artistiques et culturelles et Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC.

12 LA CISAC PRESSE LE JAPON D'INSTAURER LE DROIT DE SUITE

La Confédération est retournée au Japon pour réclamer l'adoption du droit de suite. Le Japon est l'un des pays les plus influents de la scène internationale à ne pas avoir encore reconnu ce droit. Le Directeur Général et le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC se sont joints à une délégation de la société d'arts visuels JASPAR, soutenue par la JASRAC, pour rencontrer Shintaro Ito, membre de la Chambre des représentants.



4 LE COMITÉ EUROPÉEN DE LA CISAC DEMANDE UN RENFORCEMENT DU DROIT D'AUTEUR ET DE LA GESTION COLLECTIVE

110 participants de 55 sociétés européennes sont venus à Belgrade pour la réunion 2018 du Comité Européen de la CISAC en plein débat sur la Directive européenne sur le droit d'auteur. Ils ont également discuté des pratiques d'injection directe des télédiffuseurs, de l'exploitation à la demande des œuvres audiovisuelles, des systèmes de licences étendues pour les artistes visuels et de l'impact des nouvelles technologies sur l'efficacité des sociétés. Le Pr Dr Vladimir Popovic, Secrétaire d'État attaché au ministère serbe de l'Éducation, des Sciences et du Développement technologique, et Vladimir Maric, Directeur de l'Office serbe de la propriété intellectuelle, ont évoqué le rôle de la culture, les problèmes actuels de gestion collective dans le pays et l'importance d'un contrôle efficace de l'État.



De g. à d. : Akiko Ono, Directrice des Affaires internationales de l'Agence pour les Affaires culturelles, Satoshi Watanabe, Président du CAP et Directeur à la JASRAC, Akiko Ogawa, Directrice à la JASPAR, Kazuhiro Fukuoji, artiste japonais et Président de la JASPAR, Yuji Nagayama, Directeur Général de l'Agence pour les Affaires culturelles, Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Benjamin Ng, Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC, Michio Asaishi, Président de la JASRAC et Akihiro Yoshizawa, Directeur Général de la JASPAR.

12 UNE DÉLÉGATION DEMANDE LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS JAPONAIS

L'artiste visuel Kazuhiro Fukuoji s'est joint à la délégation de la CISAC pour rencontrer Yuji Nagayama, DG de l'Agence japonaise pour les Affaires Culturelles. La CISAC a demandé le soutien des pouvoirs publics japonais en vue des discussions sur le droit de suite prévues lors de la prochaine réunion du Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins de l'OMPI.

12 Le Groupe des Experts de la Communication définit la stratégie internationale de la CISAC

Les spécialistes en communication de 15 sociétés membres se sont réunis à Paris pour définir les stratégies de communication autour des grandes campagnes de la CISAC, échanger les meilleures pratiques et établir une équipe internationale mieux coordonnée d'experts en communication. Ils se sont engagés à nouer des relations avec la Direction de la Division des Communications de l'OMPI à Genève. Les sociétés APRA, STIM, DACS, HDS ZAMP et ARTISJUS ont présenté leurs meilleures pratiques.

Les activités de la CISAC à la loupe Avril 2018



Au 1^{er} rang, de g. à d. : Benjamin Ng, Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC, Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Kazuhiro Fukuoji, Président de JASPAR, Chinami Nakajima, Directeur Général de Japan Artists Association (JAA), Kan Irie, Conseiller de la Japan Artists Association (JAA) et Takeshi Yoshino, Membre du Comité pour le droit de suite d'APG-Japan, Au 2^e rang, de g. à d. : Satoshi Watanabe, Président du CAP et Directeur à la JASRAC, Akiko Ogawa, Directrice à la JASPAR et Michio Asaishi, Président de la JASRAC.

13 UNE CONFÉRENCE DE PRESSE COURONNE LA CAMPAGNE POUR L'INSTAURATION DU DROIT DE SUITE AU JAPON

La CISAC s'est exprimée aux côtés des artistes de la Japan Artists Association Tei Yamamoto, Kan Irie et Chinami Nakajima, qui ont fait part de tout leur soutien à la campagne sur le droit de suite de la CISAC. La mission à Tokyo s'est achevée par une conférence de presse bien relayée dans les grands médias japonais.

16 Le congrès annuel de W&DW rassemble le monde de l'audiovisuel à Alger

Le congrès annuel de Writers & Directors Worldwide a réuni les créateurs audiovisuels en Algérie pour définir ses initiatives internationales. Le ministre algérien de la Culture Azzedine Mihoubi et le Vice-Président de la CISAC Marcelo Piñeyro ont ouvert le congrès avant de céder la parole au Président de W&DW Horacio Maldonado. Le ministre de la Communication, Djamel Kaouane, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Pr Tahar Hadjar, étaient également présents. Outre une table ronde consacrée à l'étude du Pr Raquel Xalabarder commandée par la CISAC sur la rémunération des auteurs audiovisuels, des spécialistes de la FERA, la FSE, la SAA et W&DW ont parlé du rôle des organisations d'auteurs au sein de différents débats d'experts. La table ronde du forum international des auteurs littéraires a donné la parole à des intervenants des sociétés ALCS, ARGENTORES, ONDA, AKKA/LAA et SIAE.



16 "SALON DE LA CRÉATIVITÉ" EN ALGÉRIE

La CISAC s'est associée à l'ONDA pour la 4^{ème} édition du Salon de la Créativité d'Alger. Ce festival, coïncidant avec le 45^{ème} anniversaire de l'ONDA, a attiré nombre de créateurs, chercheurs et représentants de nombreuses institutions de France, du Sénégal, du Bénin, du Mali, du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire pour mieux faire comprendre la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. La chaîne francophone internationale TV5 Monde était le partenaire officiel de l'évènement qui a représenté une nouvelle étape dans la diffusion de l'étude mondiale sur la copie privée de la CISAC auprès d'un public international.



18 UNE CONFÉRENCE RÉCLAME L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE COPIE PRIVÉE

La CISAC, l'ONDA, la SACD et l'OMPI se sont associés lors d'une conférence sur la copie privée au Palais de la Culture d'Alger. Le Président honoraire du CIAM a expliqué l'impact de la copie privée sur les revenus des créateurs. Une conférence présidée par la Vice-Directrice Générale de l'OMPI Sylvie Forbin avec des débats animés par la Directrice des Affaires Publiques et Juridiques de la CISAC, le Directeur Général de la SACD Pascal Rogard et le Directeur Général de l'ONDA Sami Bencheikh El Hocine, s'est penchée sur les enjeux et opportunités liés à la copie privée.

19 Le renforcement de la gestion collective au cœur des préoccupations du Comité Exécutif du Comité Africain

L'Afrique est prête à renforcer ses systèmes de gestion collective, comme l'a montré la réunion du Comité Exécutif du CAF en Algérie. Les participants ont reçu un point de la situation sur le projet de base de données commune des sociétés africaines. LatinAutor a partagé son expérience et contribué à examiner un système efficace de gestion en ligne des répertoires africains. Les participants ont également fait le point sur les efforts de lobbying sur la copie privée à Abidjan, le marché des arts du MASA, la stratégie de communication du CAF, le projet de réseau d'ambassadeurs et la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective.



25 LE COMITÉ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES DE LA CISAC JETTE LES BASES DE FUTURES AVANCÉES RÉGIONALES AU GUATEMALA

Le Comité Amérique Latine et Caraïbes s'est réuni à Antigua au Guatemala pour faire le bilan de 2017 et définir les futures actions pour la région et ses sociétés. Les participants ont écouté les avancées obtenues par les sociétés AEI, APA, SAYCE et DBCA et examiné les propositions du Groupe de Montevideo. La Commission Juridique régionale a discuté licences extraterritoriales et confidentialité des négociations sur les tarifs.

Pingyao International Film Festival

Grâce à Jia Zhang-ke, réalisateur chinois et Vice-Président de la CISAC, le droit d'auteur était au cœur du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival (PYIFF), festival international du film organisé en Chine du 28 au 30 octobre. Le PYIFF entend devenir un lieu d'échanges pour les professionnels et une vitrine pour des films et des réalisateurs d'exception et souhaite que les réalisateurs comme le public reçoivent le respect qui leur est dû.



Séminaire sur la protection des droits des créateurs de films lors du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival.

Soutenir les jeunes auteurs chinois

Le PYIFF a offert à la CISAC un cadre idéal pour renforcer la communication et la coopération avec les réalisateurs chinois et internationaux et promouvoir son rôle et ses services. En soutenant cette nouvelle génération de créateurs, la CISAC et le PYIFF espèrent contribuer à injecter du sang neuf dans l'industrie cinématographique chinoise.

Prix du droit d'auteur

Lors de la cérémonie d'ouverture, la CISAC a décerné à la China Film Directors Guild son Prix pour contribution exceptionnelle à la protection des droits des auteurs audiovisuels. Ce prix vient récompenser une organisation ou une personne qui a apporté une contribution particulière à la protection des droits applicables aux œuvres audiovisuelles et de leur créateurs. Il a été remis au Vice-Président de la Guilde, le célèbre réalisateur Feng Xiaogang.

Principale organisation des réalisateurs chinois, la China Film Directors Guild a travaillé en étroite collaboration avec les sociétés européennes pour s'assurer que ces réalisateurs sont rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres. La Guilde et ses membres se sont activement impliqués pour que la paternité des scénaristes et réalisateurs sur les œuvres audiovisuelles soit reconnue et que la Chine instaure un droit à rémunération dans ses amendements à la loi chinoise sur le droit d'auteur.

Plus de 80 jeunes réalisateurs, scénaristes et producteurs ont participé à un séminaire sur « la protection du droit d'auteur des créateurs de films » organisé par la CISAC, le PYIFF et Writers & Directors Worldwide.

Aux côtés des représentants de la CISAC, Jia Zhang-ke, Wang Ziqiang, ancien Directeur Général du Département Politique et Réglementation de l'Administration du droit d'auteur de Chine, et Yves Nilly, Vice-Président de Writers & Directors Worldwide, ont répondu aux questions sur la protection des créateurs audiovisuels, la campagne audiovisuelle et la nécessité de réformer la loi chinoise sur le droit d'auteur.



Benjamin Ng, Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC, Silvina Munich, Directrice Répertoires et Relations avec les Créateurs de la CISAC et Feng Xiaogang, réalisateur.

L'UNESCO et la CISAC font front commun sur le transfert de la valeur

Le 12 juin, le débat sur le transfert de la valeur a bénéficié d'une tribune internationale d'exception grâce à une conférence conjointe CISAC-UNESCO qui a renforcé les liens entre ces deux organisations internationales.



De g. à d. : Ernesto Piedras, économiste, Ziad Maalouf, journaliste, Crispin Hunt, Président de BASCA et membre du Conseil d'administration de PRS for Music, Véronique Raimond-dit-Yvon, photographe et Alexandra Bensamoun, professeur.

La CISAC appelle l'UNESCO à reconnaître le problème et à contribuer à chercher des solutions dans le cadre de son programme de protection de la diversité culturelle dans l'environnement numérique. À la clôture de l'évènement, l'UNESCO a approuvé des directives opérationnelles qui reconnaissent la valeur du travail des créateurs dans l'environnement numérique et défendent une rémunération équitable pour les artistes et les professionnels de la culture.

Mechtild Rössler, Directrice de la Division du patrimoine et Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, a ouvert la conférence au nom d'Irina Bokova, la Directrice Générale de l'organisation. Jean-Michel Jarre, Ambassadeur de l'UNESCO et Président de la CISAC, a ouvert les débats aux côtés de la réalisatrice et Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour la liberté artistique et la créativité Deeyah Khan. Dans ses remarques de conclusion, le Directeur Général de la CISAC Gadi Oron a appelé à trouver des solutions législatives pour corriger le marché.

Rétablir l'équilibre

Jean-Michel Jarre a souligné que le marché numérique a révolutionné l'accès aux œuvres et fait exploser la consommation. Pourtant, il ne parvient pas à garantir un juste retour aux créateurs et les services de contenus générés par l'utilisateur (CGU) exploitent les failles de la législation pour éviter de payer les contenus créatifs à un tarif équitable. Gadi Oron a déclaré : « qui dit problème mondial, dit aussi solution globale » et cette solution passe par l'adoption de mesures fermes par les États partout dans le monde.

Les industries culturelles et créatives sont d'importants moteurs de l'économie. Notamment au Mexique où, selon Ernesto Piedras, économiste à l'Instituto Tecnológico Autónomo de México et Directeur Général de The Competitive Intelligence Unit, les travailleurs de ce secteur sont « deux fois plus productifs » que le travailleur moyen.

Crispin Hunt, Président de BASCA et membre du Conseil d'administration de PRS for Music, a affirmé qu'il est temps que la réglementation passe à la vitesse supérieure pour suivre le rythme des avancées technologiques. « La réalité, c'est que YouTube va engranger plusieurs millions grâce à mon travail alors que je ne toucherai que quelques centaines de livres ».

Avant de conclure par ces mots : « nous avons besoin de l'UNESCO pour faire comprendre à tous que cette situation n'est pas normale et qu'il est du devoir de toutes les parties concernées, des entreprises de technologie au législateur, de se pencher sur la question et, dans l'intérêt du développement culturel mondial, de chercher des solutions pour y remédier ».

La Conférence de l'UNESCO a montré comment le transfert de la valeur affecte les professionnels de la création dans les différents répertoires. La photographe Véronique Raimond-dit-Yvon de l'agence photo Gamma Rapho a dénoncé les conséquences dans son secteur – avec une réduction des effectifs de 50 % dans sa propre agence du fait d'une protection juridique inadéquate.

Nous avons besoin de l'UNESCO pour faire comprendre à tous que cette situation n'est pas normale et qu'il est du devoir de toutes les parties concernées, des entreprises de technologie au législateur, de se pencher sur la question

Crispin Hunt

Faits marquants

Conférence des Créateurs d'Alger

Des créateurs de 22 nationalités et de multiples répertoires se sont réunis à Alger pour une conférence inédite sur le thème « scénaristes, auteurs et créateurs de musique africains d'ici et d'ailleurs ». Ces trois jours de réflexion organisés par l'ONDA et la CISAC avec le soutien du Gouvernement algérien se sont déroulés du 13 au 15 septembre 2017. C'était la première fois que des organisations de toute l'Afrique subsaharienne et du Maghreb se réunissaient ainsi pour défendre les droits des créateurs.



Le ministre algérien de la Culture Azzedine Mihoubi et le Directeur Général de l'ONDA Sami Bencheikh El Hocine ont souhaité la bienvenue à la centaine de créateurs présents. L'évènement a également bénéficié du soutien du CIAM, de W&DW et de la Pan-African Composers' & Songwriters' Alliance (PACSA). Il a attiré des représentants de la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI), de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

Il a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, notamment à la télévision nationale et dans les médias algériens, mais aussi sur BBC World Radio avec une interview du Président de PACSA, Sam Mbende.



Le ministre algérien de la Culture en prime time au journal télévisé.



De g. à d. : Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Azzedine Mihoubi, ministre algérien de la Culture, et Sami Bencheikh El-Hocine, membre du Conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général de l'ONDA

Une nouvelle alliance audiovisuelle régionale

À Alger, Writers & Directors Worldwide s'est enrichi de la création de l'Alliance panafricaine des scénaristes et réalisateurs (APASER), fruit de la collaboration entre W&DW et FEPACI qui devient la nouvelle organisation régionale du Conseil pour défendre les intérêts des créateurs audiovisuels en Afrique.

Préserver les droits d'une seule et même voix

La conférence s'est achevée sous forme de mission pour l'avenir, avec la signature de la « déclaration d'Alger » qui fixe quatre objectifs clés aux pays africains : faire de la culture un vecteur de convivialité et de solidarité et un moyen permettant d'affirmer leur identité, de poursuivre leurs efforts et d'encourager les initiatives conjointes pour renforcer et consolider le droit d'auteur et les droits voisins conformément aux conventions internationales, de renforcer la coopération entre les organismes africains et internationaux et de répondre au problème du transfert de la valeur au niveau juridique et économique.

Le Président de PACSA, Sam Mbende parle du transfert de la valeur sur la BBC depuis Alger.





Services clés de la CISAC

Campagne sur le transfert de la valeur

Garantir plus d'équité aux auteurs dans l'univers numérique

Remédier au transfert de la valeur fait partie des priorités absolues de la CISAC qui use de son rayon d'action, de son influence et de son expertise pour convaincre les pouvoirs publics de prendre des mesures. Même si cette campagne s'est essentiellement concentrée sur les propositions législatives de l'Union européenne ces deux dernières années, le transfert de la valeur est un problème universel qui doit être pris à bras-le-corps par les États partout dans le monde.



AU CŒUR DU PROBLÈME DU TRANSFERT DE LA VALEUR

Au cœur même du problème du transfert de la valeur se trouve une faille de l'environnement de travail des créateurs. Bien sûr le marché numérique a eu un impact positif sur l'accès aux œuvres, mais il a aussi eu des répercussions négatives sur les créateurs qui ont vu la valeur de leur travail détournée à grande échelle au profit d'un certain nombre de grands services en ligne.

Pour preuve le Rapport sur les collectes mondiales 2017 montre que le secteur numérique n'a généré que 10,4 % des collectes mondiales en 2016, avec un peu moins d'un milliard d'euros.



Le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre s'adresse à des millions de téléspectateurs et souligne l'importance d'un cadre de protection du droit d'auteur adapté au marché numérique lors d'une interview en direct sur BBC World News.



1 milliard d'utilisateurs



157 millions d'utilisateurs actifs



71 millions d'utilisateurs payants selon Spotify



Les services de contenus générés par l'utilisateur (CGU) sont le nœud du problème. Les services vidéo financés par la publicité (comme YouTube) rémunèrent significativement moins les auteurs et éditeurs que les services musicaux par abonnement (comme Spotify) malgré un nombre d'utilisateurs beaucoup plus élevé. YouTube affirme avoir plus d'un milliard d'utilisateurs et verse pourtant des sommes ridicules aux auteurs par rapport à Spotify qui compte 157 millions d'utilisateurs actifs et 71 millions d'abonnés payants (janvier 2018).

En Amérique du Nord, en Europe et ailleurs, cette distorsion du marché s'explique par les lacunes du cadre juridique qui permettent aux services de CGU de se passer de l'autorisation des ayants-droit. La CISAC s'emploie à corriger cette situation partout dans le monde. Sa campagne poursuit deux objectifs clés :

(i) garantir l'application correcte de la législation sur le droit d'auteur aux services en ligne qui mettent activement à disposition des œuvres protégées par le droit d'auteur et (ii) s'assurer que ces services ne peuvent pas profiter abusivement des « règles de limitation de responsabilité ».



ÉTUDE LIEBOWITZ SUR LES RÈGLES DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En février pour soutenir sa campagne, la CISAC a commandé une grande étude économique sur ce problème. Le Professeur Stan Liebowitz de l'Université du Texas de Dallas a réalisé la plus vaste analyse à ce jour des répercussions des « règles de limitation de responsabilité » pour les titulaires de droits musicaux. Elle montre comment les services numériques ont profité de ces règles pour créer des modèles économiques qui leur évite de payer des droits d'auteur et comment ils se sont soustraits aux procédures de notification et de retrait des contenus illicites (voir la section « Publications » p. 45).

En juin 2017, la CISAC et l'UNESCO se sont associées autour d'une grande conférence internationale à Paris pour attirer l'attention sur le transfert de la valeur (voir p. 30).

La CISAC s'efforce aussi de faire bouger les choses auprès d'autres instances internationales. En août, elle a soumis au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du Conseil de l'Europe ses observations sur le projet de « recommandation du Comité des ministres aux États membres sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires d'Internet ». Elle s'est aussi associée à 28 organisations dans une lettre collective à Axel Voss, rapporteur du Parlement européen, pour réclamer une solution législative à cette distorsion du marché.

Ce lobbying s'est poursuivi en 2018 quand Jean-Michel Jarre et le Directeur Général Gadi Oron ont porté ensemble un message sur le transfert de la valeur à la Présidence bulgare de l'UE à Sofia (voir p. 24).

LA CISAC ET LE GESAC FONT PRESSION SUR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Le 6 mars, la CISAC et le GESAC, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et plusieurs artistes d'OGC européennes ont attiré l'attention du Parlement européen sur ce problème.

Ils ont rencontré Mariya Gabriel, Commissaire à l'Économie et à la Société numériques, plusieurs députés européens et Pavel Svoboda, Président de la Commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) en charge du dossier de la Directive sur le droit d'auteur. Cet appel invitant l'Europe à « rester ferme » pour remédier au transfert de la valeur intervient à quelques semaines du vote définitif de la commission JURI.



Le monde se tourne désormais vers l'Union européenne. À l'Europe de démontrer qu'elle reste le meilleur défenseur de la culture

Jean-Michel Jarre

Dans un discours percutant aux députés européens, J.-M. Jarre a déclaré : « Le monde se tourne désormais vers l'Union européenne. À l'Europe de démontrer qu'elle reste le meilleur défenseur de la culture. Au XXI^e siècle nous avons besoin d'un cadre de protection du droit d'auteur en phase avec le marché numérique du XXI^e siècle – un cadre qui permettra aux futures générations de créateurs d'être rémunérées équitablement et de vivre de leur travail. » Il a délivré le même message à plusieurs millions de spectateurs de par le monde lors d'une interview en direct sur BBC World News.

DES AVANCÉES AU NIVEAU NATIONAL

L'Australie a récemment marqué des points dans ce domaine. Début 2018 le Gouvernement fédéral australien a déposé un nouveau projet de loi modifiant la loi sur le droit d'auteur qui stipule que les règles de limitation de responsabilité ne s'appliquent pas aux moteurs de recherche ni aux médias sociaux. Ce projet établit une assise législative dont la proposition de Directive européenne sur le droit d'auteur peut s'inspirer. La CISAC a envoyé ses observations au Gouvernement australien avant que le projet de loi ne soit déposé afin d'encourager la réforme.



Une rémunération équitale pour les scénaristes et réalisateurs

La campagne de la CISAC pour la rémunération équitale des auteurs audiovisuels a fait le tour du globe. Après une mobilisation massive des scénaristes et réalisateurs locaux et étrangers, le Chili et la Colombie ont récemment adopté de nouvelles lois qui prévoient un droit inaliénable et incessible à rémunération pour les créateurs audiovisuels et autorisent les organisations de gestion collective à gérer ce nouveau droit.

La CISAC, avec son conseil des créateurs audiovisuels Writers & Directors Worldwide et les alliances locales représentant les scénaristes et réalisateurs, s'efforce de rééditer ce succès dans d'autres régions du monde.

Étude sur le droit à rémunération des auteurs audiovisuels

Pour appuyer ses efforts de promotion de la campagne audiovisuelle, la CISAC a commandé une étude universitaire au Professeur Raquel Xalabarder, spécialiste du droit d'auteur dans l'audiovisuel et titulaire d'une Chaire à l'Universitat Oberta de Catalunya (Barcelone). Cette étude vise à présenter les faits, les chiffres et une analyse approfondie des droits à rémunération déjà appliqués dans différents pays de l'UE et d'autres marchés significatifs. Elle définit dans les grandes lignes les critères d'un droit approprié à rémunération des créateurs audiovisuels, notamment les œuvres audiovisuelles et les créateurs qui devraient pouvoir en bénéficier. Par ailleurs, le Pr Xalabarder explore des questions comme les actes d'exploitation couverts, la nature, le déclencheur et la durée appropriée d'un tel droit. La CISAC, en coopération avec la Société européenne des Auteurs Audiovisuels (SAA), rédige actuellement un résumé pratique qui servira d'outil de communication et de lobbying auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques.



En Chine

La CISAC cherche à obtenir des avancées par rapport au nouveau projet de loi sur le droit d'auteur en cours d'examen.

Jia Zhang-ke, réalisateur chinois et Vice-Président de la CISAC, est l'un des plus ardents et célèbres défenseurs de l'instauration d'un droit à rémunération pour les créateurs audiovisuels en Chine.

Il n'a pas manqué de le souligner lors d'un grand festival du film organisé en Chine fin 2017.



Les créateurs audiovisuels font entendre leur voix

Dans le Rapport sur les collectes mondiales 2017, Marcelo Piñeyro, Vice-Président de la CISAC et réalisateur de renom a écrit : « les scénaristes et réalisateurs jouent un rôle crucial dans le succès des œuvres audiovisuelles et de l'industrie cinématographique d'un pays. Leur travail est générateur d'emplois, de croissance économique et de prestige sur la scène internationale. Il est donc juste qu'ils soient équitablement protégés et rémunérés si l'on veut que le secteur audiovisuel continue à prospérer à l'avenir. »

Autre ressource utilisable dans tous les pays, Writers & Directors Worldwide a recueilli une série de témoignages singuliers et percutants de créateurs et de directeurs de sociétés. Cette vidéo de 30 minutes publiée en décembre et produite par la société argentine DAC donne la parole à plus de 25 créateurs de renom et a été enregistrée lors du Congrès 2017 de Writers & Directors Worldwide.



Opportunités en Europe

L'Europe représente un test crucial pour la campagne. En collaboration avec SAA, la CISAC a défendu sa cause auprès des institutions européennes. Le sujet était à l'ordre du jour d'une délégation de hauts responsables de la CISAC, du GESAC et de SAA venue rencontrer des représentants du ministère de la Culture et du Parlement bulgares à Sofia en février.



De g. à d. : Mitko Chatalbashev, Directeur Régional Europe de la CISAC, Cécile Despringre, Directrice Générale de SAA et Vezhdi Rashidov, ministre bulgare de la Culture.

Dans le cadre des discussions actuelles concernant la directive sur le droit d'auteur, l'Union européenne a une opportunité unique et historique de rendre le système de droit d'auteur plus équitable pour la prochaine génération de créateurs audiovisuels

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC

À l'approche du vote de la Commission des affaires juridiques du Parlement européen, le Président de la CISAC et nos quatre Vice-Présidents ont écrit aux députés européens pour leur demander de soutenir les scénaristes et réalisateurs lors des discussions à venir sur la directive européenne sur le droit d'auteur.

Inspirés par l'appel à l'action lancé à l'UE par 126 scénaristes et réalisateurs de renom, les signataires, à commencer par le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre et les réalisateurs Marcelo Piñeyro et Jia Zhang-ke, ont écrit : « dans le cadre des discussions actuelles concernant la directive sur le droit d'auteur, l'Union européenne a une opportunité unique et historique de rendre le système de droit d'auteur plus équitable pour la prochaine génération de créateurs audiovisuels. »



Services clés de la CISAC

Campagne pour le droit de suite

Des revenus équitables pour les artistes visuels

La campagne visant à faire du droit de suite un droit universel est un enjeu prioritaire pour la CISAC, EVA et le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP), le conseil des créateurs d'arts visuels de la CISAC.



Le droit de suite permet aux artistes visuels de toucher un pourcentage du prix de vente lorsque leurs œuvres sont revendues dans les galeries ou les salles de vente. Il est reconnu dans 80 pays environ, mais les artistes visuels de certains grands marchés de l'art, dont les États-Unis, le Japon et la Chine, n'en bénéficient toujours pas. Selon le sculpteur américain Joel Shapiro récemment élu à la Présidence du CIAGP, la campagne de la CISAC « a mobilisé les artistes visuels », il ajoute : « je suis persuadé que tous ces efforts porteront leurs fruits très prochainement. Il est temps d'augmenter la pression sur les responsables politiques. De trop nombreux pays dont le mien, les États-Unis, n'assument pas leurs responsabilités envers la communauté des créateurs. Il faut que cela change. »

Miquel Barceló, Vice-Président de la CISAC, affirme pour sa part : « le droit de suite vise à obtenir plus d'équité dans le secteur de la création. Il rétablit le lien entre le créateur et la vie de ses œuvres, et réinjecte des ressources ô combien nécessaires dans le processus créatif. Ce faisant, il contribue à permettre l'épanouissement de la future génération de Basquiat, O'Keeffe, Rodin ou Sow. »

De trop nombreux pays, dont le mien, les États-Unis, n'assument pas leurs responsabilités envers la communauté des créateurs. Il faut que cela change

Joel Shapiro

EN PROGRÈS À L'OMPI

La problématique fait aussi son chemin au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Le succès de la conférence internationale organisée à Genève le 28 avril 2017 a mis en lumière la dynamique croissante en faveur de l'adoption universelle du droit de suite et le soutien des artistes du monde entier. Elle a aussi mis en évidence ses avantages économiques.

Lors de la 35^{ème} session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins de l'OMPI de novembre 2017 les représentants de la CISAC ont tenu des réunions formelles et informelles avec les responsables de l'OMPI, les délégués des pays et le groupe africain et fait circuler des dépliants expliquant toute l'importance du droit de suite. Les délégués ont assisté à la présentation de l'étude commandée par l'OMPI sur l'impact économique du droit de suite sur le marché de l'art. Cette étude menée sous la direction de Joëlle Farchy, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, montre que l'introduction du droit de suite n'a pas d'impact sur les prix et les volumes de ventes du marché de l'art. Une brève séance de questions-réponses a suivi et les délégués ont partagé leur point de vue.

À l'approche de la session du SCCR de mai 2018, la CISAC a organisé des réunions entre les groupes représentant les délégués nationaux du SCCR et une délégation d'artistes visuels emmenée par le Président du CIAGP Joel Shapiro – le but étant de faire entendre directement la voix des artistes aux décideurs.



ARGENTINE

En novembre la CISAC était en Argentine pour promouvoir le droit de suite lors d'un évènement organisé par société locale SAVA.

Les artistes visuels et leurs héritiers se sont joints à la Sénatrice et Directrice de l'Observatoire des droits de l'homme du Sénat Norma Morandini pour une performance artistique devant le Congrès. À ses côtés, Silvina Munich, Directrice Répertoires et Relations avec les créateurs de la CISAC, Daniel Santoro, artiste visuel, Jorge Curatella, héritier de Pablo Curatella Manes et Roberto Rey, artiste visuel, ont participé à un débat d'experts à la Fundación Pablo Cassara. Ils ont appelé le Congrès de la nation argentine à adopter un projet de loi déjà approuvé par le Sénat.



En Argentine, la CISAC a aidé SAVA à attirer l'attention sur le droit de suite et sollicité le soutien du Gouvernement.



CHINE ET JAPON

La CISAC a suivi de près la situation en Chine, l'un des plus grands marchés de l'art du monde. En septembre 2017, une délégation de l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC) a rencontré la CISAC et ses sociétés membres espagnoles, en particulier la société d'arts visuels VEGAP. Les discussions ont notamment porté sur la réglementation du droit de suite qui fait partie de la proposition d'amendement de la législation chinoise.



COLLOQUE AU SÉNÉGAL

En marge de la réunion du CIAGP organisée à Dakar les 1er et 2 mai, la CISAC a organisé un colloque sur « les droits d'auteur dans les arts visuels » avec les ministres de la Culture de 9 pays africains et plusieurs représentants de l'OMPI. L'évènement s'est déroulé après la cérémonie d'ouverture de la biennale Dak'Art et coïncidait avec l'ouverture de la maison d'Ousmane Sow, l'ancien Vice-Président de la CISAC et porte-parole de la campagne sur le droit de suite des artistes visuels. Son message a été repris par sa compagne, la réalisatrice Béatrice Soulé.



Béatrice Soulé parle du droit de suite sur TV5Monde.



CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU BREXIT

Dans une lettre à l'Unité Droit d'auteur de la DG Connect de la Commission européenne, l'artiste visuel et Vice-Président de la CISAC Miquel Barceló et le Directeur Général de la CISAC Gadi Oron ont attiré l'attention sur les possibles conséquences du Brexit sur l'avenir du droit de suite au Royaume-Uni.

Si le Royaume-Uni – qui génère un quart des revenus des artistes visuels à l'échelle internationale – décide d'abroger ou d'exclure le droit de suite de ses accords commerciaux, cette décision aura de lourdes conséquences pour la communauté internationale des artistes visuels, se sont-ils inquiétés. Les revenus générés par le droit de suite en Europe ont augmenté de 24,3 % au cours des cinq dernières années. La société britannique d'arts visuels DACS a versé plus de 56 millions de livres à plus de 4 300 artistes et héritiers en dix ans d'existence du droit dans ce pays.



Services clés de la CISAC

Campagne sur la copie privée

Une source essentielle de revenus pour les créateurs

La rémunération pour copie privée représente une importante source de revenus pour les créateurs. Elle vient dédommager les actes de copie qu'il est impossible d'autoriser ou de contrôler efficacement. Certains pays appliquent cette rémunération quand leur législation prévoit une exception au droit de reproduction pour les actes de copie réalisés par des particuliers pour leur usage privé.

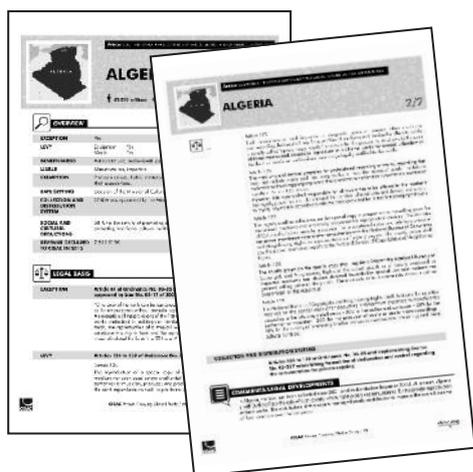


De g. à d. : La Directrice des Affaires juridiques de la CISAC Adriana MOSCOSO, le Directeur général de la SACD Pascal ROGARD, la Vice-Directrice Générale de l'OMPI Sylvie FORBIN, le Président honoraire du CIAM Lorenzo FERRERO et le Directeur général de l'ONDA Sami BENCHEIKH EL HOCINE.

Les collectes mondiales liées à la copie privée se sont élevées à 374 millions d'euros en 2016. Elles restent cependant une source sous-exploitée de revenus, aussi bien dans l'univers physique que numérique, et possèdent un immense potentiel de croissance. 74 pays seulement disposent de lois qui reconnaissent la copie privée, dont 38 à peine ont mis en place un système efficace de collecte. Dans les pays en développement, ces revenus sont essentiels dans un cadre de protection du droit d'auteur souvent défaillant.

ÉTUDE MONDIALE SUR LA COPIE PRIVÉE

À la tête des efforts entrepris pour libérer ce potentiel, la CISAC a fourni pour la première fois des informations et des données détaillées et fiables, utiles aux créateurs, en particulier dans les pays en développement. En octobre 2017, elle a publié son « étude mondiale sur la copie privée » qui analyse les systèmes et les lois de 191 pays. Cette étude a jeté les bases de nouvelles actions en identifiant les priorités de lobbying pour améliorer la législation à l'échelle locale et internationale.



74



Au moins 74 pays prévoient une rémunération pour copie privée

38



38 seulement l'appliquent effectivement.

374 Mio €

collectés dans le monde au titre de la rémunération pour copie privée en 2016

L'efficacité des systèmes de rémunération pour la copie privée dépend de l'existence de lois adéquates, de leur application correcte et de systèmes de collecte performants. La stratégie de la CISAC cible d'une part les pays qui disposent d'une exception pour copie privée non assortie d'une rémunération, et d'autre part ceux dont la législation prévoit une rémunération mais sans mécanismes efficaces de collecte et de répartition.

La CISAC travaille avec ses Conseils de créateurs, ses alliances régionales et ses Comités régionaux pour faire changer les choses. Elle a interpellé l'OMPI, l'ARIPO, l'OAPI et l'AFD sur la question. Les sociétés bien établies disposant d'un système de copie privée efficace servent de mentors et de partenaires aux autres.



UNE PRIORITÉ EN AFRIQUE

L'Afrique est la cible prioritaire des actions de la CISAC, notamment les pays qui ont ratifié la Convention de Berne et l'Accord de Bangui qui exige que ses signataires accompagnent l'exception pour copie privée d'une rémunération efficace.

Les collectes liées à la copie privée représentent 12 % des collectes totales des sociétés africaines et même plus de 50 % dans certains pays comme le Burkina Faso. Ces chiffres reflètent le potentiel de croissance des revenus des créateurs africains en présence d'un système efficace.

En mars 2018, la CISAC et le BURIDA se sont associés au BBDA pour présenter l'étude sur la copie privée en Afrique lors d'une conférence organisée dans le cadre d'un évènement culturel régional majeur : le MASA Festival d'Abidjan. Une table ronde MASA-CISAC s'est penchée sur le poids de la copie privée dans les sources de revenu et la façon dont cette rémunération peut soutenir le développement des industries culturelles et de la gestion collective.

Cet évènement a reçu un large soutien de nombreux grands créateurs de la région, dont Lokua Kanza. Dans un message vidéo percutant enregistré pour l'évènement, Angélique Kidjo, auteur-compositeur-interprète et Vice-Présidente de la CISAC, a déclaré : « sans loi sur la copie privée, les créateurs ne reçoivent pas de compensation lorsque leurs œuvres sont copiées sur divers supports, dupliquées sur des disques durs ou transférées dans le cloud. Il faut se battre pour que ce système soit adopté dans tous les pays. C'est une question d'équité. »



Constance Herreman, Conseillère juridique de la CISAC à la conférence du MASA.



EN EUROPE

En Europe, certains pays (comme le Bélarus, Chypre, Malte, la Moldavie et le Monténégro) sapent la capacité des créateurs à bénéficier de ces revenus. Le lobbying de la CISAC cherche à renforcer la législation et son application dans certains pays de l'UE comme la Bulgarie et la Slovaquie. En 2017, le ministère lituanien de la Culture a annoncé qu'un projet de loi prévoyant d'étendre la rémunération pour copie privée aux créateurs visuels et littéraires serait présenté au Parlement.

Le 15 mars, la CISAC a été invitée à parler de la copie privée et à présenter son étude lors d'une conférence sur le droit d'auteur organisée par la Présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne.



EN AMÉRIQUE LATINE

En République dominicaine, SGACEDOM a signé un accord de trois ans sur la collecte de la copie privée impliquant toutes les OGC du pays. En novembre 2017 en Colombie l'étude a été présentée aux représentants des office du droit d'auteur et des sociétés du Groupe de Montevideo.



EN ASIE-PACIFIQUE

La forte pénétration des appareils mobiles et multimédias en Asie-Pacifique augmente les enjeux liés aux collectes de copie privée dans la région. La Chine, la Corée du Sud et l'Inde sont des pays clés en raison de leur importante industrie de fabrication de supports vierges et de supports de stockage numérique. Le Directeur Général de la CISAC a souligné la nécessité d'autoriser la collecte de la rémunération pour copie privée lors de sa rencontre avec les membres de l'Assemblée nationale coréenne.



Développer des outils efficaces de gestion des données

La CISAC poursuit avec efficacité son travail sur les formats et les identifiants normalisés pour aider les sociétés à gérer les données sur les droits. Sa collaboration avec les éditeurs et les créateurs dans le cadre de l'initiative transsectorielle met en évidence tous les avantages de projets communs réunissant les différents acteurs du monde de la gestion collective.



L'INITIATIVE TRANSSECTORIELLE

Après presque trois ans de collaboration avec les éditeurs et créateurs de musique, les premiers projets de l'initiative transsectorielle devraient aboutir dès la mi-2018. Cette initiative vise à promouvoir une plus grande normalisation dans l'industrie musicale par l'adoption par le plus grand nombre de normes, de règles et d'identifiants communs.



ACCÈS DES AYANTS DROIT À CIS-NET

L'objectif du projet d'accès des ayants droit à CIS-Net est de permettre aux ayants droit (créateurs et éditeurs) d'accéder à certaines informations de la base de données CIS-Net sur les œuvres musicales.

La première phase de ce projet a abouti fin 2017 : les ayants droit pourront accéder à la vue « Open Plus », qui permet de connaître toutes les parts d'une œuvre grâce aux données enregistrées par les sociétés de tous les pays et centralisées par les nœuds CIS-Net. Ce projet est prêt à être lancé.

Les organisations de créateurs – CIAM, ECSA et MCNA – et d'éditeurs – AIMP et IMPF – y ont activement participé. D'autres grands éditeurs sont directement impliqués.

Ce projet devrait permettre d'améliorer la qualité de la documentation et l'exactitude des répartitions et de réduire le nombre d'exécutions non identifiées, tout en diminuant le coût global de gestion de la documentation.

Un autre volet de ce projet porte sur l'accès en ligne à l'IPI avec un moteur de recherche qui aidera les ayants droit à chercher et extraire les informations sur les parties intéressées. Le service affichera les informations sur les œuvres associées à un numéro de nom IP et permettra aux ayants droit d'identifier toutes les métadonnées nécessaires pour demander un code international normalisé des œuvres musicales (ISWC).



ISWC

Dans le cadre de l'Initiative transsectorielle, la CISAC a également lancé deux autres projets liés à l'ISWC, l'un de ses identifiants normalisés : l'ISWC Allocation Service et l'ISWC Resolution Service.

L'ISWC Resolution Service offre un service automatisé de diffusion des ISWC. Il vise à confirmer les ISWC existants pour des œuvres déjà enregistrées. C'est le premier projet transsectoriel qui est entré en service.

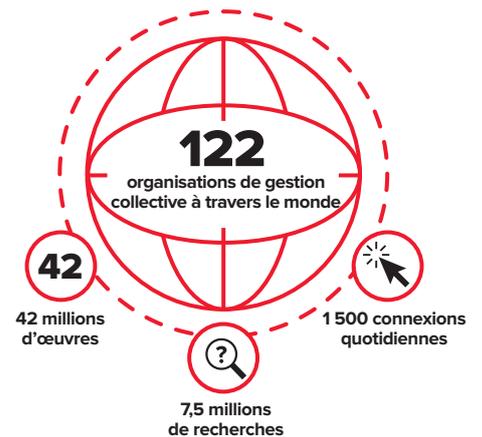
L'ISWC Allocation Service vise une attribution rapide (le jour-même ou le jour suivant) d'un ISWC à une nouvelle œuvre afin de permettre son intégration dans la chaîne de valeur numérique dès le début du processus de création. Ce service a été conçu pour obtenir l'attribution d'un ISWC au moment de l'enregistrement de l'œuvre ou dans le cadre d'un processus distinct.

SYSTÈME COMMUN D'INFORMATION

L'utilisation du réseau CIS-Net a explosé depuis l'année dernière. Il est utilisé et alimenté par 122 organisations de gestion collective à travers le monde et héberge les données relatives à plus de 42 millions d'œuvres. Avec une moyenne de 1 500 connexions quotidiennes, il exécute plus de 7,5 millions de recherches par an.

Avec l'aide des groupes d'experts compétents, le Comité Services d'Information a réussi à amener les sociétés à introduire davantage de données dans CIS-Net, notamment sur le répertoire international et les artistes interprètes ou exécutants.

Cette année l'accent a également été mis sur le nettoyage et l'exactitude des données. Dans le secteur audiovisuel, la CISAC poursuit son objectif d'harmonisation des cue-sheets avec la communauté des éditeurs.



PROJET AIR

Le projet de reconnaissance d'image AIR (Automated Images Recognition) a été lancé au sein de la CISAC fin 2016 dans l'objectif de repérer et d'identifier les œuvres visuelles utilisées sur les sites Internet. Il aura aussi d'autres applications comme l'identification automatisée des images utilisées dans les livres ou à la télévision. Cinq sociétés pilotes participent à la phase initiale de son développement : l'ADAGP (société instigatrice et administratrice du projet), PICTORIGHT, SOFAM, VEGAP et VG BildKunst.



L'année 2017 a été marquée par la mise en place technique de l'outil, la constitution de la base de données grâce aux contributions des 5 sociétés et le développement de l'application utilisateur visant à automatiser l'identification des œuvres lors de la navigation sur Internet.

AIR utilise une technologie spécifique d'empreintes numériques fournie par Videntifier pour identifier chaque œuvre de manière unique et la comparer à sa représentation graphique.

IDA

La base de données internationale de documentation sur les œuvres audiovisuelles (IDA) a continué de s'imposer comme la base de données de référence pour les œuvres gérées par les sociétés audiovisuelles. Le système est utilisé par plus de 30 sociétés, tandis que la base de données est alimentée par 25 sociétés et contient 1,7 million d'œuvres.

Il est désormais question d'étendre ses fonctions de recherche pour améliorer le taux de correspondance entre les données fournies par les télédiffuseurs et les œuvres de l'IDA.



Renforcer la gestion collective partout dans le monde

La CISAC intensifie ses efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et les meilleures pratiques parmi ses membres.



Formation sur la documentation, la répartition et les Résolutions Obligatoires à Bangkok.

Gouvernance et critères d'adhésion

L'une des grandes missions de la CISAC est de soutenir le développement de ses sociétés membres et leurs efforts pour se conformer aux règles de la CISAC afin d'atteindre le niveau d'excellence défini dans le cadre de gouvernance.

Respect des obligations



L'une des grandes priorités de 2017-2018 a été de renforcer le respect par les sociétés de leurs obligations en tant que membres suite aux amendements des statuts et des Règles Professionnelles de la CISAC adoptés par l'Assemblée Générale 2017. L'accent a été placé sur le respect des obligations financières et de transparence telles que le paiement de la cotisation à la CISAC, le dépôt des déclarations Produits et Charges et le respect des Règles Professionnelles.

La CISAC contrôle si toutes ses sociétés membres se conforment bien à leurs principales obligations et fournit une aide à celles qui en ont besoin. Début 2018, un guide imprimé des avantages et obligations des sociétés membres de la CISAC a été publié et distribué à tous les membres

Évaluations de conformité et évaluations d'aide au développement

En 2017, le Secrétariat a redéfini sa stratégie en matière d'évaluations de conformité afin de mieux s'adapter aux différents niveaux de développement des sociétés membres sélectionnées. Cette nouvelle stratégie implique la conduite d'évaluations de conformité classiques auprès des sociétés développées qui doivent être parfaitement capables de respecter les critères et exigences établis dans les Règles Professionnelles et les Résolutions Obligatoires, tandis que les petites sociétés et les sociétés en développement bénéficient d'une autre approche : une évaluation d'aide au développement qui met l'accent sur l'aide dont elles ont besoin pour réussir à se conformer aux Règles Professionnelles.

En 2017, quatre sociétés – en Albanie, au Guatemala, au Rwanda et en Thaïlande – ont été sélectionnées pour bénéficier d'un tel soutien et quatre autres en bénéficieront en 2018. Les évaluations d'aide au développement se déroulent en trois temps :

- (1) une première évaluation pour définir les points à améliorer qui bénéficieront le plus de l'intervention de la CISAC ;
- (2) une intervention avec, notamment, la définition d'un plan d'action et l'offre de formations et d'un soutien sur place ;
- (3) un suivi et l'établissement d'un rapport pour évaluer les progrès accomplis par la société.

Projets et activités phares

FORMATION & DÉVELOPPEMENT

Plusieurs formations et séminaires ont été organisés dans la région Amérique latine et Caraïbes. En Afrique, la formation sur les déclarations de bonne gouvernance (déclaration Produits et Charges, questionnaire sur les Règles Professionnelles) fournit aux participants des recommandations détaillées sur les règles et méthodes de répartition, les rapports annuels et les comptes contrôlés.

D'autres séminaires sur les déclarations de bonne gouvernance et CIS-Net ont été programmés dans les autres régions.



Epa Binamungu, artiste visuel et Président du Conseil d'administration de la société rwandaise RSAU et Miriam Orozco, Responsable des adhésions de la CISAC lors d'une formation dans la galerie de l'artiste.

Déclaration Produits & Charges

The screenshot shows the 'Income and Expenditures' section of the CISAC declaration tool. It includes a header with the CISAC logo and navigation options. Below the header, there are fields for 'SOCIETY: SACEM', 'Country: FRANCE', and 'Main Reporter: NU'. A table titled '1. Music works: public performing rights' is visible, with columns for 'Type of use', 'Amounts booked during the year', 'Amounts deducted for Administration Costs', '% B/A', 'Gross Distributable income (A-B)', 'Deductions for Social and Cultural Purposes', and 'Net Distributable'.

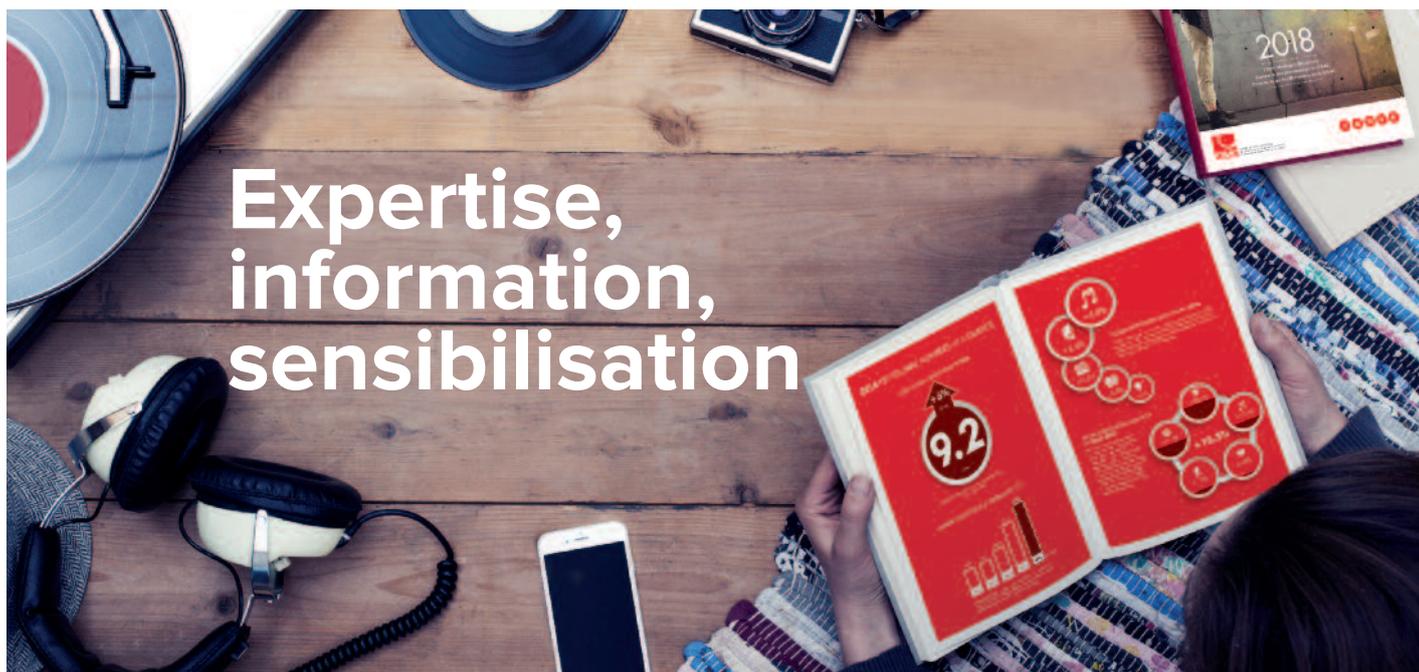
En 2017, le Secrétariat a développé une nouvelle version de l'outil Produits et Charges de la CISAC avec une interface plus complète et plus conviviale pour la déclaration des informations financières des sociétés.

Portail de la gouvernance

- Documents statutaires
- Rapports annuels
- Comptes
- Liste des sociétés sœurs
- Règles de répartition

The screenshot shows the 'CISAC Governance Portal' interface. It features a navigation menu on the left with options like 'GOVERNANCE', 'MY SOCIETY', and 'MEMBER'S DECLARATIONS'. The main content area includes a welcome message, 'Key Documents' with links to 'Annual Report', 'Financial Statements', 'Distribution Rules', and 'Administrative Rules', and a section for 'Create/Edit your society statements' with a 'My Society' button. Below that, there is a 'Member's Declarations' section with a 'Search' button.

Depuis l'Assemblée Générale de juin 2017, la CISAC a mis en place un nouvel espace de déclaration et de dépôt de documents accessible à tous ses membres depuis son site interne afin de faciliter l'accès aux déclarations de bonne gouvernance. Cet outil joue un rôle clé dans le respect des exigences de transparence des sociétés membres de la CISAC.



Expertise, information, sensibilisation

La CISAC publie des données sectorielles, des analyses approfondies et du matériel pédagogique. Ces publications permettent d'informer, d'orienter le débat et de promouvoir un cadre juridique plus favorable aux créateurs.

Les publications de la CISAC sont disponibles au format papier et numérique. Elles sont proposées en anglais, français et espagnol.



GUIDE DES « AVANTAGES ET OBLIGATIONS DE L'ADHÉSION À LA CISAC »

Mars 2018 – 10 pages

Face à l'évolution du paysage de la gestion collective, ce **guide détaillant les obligations et avantages de l'adhésion à la CISAC** aide les sociétés membres à se conformer aux normes professionnelles les plus exigeantes. Ce document s'attarde sur chaque obligation pour s'assurer que les membres mènent leurs activités dans le respect des meilleures pratiques dans les domaines suivants : opérations, gouvernance, administration, finances et expertise technique.

ANNUAIRE DES MEMBRES

Mars 2018 – 270 pages

La CISAC a publié une version actualisée de son **Annuaire des membres** consacrant une page détaillée à chacune de ses 239 sociétés membres et comportant plusieurs index selon différents critères. Cet annuaire exhaustif a été élaboré de manière à faciliter la communication entre les membres et à permettre aux sociétés, aux auteurs et aux utilisateurs d'identifier facilement leurs interlocuteurs à travers le monde.



ÉTUDE SUR LE DROIT À RÉMUNÉRATION DES AUTEURS AUDIOVISUELS

Avril 2018 – 104 pages, en anglais uniquement

Raquel Xalabarder, Professeur de droit et éminente spécialiste du droit d'auteur dans l'audiovisuel, a analysé les droits à rémunération des auteurs audiovisuels au sein de l'UE et dans d'autres marchés significatifs. Cette étude plaide en faveur de l'instauration d'un droit inaliénable à une rémunération équitable pour les auteurs audiovisuels à l'échelon national et international.





RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES

Novembre 2017 – 68 pages

Le **Rapport sur les collectes mondiales** qui rassemble les données des sociétés membres de 123 territoires est la publication de référence sur les droits collectés dans le monde analysés par répertoire, par région, par pays, par type d'utilisation, etc.

Pour la première fois en 2017, le rapport a mis en exergue la situation dans certains pays et établi les tendances sur cinq ans pour de nombreuses catégories de données, ainsi que des analyses de marché plus détaillées. Le Rapport sur les collectes mondiales a reçu une forte couverture médiatique dans de nombreux pays et a été largement exploité par les sociétés partout dans le monde.

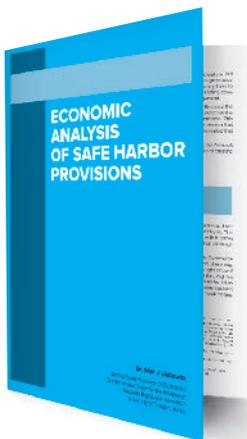


ANALYSE ÉCONOMIQUE DES RÈGLES DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Février 2018 – 38 pages, en anglais uniquement

Commandée par la CISAC, l'« Economic Analysis of Safe Harbour Provisions » du Dr Stan Liebowitz, Ashbel Smith Professor of Economics à l'Université du Texas de Dallas, est l'étude économique la plus détaillée à ce jour sur la façon dont les titulaires de droits ont été affectés par les règles de limitation de responsabilité.

Le Professeur Liebowitz est un auteur, chercheur et universitaire de renom, spécialiste de l'économie de la propriété intellectuelle, des réseaux et des nouvelles technologies. Son étude révèle que les lois qui prévoient des règles de limitation de responsabilité ont donné aux services de contenus chargés par l'utilisateur un avantage inéquitable dans les négociations sur les tarifs pour l'utilisation d'œuvres protégées sur leur site. Avec pour conséquence le paiement de tarifs inférieurs aux prix du marché, voire l'absence totale de paiement.



ÉTUDE MONDIALE SUR LA COPIE PRIVÉE

Octobre 2017 – 318 pages en anglais uniquement
et flyer de 4 pages en anglais, français et espagnol

En 2016, les collectes de copie privée ont atteint 374 Mio € dans le monde. Au moins 74 pays prévoient un système de rémunération pour copie privée, mais 38 seulement l'appliquent réellement.

« Pour les ayants droit, le système de rémunération pour copie privée est actuellement le seul mécanisme efficace qui permette aux créateurs d'être dédommagés pour la limitation de leur droit exclusif à autoriser la reproduction de leurs œuvres. Les sommes collectées sont généralement redistribuées aux créateurs et contribuent ainsi au processus créatif. »

En 2017, l'étude mondiale sur la copie privée de la CISAC a apporté la toute première analyse mondiale des systèmes de copie privée à travers le monde. Elle passe en revue les lois de 191 pays des cinq continents et permet de mieux comprendre les spécificités juridiques et la disparité entre les différents systèmes de copie privée. Dans chaque région elle classe les territoires selon le niveau de développement de leur cadre juridique, du moins développé au plus développé.



GUIDE DE LA CISAC SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Mai 2018 – 24 pages, en anglais uniquement

Ce guide présente les principaux changements apportés à la législation européenne sur la protection des données par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui présentent un intérêt pour les sociétés membres de la CISAC. Son principal objectif est d'expliquer aux sociétés de quelle façon le RGPD peut impacter leurs activités de traitement des données à caractère personnel et le transfert de ces données entre sociétés.



La CISAC sa structure et ses comités en un coup d'œil

La CISAC se compose de différents organes officiels qui s'appuient sur le travail de comités guidant sa stratégie et ses opérations.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil se compose d'un maximum de 20 administrateurs élus pour un mandat de trois ans qui, collectivement, sont représentatifs de toutes les régions et de tous les répertoires. Le Conseil est présidé par un Président et deux Vice-Présidents. Il détient des pouvoirs étendus et est tenu de rendre des comptes à l'Assemblée Générale. Il se réunit généralement trois fois par an. Le Conseil est notamment investi des pouvoirs suivants : créer et développer le CIS, administrer le revenu de la CISAC, nommer et révoquer le Directeur Général et conseiller l'Assemblée Générale sur l'admission de nouveaux membres.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale (AG) est le plus haut organe exécutif et la plus haute autorité décisionnelle de la CISAC. L'AG est ouverte aux Membres, Membres provisoires et Membres associés de la CISAC. Elle se réunit une fois par an début juin.



L'AG a pour fonction :

- d'élire le Président et les Vice-Présidents et le Conseil d'administration
- d'approuver les comptes, les rapports financiers et les activités du Directeur Général
- d'examiner les demandes d'adhésion, les sanctions, les démissions et les amendements aux statuts

LES CONSEILS DE CRÉATEURS

Les Conseils de Créateurs de la CISAC permettent de faire entendre la voix des auteurs dans les débats sur le droit d'auteur.



Le **Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM)** s'efforce d'élargir la représentation des créateurs de musique partout dans le monde.



Le **Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP)** s'occupe de toutes les questions relatives à la gestion des droits des auteurs visuels.



Writers & Directors Worldwide (W&DW) s'occupe de tout ce qui touche aux intérêts moraux, patrimoniaux et juridiques des créateurs dans le domaine du spectacle vivant, de la littérature et de l'audiovisuel.

LA PRÉSIDENTE DE LA CISAC

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC sont d'ardents défenseurs des droits des auteurs. Ils portent la voix des créateurs sur la scène internationale.



Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC



Angélique Kidjo, Vice-Présidente de la CISAC



Marcelo Piñeyro, Vice-Président de la CISAC



Jia Zhang-ke, Vice-Président de la CISAC



Miquel Barceló, Vice-Président de la CISAC

La CISAC est présidée par le pionnier de la musique électronique Jean-Michel Jarre et les Vice-Présidents de l'organisation : la chanteuse béninoise Angélique Kidjo, le réalisateur argentin Marcelo Piñeyro, le réalisateur, scénariste et producteur chinois Jia Zhang-ke et l'artiste visuel espagnol Miquel Barceló.

LES COMITÉS DE LA CISAC

Le Groupe des Experts de la Communication (CEG)

Le CEG soutient la CISAC dans ses activités de communication et ses affaires publiques, aide le GPC à mettre en œuvre ses décisions sur les priorités en matière de communication et définit la stratégie des différentes campagnes.

Le Comité Exécutif et de Gouvernance (EGC)

L'EGC traite de toutes les questions ayant trait aux finances, à la gouvernance et à l'adhésion des membres et est chargé de définir et d'organiser l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Le Comité de Politique Globale (GPC)

Le GPC soumet des recommandations au Conseil d'administration sur les questions de politique internationale, y compris tout ce qui touche au lobbying, à la défense des politiques et à la coopération avec d'autres organisations.

Le Comité d'Audit Interne (IAC)

L'IAC fournit à l'AG une synthèse de la situation financière de la CISAC et assure son contrôle interne.

La Commission Juridique (CJL)

La CJL est un organe consultatif qui offre aux sociétés membres son avis sur tous les enjeux et litiges relatifs au droit d'auteur et à la gestion collective.

Les Comités régionaux

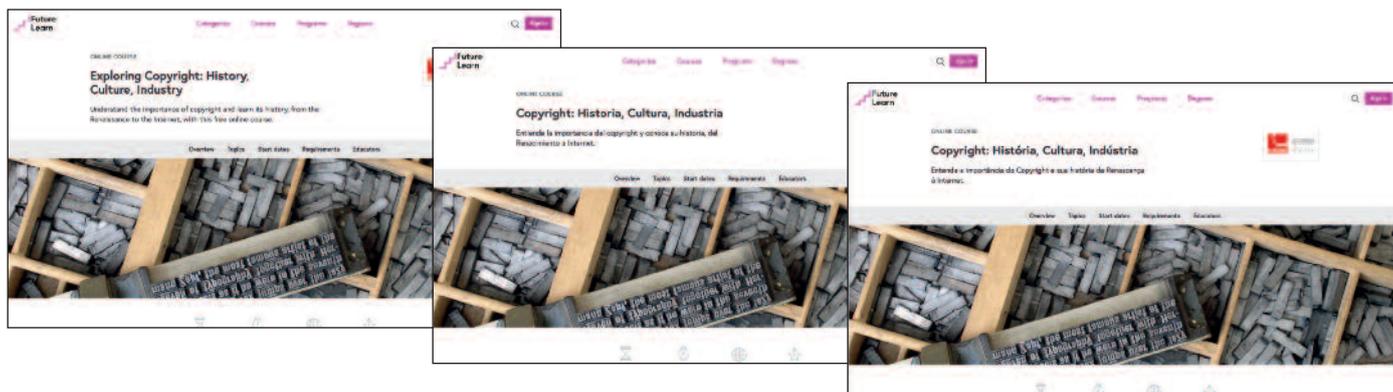
Cinq Comités régionaux, un pour chacune des régions CISAC, représentent les enjeux spécifiques à leur région. Ils y coordonnent les activités de la CISAC, soutiennent la mise en place des infrastructures nécessaires au fonctionnement des sociétés et apportent leur aide aux sociétés membres et aux créateurs.

Les Comités techniques

La CISAC dispose de quatre Comités techniques qui fournissent leurs recommandations de spécialistes de la gestion des droits d'auteur : le Comité Services d'Information (ISC), le Comité Technique des Opérations (BTC), le Comité Technique Médias (MTC) et le Comité Technique Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (DLV).

FORMATION et SENSIBILISATION

Expliquer la gestion collective au plus large public possible et mieux faire comprendre le droit d'auteur et les industries créatives font partie des missions fondamentales de la CISAC. Offre de cours en ligne et concours destiné à la communauté universitaire montrent toute l'étendue de ses initiatives actuelles.



FORMATION EN LIGNE OUVERTE À TOUS OU MOOC

La CISAC s'est associée à FutureLearn pour créer une nouvelle formation en ligne, accessible en tout point du globe et intitulée : « Exploring Copyright: History, Culture, Industry » (comprendre le droit d'auteur : une histoire, une culture, une industrie). Cette formation explore la façon dont les droits d'auteur ont contribué à la croissance économique, ainsi que les nouvelles opportunités et difficultés liées à l'univers numérique. Elle a été assurée en trois phases au cours de l'année 2017 et a attiré plus de 9 500 étudiants en ligne à travers le monde.

Élaborée par Marisa Gandelman, juriste spécialiste du droit d'auteur, professeur et ancienne Directrice Générale de l'UBC, la formation est particulièrement demandée au Royaume-Uni, au Brésil, aux États-Unis, au Mexique et en Australie.

En 2018, grâce au soutien des sociétés UBC et SPAutores, elle a également été proposée en espagnol et en portugais en plus de l'anglais. Tenant à élargir le MOOC au plus grand nombre dans les communautés lusophone et hispanophone, le Directeur Général de l'UBC Marcelo Castello Branco a déclaré : « nous voulons que tout le monde puisse y participer et faire passer le message au-delà de la seule communauté des auteurs. »

EIPIN

En 2017, la CISAC s'est associée au projet EIPIN-Innovation Society visant à examiner le rôle de la propriété intellectuelle en tant que système adaptatif complexe en matière d'innovation. Ce projet de recherche financé par l'Union européenne est géré par le Consortium EIPIN constitué de cinq instituts de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle.



La CISAC s'efforce ainsi d'encourager une meilleure compréhension de l'univers des créateurs au sein du monde universitaire en aidant de jeunes chercheurs qui travaillent sur la propriété intellectuelle et en les accueillant pendant 3 à 6 mois. La CISAC a participé à la sélection de 15 chercheurs doctorants qui mènent des recherches sur le droit d'auteur dans l'économie numérique et sur la gestion collective.

PRIX CISAC

Organisé en partenariat avec la Queen Mary University of London, le Prix CISAC vise à encourager les recherches favorables aux créateurs et à mieux faire connaître la CISAC et ses sociétés auprès des universitaires et des étudiants. La Commission Juridique de la CISAC se charge d'évaluer les travaux des candidats et de désigner le lauréat.

Le Prix CISAC 2017 a été décerné à Édouard Bruc pour son étude intitulée « Data as an Essential Facility in European Law: How to Divert the Data's Pipeline » qui analyse la capacité des grandes entreprises du secteur numérique à extraire des informations des données sur les consommateurs pour augmenter leur pouvoir de négociation et en tirer un maximum d'avantages. Cette étude s'avère particulièrement intéressante dans le contexte de la campagne sur le transfert de la valeur de la CISAC.



L'Assemblée Générale du CIAM lors de son Congrès annuel à Tokyo.



Eddie Schwartz,
Président du CIAM

CIAM : vers une influence internationale toujours plus grande

Le climat économique actuel est sans doute le plus difficile que nous ayons connu depuis la création par la CISAC du Conseil International des Créateurs de Musique en 1966. Le principal mode de consommation de la musique ne fait revenir qu'une infime proportion de sa valeur aux créateurs, créant un écosystème non durable qui porte préjudice à tous les maillons de la chaîne de valeur. Le CIAM est là pour faire entendre la voix des créateurs de musique dans ce débat.

Ces 12 derniers mois, le Conseil a poursuivi sa stratégie d'expansion via ses alliances régionales. Il a assisté à la première réunion du Comité Exécutif de sa nouvelle alliance, l'Asia-Pacific Music Creators Alliance (APMA) à Séoul. Ensemble, l'APMA et le CIAM ont publié la « Déclaration de Séoul », qui attire l'attention sur les principales difficultés des auteurs de musique de la région et enjoint le législateur de les résoudre. Les deux organisations ont de nouveau uni leurs forces en août pour s'exprimer au nom des créateurs de Macao qui se battent pour mettre en place des accords de licences avec les radiodiffuseurs locaux.

En Afrique, plus précisément en Algérie, le CIAM a participé à la plus grande conférence de créateurs jamais organisée dans la région. Avec son alliance partenaire, la Pan African Composers' & Songwriters' Alliance (PACSA), il a œuvré à élaborer un plan de promotion et de protection des droits d'auteur en Afrique.

Il a aussi organisé d'autres réunions de collaboration avec la Music Creators North America (MCNA), l'Alianza Latinoamericana de Compositores y Autores de Música (ALCAM) et l'European Composer and Songwriter Alliance (ECSA), cette dernière ayant le statut d'observateur permanent au sein de son Comité Exécutif.

En novembre, le CIAM s'est réuni à Tokyo pour son Congrès annuel où il a élu Eddie Schwartz à sa Présidence. Auteur-compositeur maintes fois primé ayant vendu plus de 65 millions d'unités, Eddie Schwartz est également Président par intérim de Music Creators North America et de Fair Trade Music International et Président émérite de l'Association des auteurs-compositeurs canadiens. Le Président sortant, Lorenzo Ferrero, a été nommé Président honoraire du CIAM.

Sous la direction de son nouveau Président, le CIAM a défini sa nouvelle stratégie qui repose sur trois grands axes : offrir un lieu d'échange unique à l'échelle mondiale, mieux informer son réseau de créateurs de musique par le partage des meilleures pratiques et la formation et mener des actions de lobbying partout dans le monde sur des enjeux clés comme les règles de limitation de responsabilité et le transfert de la valeur.

« Je préfère parler de « détournement » de la valeur plutôt que de transfert », souligne Eddie Schwartz. « Cette expression rend mieux compte du fait que la musique rapporte plus d'argent que jamais auparavant mais que la plus grande partie de sa valeur est détournée par des intermédiaires avant qu'une infime partie puisse revenir à ceux qui l'ont effectivement créée ».

**Je préfère parler
de « détournement » de la valeur
plutôt que de transfert**

Eddie Schwartz



Le Congrès annuel 2017 de Writers & Directors Worldwide à Venise.



Horacio Maldonado,
Président de
Writers & Directors Worldwide

Writers & Directors Worldwide : nouveaux dirigeants et nouvelles frontières

Writers & Directors Worldwide, le conseil des créateurs des répertoires dramatique, littéraire et audiovisuel de la CISAC, intensifie ses efforts de lobbying partout dans le monde en formant de nouveaux partenariats et en lançant un programme de soutien direct des droits d'auteur.

En Amérique latine, cette dynamique a commencé par la création de l'ADAL – l'Alliance des réalisateurs audiovisuels latino-américains – en 2013 et continue aujourd'hui. En mai 2017, DASC, société des réalisateurs colombiens, a annoncé l'approbation officielle par le Sénat de la Loi Pepe Sánchez après deux ans de campagne des sociétés d'auteurs locales, avec le soutien de l'ADAL, de la CISAC et de

Writers & Directors Worldwide. Pour la première fois, cette loi a garanti aux créateurs audiovisuels colombiens une part équitable des revenus générés par leur travail.

En Europe, le Conseil soutient la campagne de la société européenne des auteurs audiovisuels, SAA, pour que la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur instaure un droit inaliénable à une rémunération équitable. Il s'agit d'une bataille difficile, marquée par le rejet d'un certain nombre d'amendements clés par certaines commissions du Parlement européen. En septembre, à Alger, le Conseil s'est associé à la plus grande conférence de créateurs jamais organisée en Afrique. Aux côtés des délégués de 18 pays africains, il a co-signé « La Déclaration d'Alger », un plan de promotion de la création en Afrique. Il a également signé un accord de collaboration avec la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI).

L'accord en question a abouti à la création de l'Alliance Panafricaine des Scénaristes et Réalisateur (APASER), présente au Congrès annuel de W&DW de Venise. À cette occasion, Writers & Directors Worldwide a élu le réalisateur et scénariste argentin Horacio Maldonado à sa Présidence et Yves Nilly à sa Vice-Présidence. Le Comité Exécutif nouvellement élu rassemble des auteurs de renom : Andrea Purgatori (Italie), Curro Royo (Espagne),

Danilo Serbedzija (Croatie), Delyth Thomas (Royaume-Uni), Jacek Bromski (Pologne), Malgorzata Semil (Pologne), Miguel Angel Diani (Argentine) et Tim Pye (Australie). Les Alliances sont représentées par Mario Mitrotti (ADAL) et Laza (APASER). Alexandra Cardona Restrepo (Colombie) et Ricardo Pinto e Silva (Brésil) ont le titre d'observateurs.

Par ailleurs, en Inde, le Conseil a soutenu la nouvelle Screenwriters Rights Association of India (SRAI) dans sa bataille pour obtenir l'autorisation du Registre du Droit d'auteur de commencer à collecter les droits pour le compte des auteurs. Aux États-Unis, Writers & Directors Worldwide a soutenu la campagne pour une rémunération équitable « Fairness Rocks », lancée par les créateurs du film de 1984 « Spinal Tap ».

Il a aussi lancé un nouveau programme de financement d'urgence pour aider les auteurs à créer leur propre organisation de gestion collective. « Cette initiative est un grand pas en avant », souligne Horacio Maldonado. « En apportant un financement aux sociétés, nous pouvons encore mieux contribuer à ce que les auteurs soient rémunérés pour leur travail. »



**Cette initiative est
un grand pas en avant**

Horacio Maldonado



Le Congrès annuel du CIAGP à New York.



Joel Shapiro,
Président du CIAGP

CIAGP : action et transition

Le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP), le conseil des créateurs des arts visuels de la CISAC, a connu une année marquée par l'action et la transition.

La campagne pour l'adoption universelle du droit de suite a été au cœur de ses préoccupations. Ses membres se sont également efforcés d'intégrer la société chinoise d'artistes visuels dans la communauté des sociétés d'arts visuels ; ces efforts ont abouti à la signature d'accords de représentation unilatéraux avec l'Images Copyright Society of China (ICSC) lors du Congrès annuel du CIAGP. Sept sociétés membres du CIAGP sont concernées : ARS, DACS, l'ADAGP, BUS, JASPAR, VEGAP et Viscopy.

Les quelque 50 membres du CIAGP réunis pour les deux jours du Congrès annuel de New York en octobre 2017 ont remercié l'artiste visuel français Hervé Di Rosa au terme de ses deux mandats à la Présidence de l'organisation. Le célèbre sculpteur américain Joel Shapiro, membre de l'Artists Rights Society (ARS) basée à New York, a été choisi pour lui succéder.

Dans son discours de départ, H. Di Rosa a salué l'implication des créateurs et des sociétés d'arts visuels dans les activités du Conseil qui a permis de mieux faire connaître ce secteur de la création et donné plus de poids au combat pour le droit de suite. « La visibilité du CIAGP n'a cessé d'augmenter ces dernières années, notre réseau est plus fort, notamment grâce à la solidarité de nos membres », a souligné H. Di Rosa.

Fort de ses 50 années de carrière en tant qu'artiste visuel, J. Shapiro s'est engagé à continuer à faire avancer les enjeux clés du CIAGP, en particulier le droit de suite et le projet de reconnaissance d'images AIR. Ce projet utilise des logiciels de reconnaissance visuelle pour soutenir la gestion des droits sur les œuvres visuelles dans le secteur numérique et faciliterait grandement le suivi et l'identification des exploitations en ligne des œuvres grâce à un système d'empreintes numériques.

Joel Shapiro s'est rendu à Dakar (Sénégal) les 1er et 2 mai pour la réunion du Conseil en marge de la Biennale Dak'art. Une délégation du CIAGP y a en outre rencontré les ministres de la Culture de neuf pays africains.

Cet évènement coïncidait avec l'ouverture du musée consacré aux œuvres de feu Ousmane Sow dans son ancienne maison de Dakar. Sow, qui a assuré la Vice-Présidence de la CISAC jusqu'à son décès inopiné fin 2016, était un défenseur infatigable des droits des créateurs. Dans son musée, une brochure accueille les visiteurs par cette simple citation : « nous autres créateurs avons besoin d'un droit de suite universel afin de légitimement récolter les fruits des œuvres que nous créons et de suivre leur destinée à travers le monde. »

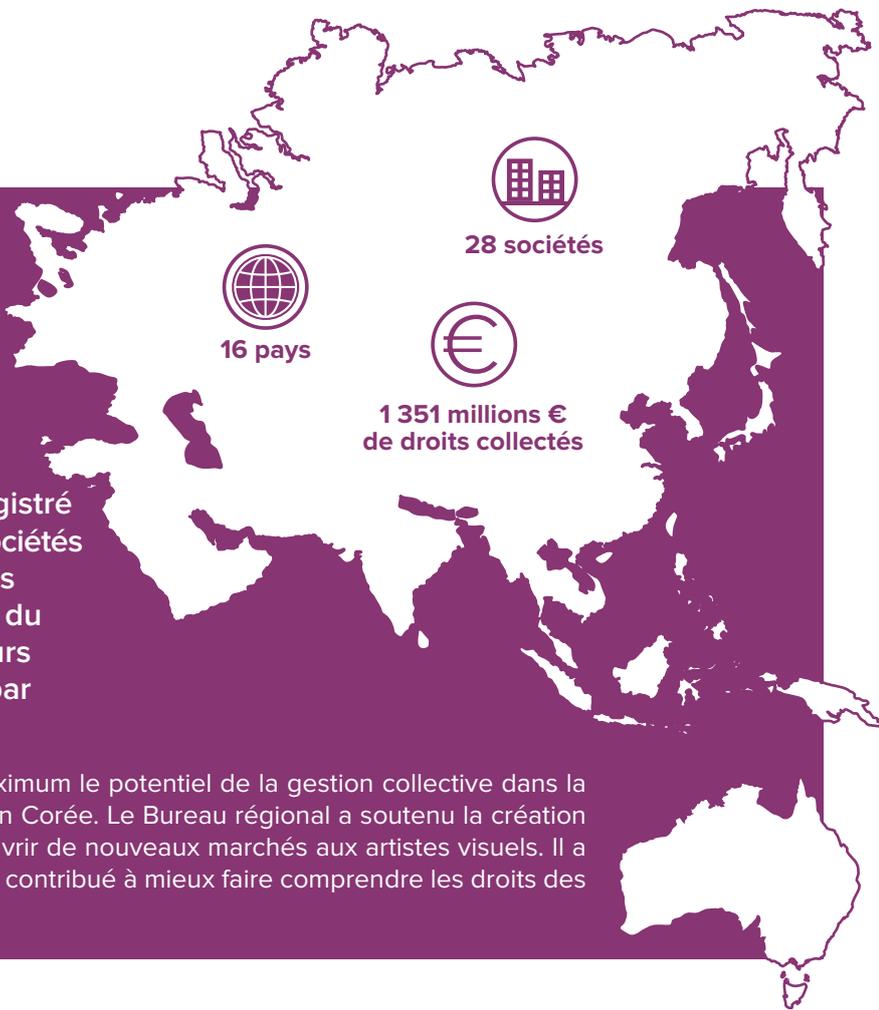
La visibilité du CIAGP n'a cessé d'augmenter ces dernières années, notre réseau est plus fort, notamment grâce à la solidarité de nos membres

Hervé Di Rosa

ASIE-PACIFIQUE

En 2016, la région Asie-Pacifique a enregistré une hausse de 10,3 % des collectes des sociétés membres pour atteindre les 1 351 millions d'euros. Le Japon, l'Australie et la Corée du Sud sont les principaux pays contributeurs et le Japon affiche une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

La priorité de la CISAC est de développer au maximum le potentiel de la gestion collective dans la région, en particulier en Chine, en Indonésie et en Corée. Le Bureau régional a soutenu la création de l'alliance régionale APMA et s'est efforcé d'ouvrir de nouveaux marchés aux artistes visuels. Il a également assuré des séminaires de formation et contribué à mieux faire comprendre les droits des créateurs dans toute la région.



CONGRÈS ANNUEL DU CIAM À TOKYO

Tokyo a accueilli le Congrès annuel du CIAM en novembre : le Conseil des Créateurs a élu son nouveau Président, l'auteur-compositeur et producteur canadien Eddie Schwartz, et son Comité Exécutif. Il a également rencontré le ministre de la Culture, de l'Éducation, des Sports, des Sciences et de la Technologie Yoshimasa Hayashi et le Commissaire de l'Agence pour les Affaires Culturelles Ryohei Miyata.



ALLIANCE DES CRÉATEURS DE MUSIQUE D'ASIE-PACIFIQUE



Au cours de l'année écoulée, l'alliance régionale du CIAM, l'Asia-Pacific Music Alliance (APMA), a organisé sa première Assemblée Générale, la première réunion de son Comité Exécutif et publié les Déclarations de Tokyo et de Séoul. Ces deux déclarations dénoncent l'abus des règles de limitation de responsabilité et la pratique des buy-outs (acquisition forfaitaire des droits) et demandent l'harmonisation universelle de la durée de protection à « la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort ».

Shunichi Tokura, Président de l'APMA et Conseiller exécutif de JASRAC, Lorenzo Ferrero, ancien Président du CIAM, et plusieurs créateurs de musique du Cambodge, du Laos et du Myanmar lors d'une table ronde intitulée « l'importance de l'APMA ».

FORMATION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

La CISAC a poursuivi son travail de promotion des meilleures pratiques internationales lors d'un séminaire sur la documentation, la répartition et les Résolutions Obligatoires destiné à 14 sociétés régionales. Dans le droit fil de sa stratégie de renforcement de la collaboration entre éditeurs et sociétés, ce séminaire était également ouvert aux éditeurs.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

La réunion du Comité Asie-Pacifique à Taipei (Taiwan) début novembre a été l'un des principaux temps forts des activités régionales. À l'invitation de MÜST 16 sociétés se sont mises d'accord sur diverses priorités pour les OGC de la région, notamment l'abrogation des limitations au droit d'exécution publique en Corée, la copie privée et le développement des collectes en Inde.

En Indonésie, la loi sur le droit d'auteur exige que la société musicale locale délivre des licences conjointes avec les sociétés de droits voisins et un bureau d'octroi de licences conjointes a également vu le jour en Malaisie pour se conformer à la nouvelle politique gouvernementale. La CISAC est intervenue dans ces deux pays pour s'assurer qu'ils adoptent des réglementations et des politiques qui ne portent pas préjudice aux créateurs de musique.

La Chine a connu de belles avancées dans le renforcement des droits des créateurs. La CISAC a organisé différentes visites de responsables chinois à l'étranger pour étudier les systèmes de gestion collective et de droit de suite. Elle a également favorisé un accord entre sept sociétés membres du CIAGP et l'Images Copyright Society of China,

qui permet désormais à ces sociétés de représenter les œuvres des photographes chinois. En octobre, le Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival (PYIFF) a créé l'évènement en plaçant pour la première fois le droit d'auteur au cœur d'un festival de cinéma (voir p. 29).



DÉVELOPPER LE MARCHÉ SUD-CORÉEN

En Corée du Sud, l'un des marchés numériques les plus dynamiques au monde, KOMCA a invité le Directeur Général de la CISAC à participer à son Assemblée Générale. La CISAC et KOMCA ont rencontré des membres de l'Assemblée nationale pour encourager l'amendement de la législation afin d'élargir la collecte des droits d'exécution publique. La législation actuelle n'autorise pas la société à collecter ces droits auprès de tous les établissements qui exécutent de la musique en public. Les nouveaux amendements donneraient aussi à KOMCA plus de liberté dans la fixation des tarifs.



Par ailleurs, la CISAC et Korea Copyright Protection Agency (KCOFA) ont signé un protocole d'accord pour renforcer leur coopération, notamment en matière de protection des œuvres en ligne.

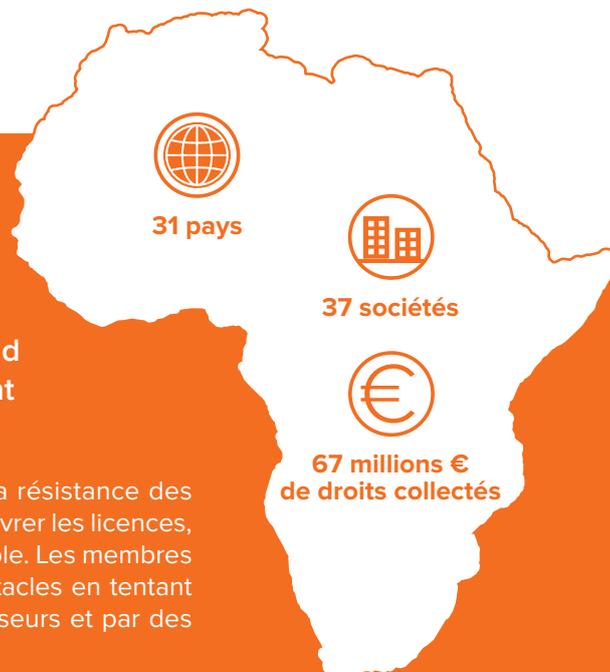
Enfin, la CISAC et KOMCA ont rencontré les représentants de LOEN Entertainment, l'une des plus grandes entreprises médiatiques du pays et propriétaire de Melon, service musical leader du marché, afin de discuter d'une collaboration pour remédier au transfert de la valeur. ■

Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC et Taeyong Yoon, Président de KCOFA, signant le protocole d'accord.

AFRIQUE

Les collectes des sociétés africaines membres de la CISAC ont augmenté de 9,5 % en 2016. L'Afrique du Sud et l'Algérie sont les principaux pays contributeurs et ont collecté respectivement 30 et 23 millions d'euros.

En Afrique, l'inadéquation de la législation sur le droit d'auteur, la résistance des utilisateurs à payer les droits et l'efficacité limitée des OGC pour délivrer les licences, collecter et répartir les droits sont des freins à une croissance durable. Les membres du Comité Africain (CAF) de la CISAC s'emploient à lever ces obstacles en tentant de développer l'octroi de licences aux radiodiffuseurs et télédiffuseurs et par des campagnes de communication et de promotion de la copie privée.



DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION POUR L'AFRIQUE

Le Comité Africain de la CISAC s'est réuni à Kigali (Rwanda) du 25 au 27 juillet et a approuvé un plan stratégique pour augmenter les collectes. Les représentants de 25 sociétés africaines et de la SACEM, de PRS, de SPA, de l'OMPI, de l'ARIPO et de NORCODE s'y sont retrouvés pour réfléchir à des actions d'aide au développement.



De g. à d. : Samuel Sangwa, Directeur Régional Afrique de la CISAC, Irène Vieira, DG du BURIDA, Gadi Oron, DG de la CISAC, François Kanimba, ministre rwandais du Commerce et de l'Industrie, Nadine Bwiza, DG de la Rwanda Society of Authors et Mani Martin, figure de la musique afro-urbaine.

Des actions sont en cours pour augmenter le pouvoir de négociation des OGC face aux télédiffuseurs et radiodiffuseurs. Les sociétés réfléchissent aussi aux stratégies de communication à mettre en œuvre pour la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective qui se tiendra en septembre 2018. En juillet 2017 la CISAC a mené et publié une enquête qui met en lumière les difficultés liées à l'octroi de licences aux radiodiffuseurs de la région et constitue un bon outil de sensibilisation des décideurs politiques. Grâce aux données communiquées par les sociétés de 22 pays africains, elle a révélé que sur 2 580 radiodiffuseurs 40 % seulement disposent d'une licence de diffusion de musique.

AUGMENTER LES COLLECTES GRÂCE À LA COPIE PRIVÉE



La copie privée est une source essentielle de revenus pour les auteurs africains. Elle peut jouer un rôle clé pour augmenter les collectes dans cette région. La CISAC développe des actions de lobbying ciblées selon les pays, et des campagnes pour accélérer la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée. L'une de ces campagnes a été menée en mars 2018 à Abidjan, et une autre est prévue en juin à Harare pour réclamer l'application de la loi et des mécanismes efficaces de collecte.

L'étude mondiale sur la copie privée de la CISAC a mis en évidence l'énorme potentiel de croissance de cette source de revenus en Afrique qui représente jusqu'à 50 % des collectes totales de certains pays. Publiée en octobre 2017, l'étude identifie 19 pays dont le système de protection de la copie privée doit être renforcé en priorité vu leur potentiel, dont la Côte d'Ivoire. Le système de copie privée de ce pays est défaillant du fait de l'absence de décrets d'application de la loi prévoyant la rémunération correspondante.

Soucieux d'exploiter les résultats de l'étude mondiale de la CISAC et l'influence de la Côte d'Ivoire dans la région, la CISAC et le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) ont fait campagne autour de la copie privée lors du MASA Festival d'Abidjan, évènement culturel régional majeur organisé tous les deux ans qui a rassemblé quelque 30 000 artistes et professionnels en mars 2018.



Lokua Kanza, musicien congolais et Samuel Sangwa, Directeur Régional Afrique de la CISAC.

Lokua Kanza, artiste de renommée internationale ayant collaboré à plus de cent albums avec des créateurs de 29 nationalités et coach de The Voice Afrique, était présent à Abidjan pour prêter sa voix à cette campagne. Il a déclaré : « L'Afrique est un continent jeune, dont la génération actuelle d'artistes mérite de pouvoir vivre des fruits de son travail créatif. La rémunération pour copie privée est une mesure importante à mettre en place pour les artistes africains, mais également pour le développement économique et culturel de leurs pays et du continent. »

Au Sénégal les efforts pour augmenter les collectes de copie privée progressent. En janvier 2018, le Directeur Régional Afrique de la CISAC a rencontré le ministre sénégalais de la Culture Abdou Latif Coulibaly qui s'est engagé à soutenir la mise en œuvre accélérée de cette rémunération dans le pays et a demandé l'organisation d'une mission pour étudier le système algérien. Cette mission permettra à la société locale SODAV de s'inspirer des meilleures pratiques de la société algérienne ONDA.

METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS RÉGIONAUX

Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle des créateurs en Afrique passe obligatoirement par le développement de partenariats. La CISAC a conclu des accords de partenariat avec l'ARIPO en février 2017, puis avec l'OAPI en septembre 2017, renforçant les efforts de protection de la propriété intellectuelle en Afrique anglophone et francophone.

Le protocole d'accord avec l'OAPI qui représente 17 États membres prévoit des séminaires pour améliorer la collecte des droits, l'éducation et la recherche. ■



Le Directeur Général de la CISAC Gadi Oron et le Directeur Général de l'OAPI Denis Bohoussou signent le protocole d'accord.

AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES

Les collectes de la région Amérique latine et Caraïbes ont augmenté de 1,3 % en 2016 pour atteindre les 557 millions d'euros (en tenant compte de l'inflation et de la fluctuation des taux de change). Les principaux pays contributeurs de la région sont le Brésil, l'Argentine et le Mexique, un pays qui a vu augmenter ses collectes de pas moins de 19,5 % grâce au secteur numérique.

Face aux importantes répercussions de la conjoncture internationale et régionale sur les créateurs latino-américains, la CISAC joue un rôle de premier plan en aidant les sociétés à s'adapter. La directive européenne sur la gestion collective des droits n'est pas sans impact sur les obligations des OGC de la région à qui la CISAC apporte conseils et formation sur la question. Dans les différents pays, le Comité régional Amérique latine et Caraïbes (CLC) a approuvé les nouvelles règles de gouvernance relatives aux processus de prise de décisions, modernisé les processus de sélection du personnel technique et apporté une aide financière à la création de nouvelles sociétés audiovisuelles.



24 pays



51 sociétés



557 millions €
de droits
collectés

PROTÉGER LES SOCIÉTÉS ÉMERGENTES

La CISAC a mis en place un programme de soutien aux sociétés pour favoriser le développement de ses membres. Au Guatemala, la CISAC a soutenu l'AEI dans ses négociations avec les principaux utilisateurs. Elle a aidé la société à engager un grand cabinet d'avocats qui lui donnera des conseils juridiques lors de ces négociations. L'équipe de négociation intégrera aussi des représentants des sociétés AGADU, SACM et UBC. Le protocole d'accord du Groupe de Mexico (AGADU, ASCAP, BMI, PRS, SADAIC, SGAE, SACM, PRS et UBC) a également aidé le Bureau régional à engager les négociations en rencontrant les représentants des pouvoirs publics et des principaux utilisateurs.



Une délégation de la CISAC en visite au Guatemala dans le cadre du programme de soutien aux membres afin d'encourager le paiement des droits par les télédiffuseurs et câblo-opérateurs.

RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTE L'AMÉRIQUE LATINE

Sous la coordination du Bureau régional de la CISAC, les sociétés latino-américaines ont adopté 29 recommandations sur la gouvernance afin d'améliorer les processus de prise de décisions au sein des sociétés. Objectif : garantir que les organes directeurs et les directeurs généraux disposent de toutes les informations nécessaires avant de prendre une décision. Cette initiative inédite couvre toutes les décisions relatives à la définition des responsabilités et aux opérations de suivi et de contrôle liées à la gestion des droits et à l'administration financière. Grâce au travail conjoint du CLC et du Bureau régional les sociétés ont bénéficié de l'aide de spécialistes internationaux.



ÉLARGIR LES RÉSEAUX

La CISAC a renforcé ses relations avec les offices du droit d'auteur dans le cadre de trois réunions régionales et sous-régionales : en rencontrant d'abord les directeurs d'office du droit d'auteur d'Amérique centrale de l'OMPI au Panama en juin, puis lors d'une réunion régionale organisée par l'OMPI en Colombie en septembre et enfin en rencontrant 17 directeurs d'offices du droit d'auteur en octobre.

La CISAC a également renforcé ses liens avec le monde universitaire dans le cadre de la conférence internationale sur le droit et les entreprises de la création et de l'innovation et envisage d'élargir le réseau de parlementaires qui soutiennent la culture et la créativité.



Avec le soutien de la CISAC, SGACEDOM signe un accord sur la collecte de la rémunération pour copie privée – encouragé par l'Office du droit d'auteur de République dominicaine.

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE

En vue d'améliorer la transparence, le Bureau régional de la CISAC a soutenu le renouvellement des organes directeurs de deux sociétés, au Paraguay et en République dominicaine.

La CISAC a également contribué à la sélection de personnel technique au plus haut niveau, grâce à de nouvelles procédures encadrées par des bureaux de recrutement spécialisés. Comme la SAYCE en Équateur avant elle, la société paraguayenne APA a bénéficié du soutien de la CISAC pour aider ses organes directeurs à sélectionner ses nouveaux dirigeants.



Santiago Schuster, Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC, clôture la cérémonie de remise des diplômes en nouvelles technologies et propriété intellectuelle à Asunción (Paraguay), renouvelant l'engagement de la CISAC auprès du monde universitaire.

FORMATION

Le Bureau régional a participé à différents séminaires de promotion du droit d'auteur en République dominicaine, en Bolivie, et au Brésil. Il a expliqué l'importance de la gestion collective lors de conférences à l'Universidad Externado de Colombia (Colombie), à l'Université de Buenos Aires (UBA, Argentine), au CEDEP (Paraguay) et à l'Heidelberg Center for Latin America (Santiago, Chili) et a organisé une formation sur les obligations fondamentales des sociétés membres de la CISAC en marge de l'Assemblée Générale de Lisbonne.

AIDE LÉGISLATIVE ET JURIDIQUE

En novembre, le Comité Exécutif du Comité régional et la Commission Juridique régionale se sont efforcés de trouver ensemble des solutions face au risque de chevauchement entre les opérations de certaines organisations et les activités d'octroi de licences de certains membres. Ils ont également cherché à renforcer la coordination des efforts de lobbying législatif en faveur du droit à rémunération des auteurs audiovisuels et du droit de suite. ■

CANADA/ ÉTATS-UNIS

L'Amérique du Nord a vu ses collectes totales augmenter de 12,5 % en 2016 pour atteindre les 1 980 millions €, dont 1 761 millions proviennent des États-Unis et les 219 millions restants du Canada. Le répertoire musical génère 99,7 % des revenus de la région et a connu une hausse de 14,4 % aux États-Unis entre 2015 et 2016.



2 pays



16 sociétés



1 980 millions €
de droits collectés

RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR ET VICTOIRES JURIDIQUES

Aux États-Unis, l'année écoulée a été marquée par la décision des sociétés membres de contester la position du Département de la Justice (DoJ) sur les licences couvrant des intérêts fractionnels. En 2016 BMI, organisation de gestion des droits d'exécution, a engagé une action contre le DoJ et obtenu une première victoire quand le tribunal a estimé que les licences couvrant l'intégralité absolue des droits d'une œuvre sont inadéquates.

Le DoJ a choisi de faire appel de cette décision devant la Cour d'appel du Second Circuit et un collège de trois juges a de nouveau donné raison à BMI, permettant aux créateurs de remporter une grande victoire et confirmant la position de BMI et d'ASCAP. La CISAC, de son côté, a introduit un mémoire d'amicus curiae pour soutenir le point de vue de ses membres, soulignant que l'octroi de licences couvrant l'intégralité absolue des droits d'une œuvre conjointement détenue est contraire aux pratiques internationales de gestion collective.

***C'est une immense victoire
pour les auteurs, compositeurs
et éditeurs de musique et l'industrie
dans son ensemble***

Mike O'Neill, Président Directeur Général de BMI

***La Cour reconnaît que nous avons
raison pendant tout ce temps***

Elizabeth Matthews, Directrice Générale de l'ASCAP

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE À WASHINGTON

Le programme législatif s'est accéléré en 2017 et début 2018 avec la présentation de plusieurs projets visant à améliorer le marché des licences musicales aux États-Unis. Le projet de loi le plus important est la loi sur la modernisation de la musique (Music Modernisation Act) de 2017. Présenté juste avant Noël, ce projet de loi traite de l'autorisation d'exploitation des droits mécaniques par les services numériques et propose la création d'une nouvelle organisation de gestion collective chargée de délivrer les licences et de collecter et répartir les droits.

Le projet de loi réforme également le mécanisme de fixation des tarifs des droits mécaniques et, en ce qui concerne les droits d'exécution, propose d'attribuer en alternance les procédures de fixation des tarifs aux juges fédéraux compétents pour ASCAP et BMI. Ce projet de loi est soutenu par les sociétés américaines membres de la CISAC : ASCAP, BMI, SESAC et par les autres organisations américaines de gestion des droits.



UNE « COOPÉRATION PLUS ÉTROITE » AVEC LES ÉDITEURS DE MUSIQUE

En novembre 2017 à New York, à l'invitation de l'Independent Music Publishers Forum, la CISAC s'est jointe à une soixantaine d'éditeurs de musique à l'occasion de la troisième réunion annuelle des membres nord-américains de cette organisation. Dans son discours le Directeur Général Gadi Oron a déclaré : « la CISAC entend renforcer ses liens vitaux avec la communauté des éditeurs » et a appelé de ses vœux « une coopération plus étroite » sur les actions de sensibilisation, l'octroi de licences, la technologie, les données, etc.

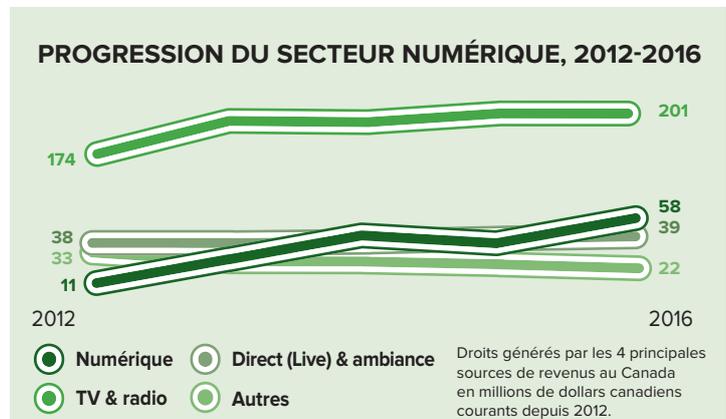


Le directeur général de la CISAC, Gadi Oron, rencontre les membres de l'IMPF à New York.

DROIT DE MISE À DISPOSITION AU CANADA

Après un lobbying intense et de longs débats, le 25 août 2017, la Commission du droit d'auteur du Canada a rendu sa décision concernant l'utilisation de musique par les services de streaming sur Internet et fixé les droits à verser par ces services pour la période 2011-2013.

La Commission a en outre reconnu pour la première fois le « droit de mise à disposition » instauré dans la loi canadienne sur le droit d'auteur amendée en 2012. Dans sa décision, la Commission a confirmé que les droits gérés par la société canadienne SOCAN comprennent le droit de mise à disposition de musique en ligne. Toutefois, la SOCAN a regretté que la Commission refuse de fixer un tarif pour ce droit de mise à disposition et a fait part de son inquiétude face à la baisse sensible des autres tarifs qu'elle a adoptés. La SOCAN a décidé de demander un contrôle judiciaire de cette décision.



Les succès numériques canadiens présentés en novembre 2017 dans le Rapport des Collectes mondiales.

UNE VICTOIRE HISTORIQUE CONTRE GOOGLE

En juin 2017, la Cour Suprême du Canada a pris une décision historique confirmant que les tribunaux canadiens ont le pouvoir d'obliger les moteurs de recherche à prendre des mesures concrètes pour supprimer les sites illégaux de leurs résultats de recherche, au Canada et dans le reste du monde. La CISAC s'est associée à l'IFPI, Music Canada, WIN et la CIEM pour soutenir le point de vue de l'entreprise canadienne Equustek estimant qu'il incombe à Google de garantir qu'il ne dirige pas ses utilisateurs vers des sites illégaux, au Canada comme à l'étranger.

RÉVISION LÉGISLATIVE EN COURS

Les sociétés canadiennes membres de la CISAC ont salué la décision du Parlement de procéder à la révision de la loi canadienne sur le droit d'auteur. Cette révision donnera aux décideurs politiques l'occasion de réexaminer le cadre législatif en veillant à mettre en place des lois solides en faveur des créateurs. En août, le ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ont lancé les consultations sur les propositions d'amendement à la législation et à la réglementation concernant le processus de prise de décisions de la Commission du droit d'auteur. La CMRRA, l'agence canadienne des droits de reproduction musicaux, a soumis un certain nombre d'observations demandant une amélioration de ces processus de prise de décision, notamment en termes de rapidité et de prévisibilité. La CISAC entend bien soutenir ses partenaires canadiens tout au long de ce processus. ■

EUROPE

L'Europe est restée la région qui a généré le plus de droits en 2016, avec des collectes en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente pour atteindre les 5 201 millions d'euros. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les principaux pays contributeurs de la région. La Hongrie reste la championne mondiale des droits collectés en pourcentage du PIB.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau régional européen a encouragé la réforme du droit d'auteur de l'UE et apporté son soutien aux sociétés membres d'Europe centrale et orientale, notamment en réclamant des solutions législatives (p. ex. des systèmes de « guichet unique ») et des systèmes de rémunération pour copie privée efficaces et en encourageant la coopération entre OGC et organismes de réglementation.

Il a mené des actions conjointes avec le BIEM, le GESAC, EVA et SAA, différentes associations professionnelles (comme la CIEM) et organisations internationales (comme l'OMPI). Le Bureau régional a également concentré ses efforts sur le suivi du respect des Règles Professionnelles et la conduite des évaluations d'aide au développement.



48 pays



107 sociétés



5 201 millions € de droits collectés

ENCOURAGER LA RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR DE L'UE

La proposition de réforme du droit d'auteur de l'UE a des répercussions à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la CISAC soutient la réforme en usant de son influence et de son expertise, tout particulièrement en Europe centrale et orientale. Lors de l'accession de la Bulgarie à la Présidence tournante du Conseil de l'UE début 2018, la CISAC, le GESAC, SAA, Musicautor et Filmautor se sont réunis à Sofia où une délégation de hauts responsables a rencontré les représentants du ministère de la Culture et du Parlement bulgares pour défendre la position de la CISAC sur le transfert de la valeur, le droit à rémunération des auteurs audiovisuels et la transposition de la directive GCD en Bulgarie.

Dans une interview percutante organisée par la CISAC et ses sociétés membres locales, le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a évoqué tous ces enjeux à la télévision nationale bulgare. Le ministre de la Culture Boil Banov s'est engagé à essayer de trouver la meilleure solution possible pour les créateurs européens.

En Roumanie, la CISAC et UCMR-ADA ont été consultées par le ministère de la Culture.

Le lobbying mené auprès de l'UE n'a pas oublié les créateurs audiovisuels. En février 2018 le Président et les Vice-Présidents de la CISAC ont écrit une lettre conjointe aux députés européens les pressant d'instaurer un droit à rémunération pour les scénaristes et réalisateurs.





PRIORITÉS LÉGISLATIVES

La CISAC intensifie ses efforts pour influencer la politique commerciale de l'UE. En janvier 2018, la CISAC et le GESAC ont organisé la première réunion annuelle avec les responsables de la DG Commerce de la Commission européenne afin de discuter des possibilités de coopération entre l'UE et des pays extérieurs à l'UE sur les questions de droit d'auteur et de gestion collective. L'Ukraine a bénéficié d'une attention particulière.

L'existence de multiples OGC illégitimes sur le même marché crée beaucoup de confusions à l'échelle locale et internationale. Le Bureau régional de la CISAC poursuit ses efforts pour instaurer des « guichets uniques » d'octroi de licences en Ukraine, mais aussi en Moldavie et au Kazakhstan.



Suite à la résolution du Comité Européen de la CISAC lors de sa réunion de Moscou, la Lituanie a annoncé l'introduction d'amendements à la législation visant à élargir la rémunération pour copie privée aux créateurs littéraires et aux artistes visuels. Par ailleurs, la CISAC a enjoint le ministère de la Culture et le Parlement bulgares de remédier à l'absence de rémunération pour copie privée lorsqu'elle les a rencontrés en février.

Dans une lettre de juin 2017, la CISAC a appelé le ministère polonais de la Culture et du Patrimoine national à moderniser la loi nationale sur le droit d'auteur et a demandé à la Pologne d'instaurer un droit inaliénable pour la « mise à disposition » des œuvres audiovisuelles. Une lettre similaire a été envoyée aux autorités lituaniennes.

En octobre 2017, la CISAC, EVA et la Fédération slovène des associations d'arts visuels ont organisé une Conférence régionale sur les arts visuels, avec le soutien du ministère slovène de la Culture, afin de faire avancer la protection des arts visuels en Slovénie et dans les Balkans occidentaux.

INNOVATION ET FORMATION

Améliorer le fonctionnement des sociétés et les amener à adopter les meilleures pratiques sont des objectifs clés en Europe. Le séminaire annuel organisé en novembre à Budapest a réuni 30 sociétés qui se sont demandé comment l'innovation peut les rendre plus efficaces malgré leur taille et les obstacles du marché. Le Directeur Général d'Artisjus András Szinger a notamment attiré l'attention sur l'évolution de l'univers numérique et Roope Pajasmaa, Responsable de la transition numérique de TEOSTO, a présenté le projet Futures Lab.

GOUVERNANCE ET RESPECT DES RÈGLES PROFESSIONNELLES DE LA CISAC

En Europe, la CISAC continue son travail de suivi du respect des Règles Professionnelles. Par exemple, elle s'est efforcée de trouver une solution à la crise de la gestion collective en Grèce. En coordination avec le GESAC, elle a également aidé ses sociétés membres en Roumanie et en Bulgarie dans le cadre de la transposition de la directive GCD.

En juin 2017, la société Albator a été sélectionnée dans le contexte de l'évaluation d'aide au développement afin de renforcer ses pratiques d'octroi de licences, de documentation et de répartition. En mai la société a bénéficié d'une aide de la CISAC par rapport au système de fixation des tarifs en Albanie et d'une formation spécifique pour renforcer ses règles et processus de répartition et de documentation en novembre.

La CISAC a en outre attiré l'attention des autorités albanaises sur la nécessité d'améliorer le respect du droit d'auteur. Le Directeur Régional a rencontré les représentants de la Commission européenne pour parler des difficultés liées au droit d'auteur et au respect du droit. Enfin la CISAC a terminé l'année 2017 en participant à un séminaire de l'OMPI à Tirana, en marge d'une rencontre avec le ministre albanais de la Culture. ■



CISAC Membres par région



EUROPE

48 pays
107 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	MU, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	MU, AV, AGP	KAZAKSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	MU, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	MU, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	MU	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	MU, AV, D, L, AGP	ALBANIE
ALCS	M	L, AV	ROYAUME-UNI
AMUS	M	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ARMAUTHOR NGO	M	D, MU	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	MU, AV, L, AGP	HONGRIE
ASDAC	M	MU, AV, D, L, AGP	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ATHINA-SADA	P	D, AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	MU	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT GMBH	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	MU	PAYS-BAS
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	MU, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GAI UZ	M	MU, AV, D	OUZBÉKISTAN
GCA	M	MU, AV, D, L, AGP	GÉORGIE
GEMA	M	MU	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	MU	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMRO	M	MU	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	MU, D, L	KAZAKSTAN
KODA	M	MU	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
KYRGYZPATENT	M	MU, D	KIRGHIZISTAN
LATGA	M	MU, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV, D	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L	AUTRICHE
MCPS	M	MU, AV	ROYAUME-UNI
MESAM	M	MU	TURQUIE
MSG	M	MU	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	MU	BULGARIE
NCB	M	MU	DANEMARK
NCIP	M	MU, D	BÉLARUS
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	P	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	MU	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	MU	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	MU	ROYAUME-UNI
RAO	M	MU, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, MU	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SABAM	M	MU, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	MU	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	MU	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	MU, AV, L	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L, AGP	FRANCE
SDADV	P	AV, MU	ANDORRE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SETEM	M	AV	TURQUIE
SGAE	M	MU, AV, D	ESPAGNE
SGDL	A	L	FRANCE
SIAE	M	MU, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	MU	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	MU	SLOVAQUIE
SPA	M	MU, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	MU	ISLANDE
STEMRA	M	MU	PAYS-BAS
STIM	M	MU	SUÈDE
SUISA	M	MU	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	MU	FINLANDE
TONO	M	MU	NORVÈGE
UACRR	M	D, MU	UKRAINE
UCMR-ADA	M	MU	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	MU	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
UFW	A	L, D	FINLANDE
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	MU, D, L	POLOGNE
ZAMP - MACÉDOINE	M	MU	MACÉDOINE, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
ZAMP ASS. OF SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE



CANADA/ÉTATS-UNIS

2 pays
16 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	MU	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	MU	ÉTATS-UNIS
BMI	M	MU	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	MU	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	MU, AV	CANADA
SESAC INC.	M	MU	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	MU	CANADA
SODRAC	M	MU, AGP	CANADA
SPACQ	A	MU	CANADA
VAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGAW	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire



MU = Musique



L = Littérature



AV = Audiovisuel



D = Spectacle vivant



AGP = Arts visuels



SR = Sans répertoire



ASIE-PACIFIQUE

16 pays
28 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	MU	AUSTRALIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	MU	AUSTRALIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	MU	HONG KONG
COMPASS	M	MU	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	P	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	MU	NÉPAL
FILSCAP	M	MU	PHILIPPINES
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	MU, D	JAPON
KOMCA	M	MU	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KORRA	P	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE

CISAC Membres par région



SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
KOSA	M	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
MACA	M	MU	MACAO
MACP	M	MU	MALAISIE
MCSC	M	MU	CHINE
MCT	M	MU	THAÏLANDE
MOSCAP	P	MU	MONGOLIE
MRCSN	P	MU	NÉPAL
MÛST	M	MU	TAÏWAN, TAPEI CHINOIS
PAPPRI	A	MU	INDONÉSIE
SACENC	M	MU	NOUVELLE CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
VCPMC	M	MU	VIETNAM
VISCOPY	M	AGP	AUSTRALIE
WAMI	P	MU	INDONÉSIE



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays
51 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	MU	HONDURAS
ABRAMUS	M	MU, AV, D	BRÉSIL
ACAM	M	MU, D	COSTA RICA
ACCS	A	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
ACDAM	M	MU	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ADDAF	M	MU	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	MU	GUATEMALA
AGADU	M	MU, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR	M	MU	BRÉSIL
APA	M	MU, D	PARAGUAY
APDAYC	M	MU, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	MU	BRÉSIL
ATN	M	D	CHILI
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	MU	BELIZE
COSCAP	M	MU	BARBADE
COTT	M	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	MU	SAINTE LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	MU	JAMAÏQUE
LATINAUTOR	A	SR	URUGUAY
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	MU	EL SALVADOR
SACM	M	MU	MEXIQUE
SACVEN	M	MU, D	VENEZUELA
SADAIC	M	MU	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	MU	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	MU	ÉQUATEUR
SAYCO	M	MU, D	COLOMBIE
SBACEM	M	MU	BRÉSIL
SCD	M	MU	CHILI
SGACEDOM	M	MU	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	MU	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	MU	BOLIVIE
SOCINPRO	M	MU	BRÉSIL
SOGEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	MU	PANAMA
UBC	M	MU	BRÉSIL



AFRIQUE

31 pays
37 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	MU, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	MU	CONGO
BGDA	M	MU, AV, L	GUINÉE
BMDA	M	MU, D, L	MAROC
BNDA	M	MU, D, L	NIGER
BUBEDRA	M	MU, AV, D, L	BÉNIN
BUMDA	M	MU, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	MU	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	MU, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	MU	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	MU	CAMEROUN
COSOMA	M	MU, L	MALAWI
COSON	M	MU	NIGÉRIA
COSOTA	M	MU	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	MU	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	L, D, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	MU	GHANA
MASA	M	MU, L	ÎLE MAURICE
MCSN	M	MU	NIGÉRIA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
NASCAM	M	MU	NAMIBIE
ODDA	P	MU	DJIBOUTI
OMDA	M	MU, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	MU, AV, D, L, AGP	ALGÉRIE
OTDAV	M	MU, D, L	TUNISIE
RSAU	P	MU, AV, D, L, AGP	RWANDA
SACERAU	M	MU	ÉGYPTE
SACS	M	MU	SEYCHELLES
SADIA	M	MU, AV	ANGOLA
SAMRO	M	MU	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	MU	CAP VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	MU, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
SOMAS	M	MU	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	MU, AV, D	ANGOLA
UPRS	M	MU	OUGANDA
ZAMCOPS	M	MU	ZAMBIE
ZIMURA	M	MU	ZIMBABWE

Équipe de direction et Conseil d'administration

GADI ORON

Directeur Général

**THIBAUT
DE FONTENAY**

Directeur des Opérations

**SYLVAIN
PIAT**

Directeur Business

**SILVINA
MUNICH**

Directrice des Répertoires
et Relations avec les
créateurs

**JOSE
MACARRO**

Directeur des Systèmes
d'Information

**ADRIANA
MOSCO DEL PRADO**

Directrice des Affaires Publiques
et Juridiques

**ADRIAN
STRAIN**

Directeur de la Communication

**MITKO
CHATALBASHEV**

Directeur Régional
Europe

**SANTIAGO
SCHUSTER**

Directeur Régional
Amérique latine et
Caraïbes

**SAMUEL
SANGWA**

Directeur Régional
Afrique

**BENJAMIN
NG**

Directeur Régional
Asie-Pacifique

CONSEIL D'ADMINISTRATION



**E. BAPTISTE
SOCAN**

Président du Conseil
d'administration de la CISAC
et Directeur Général
(Canada)



**J. GUTIÉRREZ VICÉN
VEGAP**

Vice-Président du Conseil
d'administration de la CISAC
et Directeur Général (Espagne)



**B. COTTLE
APRA**

Vice-Président du Conseil
d'administration de la CISAC et
Directeur Général (Australie)



**A. SZINGER
ARTISJUS**

Directeur Général
(Hongrie)



**E. MATTHEWS
ASCAP**

Directrice Générale
(États-Unis)



**M. LINDBERG
BILDUPPHOVSRÄTT**

Directeur Général
(Suède)



**M. O'NEILL
BMI**

Directeur Général
(États-Unis)



**H. HEKER
GEMA**

Directeur Général
(Allemagne)



**M. ASAISHI
JASRAC**

Président
(Japon)



**J. DONKER
LIRA**

Directeur Général
(Pays-Bas)



**R. ASHCROFT
PRS for Music**

Directeur Général
(Royaume-Uni)



**S. BENCHEIKH EL HOCINE
ONDA**

Directeur Général
(Algérie)



**P. RAUDE
SACD**

Secrétaire Général
(France)



**J.-N. TRONC
SACEM**

Directeur Général
(France)



**R. CANTORAL
SACM**

Directeur Général
(Mexique)



**G. OCAMPO
SADAIC**

Directeur Général
(Argentine)



**J. M. SASTRÓN
SGAE**

Président
(Espagne)



**G. BLANDINI
SIAE**

Directeur Général
(Italie)



**M. CASTELLO BRANCO
UBC**

Directeur Général
(Brésil)



**N. MIGOGO
SAMRO**

Directrice Générale
(Afrique du Sud)

Crédits et remerciements

La CISAC tient à remercier :

Couverture : ©Shutterstock/De Stokkete

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Jean-Michel Jarre, compositeur et artiste (Président de la CISAC - France) © Christie Goodwin (p.2) - Eric Baptiste - Directeur Général de la SOCAN - Président du Conseil d'administration de la CISAC © Steve Carty Photographer (p.3) - Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC - Paris) ©Eilon Paz (p.4) - Angélique Kidjo (Vice-Présidente de la CISAC) ©2017 Publicity Shots (p.6) - Jia Zhang-ke (Vice-Président de la CISAC) ©Eric Leleu (p.6) - Marcelo Piñeyro (Vice-Président de la CISAC) ©Juan Carlos Cárdenas (p.6) - Miquel Barceló (Vice-Président de la CISAC) ©Enrique Carrascal (p.6) - Miquel Barceló © Xavier Forcioli (p.6) - Angélique Kidjo © Youri Lenquette (p.7) - Jia Zhang-ke © Jiang Xiaoming (p.7) - Marcelo Piñeyro © L. Faraig (p.7) - 11© cisac/ciam - (p.10) - 12© cisac/ciam - (p.10) - 23©Yecid Rios - (p.11) - 6© Sociedade Portuguesa de Autores - Jaime Seródio (p.11) - 7©Inácio Ludgero (p.11) - 8©Inácio Ludgero (p.12) - 13©Aurélien Mahot (p.12) - 19©CISAC (p.13) - 19©CISAC (p.13) - 25©Christian Gaga (p.14) - 25©photogenigx studio/Christian Gaga (p.14) - 8©Cisac-AGEPI (p.14) - 12©Tous droits réservés (p.15) - 13©visiondorfaiza (p.15) - 15©visiondorfaiza (p.15) - 27-CEEMPC17Warsaw©ICMP (p.16) - 2©Eilon Paz (p.16) - 17©Cisac Tous droits réservés (p.17) - 28©PYIFF (p.18) - 30©PYIFF (p.18) - 1©Cisac Tous droits réservés (p.18) - 3©IMPF (p.18) - 6© Takamitsu Wada (JASRAC) (p.19) - 7© Takamitsu Wada (p.19) - 9© Takamitsu Wada (p.19) - 15©DAC (p.19) - 28©Cisac Tous droits réservés (p.20) - 29© Mauricio Salazar (p.20) - 1©Mario Palacios (p.21) - 10©Cisac (p.22) - 23©Ministère-turc-de-la-culture-Gülnur-Adyin (p.22) - 31©AmaraCisseJia (p.23) - 1©DRA/AIPA/Cisac (p.23) - 15©cisac/musicautor (p.24) - 21©Komca (p.24) - 22©Kcopa (p.25) - 22©Komca/Loen (p.25) - 6©IrisHaidau (p.25) - 14©Cisac (p.26) - 15©Cisac (p.26) - 3©SOKOJ (p.27) - 4 Photo du Comité Européen de la CISAC ©: SOKOJ (p.27) - 12©Cisac (p.27) - 12 Tokyo © CISAC (p.27) - 13©JASRAC (p.28) - 16©23bcjacques_leinne (p.28) - 18©onda (p.28) - 25 ©Marisol Paiz (p.28) - Pingyao©PYIFF (p.29) - Unesco/Cisac©Aurélien Mahot (p.30) - Conférence des Créateurs d'Alger©visiondorfaiza (p.31) - Jean-Michel Jarre©BBCWorld News(p.32) - Cisac/Gesac©IrisHaidau (p.33) - capture d'écran W&DW film©w&dw (p.34) - Jia Zhang-ke©PYIFF (p.34) - capture d'écran W&DW film©w&dw (p.35) - ©Musicautor (p.35) - Genève©Eilon Paz (p.36) - ©Cisac (p.37) - capture d'écran tv5Monde Béatrice Soulé film©tv5Monde (p.36) - © ONDA (p.38) - Constance Herreman©Burida (p.39) - ©Solarseven (p.40) - ©sdecorret (p.41) - APSocietiesTraining@CISAC (p.42) - ©Christian Gaga (p.43) - ©Twin Design (p.44) - ©Inácio Ludgero (p.46) - Jean-Michel Jarre©BBCWorld News (p.47) - Angélique Kidjo, Marcelo Piñeyro, Jia Zhang-ke et Miquel Barceló© captures d'écran Tous droits réservés (p.47) - © Takamitsu Wada (p.49) - Eddie Schwartz, Président du CIAM©ciam/cisac (p.49) - WDW17Venice@DAC (p.50) - Horacio Maldonado, Président de W&DW ©DAC (p.50) - CIAGP newyork©Eilon Paz (p.51) - Joel Shapiro, Président du CIAGP©Eilon Paz (p.51) - CIAM, Tokyo©Takamitsu Wada (p.52) - ©Takamitsu Wada (p.52) - © PYIFF (p.53) - ©Komca (p.53) - ©photogenigx studio (p.54) - © VISIONDORFAIZA (p.55) - ©CISAC (p.56) - © Jaime Seródio / SPA (p.56) - Accord sur la copie privée©Joselito Bautista (p.57) - CEDEP-CISAC © Noelia Jara (p.57) - ©IMPF (p.59) - Jean-Michel Jarre©Bulgarian TV (p.60) - ©cisac (p.61)

Traduction/édition : John Brunner, Allen Bargfrede, Emmanuel Legrand, Marco Foley/652South, Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – mai 2018

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Impression : ICA-38230 Tignieu-Jameyzieu, France - mai 2018

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org

